RECUEIL D'OPÉRATIONS EN ZONES HUMIDES

DANS LE BASSIN ARTOIS-PICARDIE

















Espaces de transition entre la terre et l'eau, les zones humides sont des milieux d'un intérêt majeur. Constituant des infrastructures naturelles de dépollution et de stockage de l'eau, elles participent directement à l'équilibre du territoire en servant à l'écrêtage des crues, à la recharge des nappes phréatiques et à la production de ressources et de services. Les zones humides sont également de remarquables réservoirs de biodiversité.

Pour toutes ces raisons, les zones humides contribuent aux objectifs d'atteinte du bon état écologique ou du bon potentiel écologique des masses d'eau fixé à l'échéance 2015. Ces objectifs sont impartis par la Directive Cadre sur l'Eau 2000/60/CE du 23 octobre 2000 et repris par le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Artois-Picardie et le programme de mesures associé, tous deux approuvés en octobre 2009.

Toutefois, malgré cette reconnaissance incontestée, les zones humides continuent de faire l'objet de nombreuses pressions à l'origine de leur régression. On considère que plus de 50% des zones humides françaises ont disparu entre 1940 et 1990 (Bernard ; 1994). Aujourd'hui la superficie en zones humides du Bassin Artois-Picardie en constante régression est estimée à moins de 1% du territoire.

Dans ce contexte et depuis 2001, avec l'appui technique du Comité de Pilotage Zones Humides et du Conseil Scientifique de l'Environnement, l'Agence de l'eau Artois-Picardie mène une politique de préservation des zones humides qui s'est amplifiée au cours de son neuvième programme d'interventions financières, au travers de :

- l'information (organisation de journées techniques et de colloques, création de l'exposition « Voyage au cœur des zones humides »),
- la connaissance (cartographie des zones à dominante humide du bassin Artois-Picardie),
- l'apport d'une aide technique et financière aux maîtres d'ouvrages pour l'acquisition foncière, la restauration, l'entretien et l'ouverture au public des zones humides.

Le présent recueil met en valeur, de manière non exhaustive, des opérations d'acquisition foncière, de restauration et d'aménagement pour l'ouverture au public, conduites par différents maîtres d'ouvrage du bassin. Celles-ci ont été financées ou non par l'Agence de l'eau Artois-Picardie.

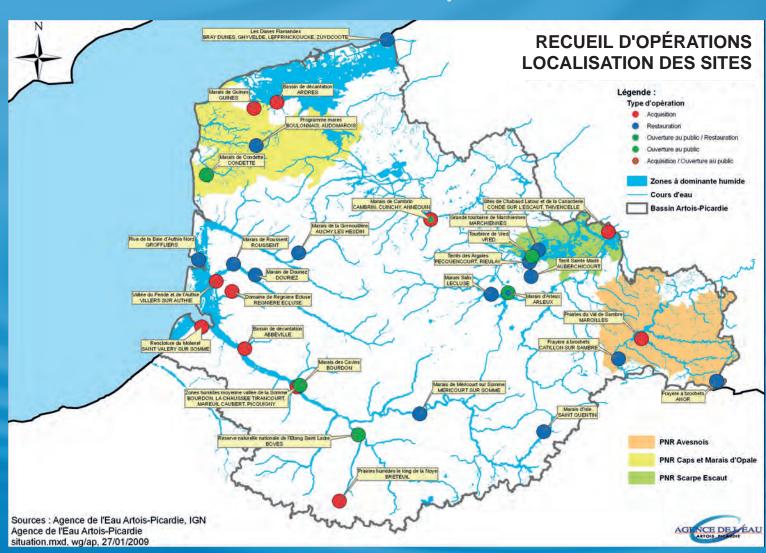
Constituant un porter à connaissance, ce recueil a pour objectif pédagogique de valoriser des projets exemplaires afin d'en favoriser de nouveaux. La mobilisation des maîtres d'ouvrages constitue un élément clef pour la préservation de ces milieux.

Le bassin Artois-Picardie possède un patrimoine riche en zones humides. Veillons tous ensemble à les préserver.

Vous en souhaitant bonne lecture.

Olivier Thibault

Directeur Général de l'Agence de l'eau Artois-Picardie





INTRODUCTION

Les zones humides, espaces de transition entre la terre et l'eau, constituent un patrimoine naturel exceptionnel en raison des fonctions naturelles qu'elles remplissent et de leur richesse biologique.

Selon la loi sur l'eau du 3 janvier 1992, les zones humides sont définies de la manière suivante : « on entend par zones humides les terrains exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année ».

La loi sur le Développement des Territoires Ruraux, dite loi DTR, de 2005, affine cette définition. Les critères à retenir pour la définition des zones humides sont relatifs à la morphologie des sols liée à la « présence prolongée d'eau d'origine naturelle et à la présence éventuelle de plantes hygrophiles. En l'absence de végétation hygrophile, la morphologie des sols suffits à définir une zone humide ». L'hydromorphie des sols et la présence d'une végétation et d'habitats typiques sont alors les critères déterminants.









Depuis plusieurs décennies, le rôle des zones humides en tant qu'infrastructure naturelle vis-à-vis de la ressource en eau est incontestable. Elles participent à l'atténuation des crues et soutiennent le débit des cours d'eau lors de la période d'étiage. Elles peuvent réduire de manière significative les transferts de flux de polluants sous forme particulaire et dissoute lors du transit de l'eau de ruissellement vers les cours d'eau ou lors de son infiltration vers la nappe phréatique. En effet, les zones humides agissent comme des pièges favorisant la sédimentation des matières en suspension et des polluants qui leur sont associés. Elles favorisent également l'adsorption et la précipitation d'éléments dissous. La végétation intervient en immobilisant pendant des temps plus ou moins longs une partie des éléments fixés (azote, phosphore, métaux). Ce processus est épaulé par une activité microbienne qui dans des conditions anaérobies participe activement à l'élimination des polluants avec notamment les nitrates par dénitrification.



Les zones humides sont également reconnues pour leur rôle de support vis-à-vis de la biodiversité. Il a été reconnu que 50 % des espèces d'oiseaux en dépendent, 30 % des espèces végétales remarquables et menacées en France y sont inféodées et elles sont indispensables à la reproduction des batraciens et de la plupart des espèces de poissons.

Les zones humides assurent également un ensemble de fonctions sociales, éducatives et culturelles.

Cependant, malgré cette reconnaissance et l'ensemble des outils visant à renforcer leur protection (convention internationale, directives européennes, loi sur l'eau et les milieux aquatiques, loi sur le développement des territoires ruraux, etc.), les zones humides continuent de régresser.

C'est pourquoi l'Agence de l'eau Artois-Picardie et ses partenaires ont décidé de développer leurs actions en faveur de leur préservation notamment par :

- l'acquisition foncière. Il s'agit d'assurer la préservation d'une zone humide sujette à des menaces ou des dégradations et qui possède un intérêt patrimonial et/ou fonctionnel. Ces acquisitions se font à l'amiable ou via la mise en place de zones de préemption. Les terrains acquis font ensuite l'objet d'une gestion écologique en application d'un plan de gestion pluriannuel;
- la restauration, afin de leur réattribuer leurs fonctions naturelles lorsque celles-ci ont régressé ou disparu par un changement d'occupation des sols et/ou la mise en place d'aménagements (digue, barrage). Cette mesure permet d'obtenir un fonctionnement hydrologique de la zone humide compatible avec sa contribution à la qualité de l'eau et avec l'installation d'habitats et d'espèces diversifiés présentant un intérêt patrimonial;
- l'ouverture au public, par la mise en place d'aménagements favorisant l'accès au plus grand nombre et ainsi sensibiliser la population sur la nécessité de protéger ce patrimoine.

Un grand nombre d'acteurs sont déjà mobilisés :

- les acteurs publics (Agence de l'eau Artois-Picardie, Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres...) ;
- les associations (conservatoires des sites naturels, fédérations de pêche et de chasse...) ;
- les collectivités territoriales (communes, conseils généraux, syndicats...).

Afin de montrer l'exemple, de sensibiliser les différents acteurs et de favoriser l'émergence de nouveaux projets, l'Agence de l'eau Artois-Picardie a décidé d'effectuer un recueil des opérations menées dans le bassin Artois-Picardie.

Ce recueil présente un ensemble d'opérations d'acquisition, de restauration et d'ouverture au public réalisées ou en cours. Mises en place par une diversité d'acteurs, ces actions participent pleinement à une meilleure gestion de la ressource en eau, à la préservation de la biodiversité et à la sensibilisation d'un public de plus en plus demandeur d'espaces naturels.

Chaque opération est présentée sous la forme d'une fiche standard reprenant les rubriques suivantes :

- · contexte.
- enjeux et objectifs,
- modalités de l'opération (pour les fiches acquisition)/actions et travaux (pour les fiches restauration et ouverture au public),
- · résultats.
- perspectives,
- · contacts.

L'ensemble de ces fiches permet de présenter la démarche à suivre selon le maître d'ouvrage, le type d'actions réalisées, et de faire prendre conscience que l'action en faveur des zones humides est réalisable techniquement et financièrement et donc envisageable par tous.





RECUEIL D'OPÉRATIONS EN ZONES HUMIDES DANS LE BASSIN ARTOIS-PICARDIE

LISTE DES ACTIONS DÉCRITES

ACQUISITION FONCIÈRE

Maître d'ouvrage	N° fiche	Nom du site	Commune(s)
Conservatoire de l'espace littoral et	A1	Domaine de Régnière-Écluse	Régnière-Écluse, Bernay-en-Ponthieu, Vironchaux, Vron
des rivages lacustres	A2	Renclôture du Mollenel	Saint-Valéry-sur- Somme
	А3	Vallée du Pendé et de l'Authie	Villers-sur-Authie
Conservatoire des sites naturels du Nord et du Pas-de-Calais	A4	Marais de Cambrin	Cambrin, Annequin, Cuinchy
uu Noru et uu Pas-ue-Galais	A5	Prairies du Val de Sambre	Maroilles
Conservatoire des sites naturels du Nord et du Pas-de-Calais/ Fédération départementale des chasseurs du Pas-de-Calais	А6	Bassin de décantation de la sucrerie d'Ardres et des Attaques	Ardres et les Attaques
Fondation nationale pour la protection des habitats et de la faune sauvage	A7	Bassin de décantation de la sucrerie d'Abbeville	Grand-Laviers
Département de la Somme	А8	Zones humides moyenne vallée de la Somme Mareuil-Caubert, Bourdon, Picquign La Chaussée- Tirancourt	
Département du Pas de Calais	A9	Marais de Guînes	Guînes
Commune de Breteuil	A10	Prairie humide le long de la Noye	Breteuil-sur-Noye
Département du Nord	A11	Sites de Chabaud-Latour et de la Canarderie	Condé-sur- l'Escaut, Thivencelle



RESTAURATION

Maître d'ouvrage		Nom du site	Commune(s)
	R1	Marais du Haut Pont	Douriez
Conservatoire des sites naturels du	R2	Marais de Roussent	Roussent
Nord et du Pas-de-Calais	R3	Marais de la Grenouillère	Auchy-les-Hesdin
	R4	Terril Sainte-Marie	Auberchicourt
Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres	R5	Rives de la baie d'Authie nord	Groffliers, Berck-sur-Mer
Syndicat mixte du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale	R6	Programme mares	Boulonnais, Audomarois
Fédération régionale du Nord	R7	Étang du petit Miloud	Anor
pour la pêche et la protection des milieux aquatiques	R8	Frayère à brochet de Catillon-sur-Sambre	Catillon-sur-Sambre
Fédération régionale des chasseurs du Nord-Pas-de-Calais	R9	Marais de Salix	Lécluse
Commune d'Arleux	R10	Marais d'Arleux	Arleux
	R11	Dunes flamandes	Communes de Leffrinckoucke, Ghyvelde, Zuydcoote et Bray-Dunes
Département du Nord	R12	Terril des Argales	Rieulay et Pecquencourt
	R13	La Grande Tourbière de Marchiennes	Marchiennes
Communauté d'agglomération de Saint-Quentin	R14	Réserve naturelle nationale du marais d'Isle	Saint-Quentin, Rouvroy
Syndicat de la vallée des Anguillères	R15	Étang et marais de Méricourt-sur- Somme	Méricourt-sur-Somme

OUVERTURE AU PUBLIC

Maître d'ouvrage	N° fiche	Nom du site	Commune(s)
Conservatoire des sites naturels du Nord et du Pas-de-Calais	01	Marais de Cambrin	Cambrin
Conservatoire des sites naturels de Picardie	02	Réserve naturelle nationale de l'étang Saint-Ladre	Boves
Commune de Condette	03	Marais de Condette	Condette
Syndicat mixte du Parc naturel régional Scarpe-Escaut	04	Tourbière de Vred	Vred
Département de la Somme	05	Marais des Cavins	Bourdon
Département du Nord	06	Le marais d'Arleux	Arleux et Hamel



LISTE DES ABBRÉVIATIONS

ZICO

ZPS

ZNIEFF de type 1

Zone de protection spéciale

ZNIEFF

AAPPMA	Association agréée pour la pêche et la protection des milieux aquatiques
CELR	Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres
DIREN	Direction régionale de l'environnement
DREAL	Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (anciennement DIREN)
DTR	Loi du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux
EDEN 62	Espaces Départementaux naturels du Pas-de-Calais
ENS	Espaces naturels sensibles
EPF	Etablissement publique foncier
FDPPMA	Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
FEDER	Fonds européen de développement régional
FRC	Fédération régionale des chasseurs
GIC	Groupement d'intérêt cynégétiques
LEGTA	Lycée d'enseignement général et technologique agricole
MISE	Mission Inter-Services de l'Eau
ONEMA	Office national de l'eau et des milieux aquatiques
ONF	Office National des Forêts
PDIPR	Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée
PDPG	Le Plan départemental pour la protection du milieu aquatique et la gestion des ressources piscicoles.
PLU	Plan local d'urbanisme
SAFER	Société d'aménagement foncier et d'établissement rural
SAGE	Schéma d'aménagement et de gestion des eaux
TDENS	Taxe départementale des espaces naturels sensibles
VNF	Voies navigables de France

- de type 1 : secteurs caractérisés par leur intérêt biologique ou écologique

- de type 2 : grands ensembles naturels riches et peu modifiés, qui peuvent contenir des

Zone importante pour la conservation des oiseaux

Zone naturelle d'intérêt floristique et faunistique

GLOSSAIRE

Activité cynégétique activité ayant un rapport à la chasse.

Alcalin qui contient une base ou en a les propriétés.

Amphibie qui vit sur la terre et dans l'eau.

Anaérobie on appelle milieu anaérobie un milieu où il n'y a pas présence de dioxygène.

Anatidés oiseaux palmipèdes regroupant les canards, les oies, les tadornes et les cygnes.

Aquifère couche de terrain ou roche, suffisamment poreuse (qui peut stocker de l'eau) et perméable

(où l'eau circule librement) pour contenir une nappe d'eau souterraine.

Avifaune ensemble des espèces d'oiseaux d'une région donnée.

Bassin versant un bassin versant ou bassin hydrographique (terme retenu par la directive cadre sur l'Eau)

est une portion de territoire délimitée par des lignes de crête, dont les eaux alimentent un

exutoire commun.

Cariçaie groupement végétal de milieux humides dominé par des espèces du genre Carex.

Characée algue verte d'eau douce ou saumâtre.

Cœur de nature espace qui présente une biodiversité remarquable et dans lequel vivent des espèces

patrimoniales à sauvegarder. Celles-ci y trouvent les conditions favorables pour réaliser

tout ou partie de leur cycle de vie (alimentation et repos, reproduction et hivernage...).

Corridor écologique axe de communication biologique, plus ou moins large, continu ou non, emprunté par la

faune et la flore, qui relie des cœurs de nature (ex : haies, fossés, talus, ripisylves...).

Entomofaune partie de la faune constituée par les insectes.

Étrépage technique de gestion des milieux visant à localement décaisser et exporter le sol sur 10 à

20 centimètres d'épaisseur, pour volontairement l'appauvrir afin de favoriser les espèces

pionnières.

Eutrophe qualifie un milieu encombré de matières nutritives en surabondance, ne pouvant être

totalement utilisées par le peuplement normal d'un biotope.

Fingerling jeune brochet.

Frayère lieu où certaines espèces comme les poissons, les grenouilles, les mollusques et les

crustacés produisent ou déposent leurs œufs.

Gouille dépression humide dans une tourbière ou un bas-marais.

Habitat basiphile habitat qui tend à se confiner sur les sols à situation basique élevée.

Hélophyte plante enracinée sous l'eau, mais dont les tiges, les fleurs et feuilles sont aériennes.

Herpétofaune ensemble des amphibiens et reptiles d'une région donnée.

Hygrophile qualifie une espèce végétale qui croît dans les lieux humides.

Hyménoptères insectes possédant des mandibules mordantes et généralement deux paires d'ailes

membraneuses.

Jonçaie habitat principalement composé de joncs.

Laîche plante de la famille des Cypéracées, qui vit dans les marais (genre Carex).

Layon petit sentier forestier.

Lemnacées famille de plantes monocotylédones vivant à la surface des eaux douces stagnantes sur

lesquelles elles flottent librement.

Lépidoptères ordre d'insectes dont la forme adulte (imago) est communément appelée papillon.

Limicole qualifie un oiseau qui vit et se nourrit sur la vase grâce à ses pattes et son bec qui sont

adaptés au milieu humide et vaseux.

Marigot tout petit cours d'eau.

Mégaphorbiaie formation végétale luxuriante de hautes herbes à feuilles larges se développant sur des

sols frais et riches.

Mésotrophe qualifie un milieu dans lequel la disponibilité en éléments nutritifs est moyenne.

Natura 2000 le réseau Natura 2000 est un ensemble de sites européens abritant des habitats naturels et

des espèces animales et végétales en forte régression ou en voie de disparition à l'échelle européenne. Il a pour objectif de maintenir la diversité biologique des milieux, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales dans une

logique de développement durable.

Nitrophile se dit d'une plante qui pousse sur les sols les plus riches en nitrates.

Niveau piézométrique niveau d'eau relevé dans un forage (piézomètre).

Mésohygrophile qui apprécie un sol en permanence humide.

Odonates ordre regroupant les libellules et d'autres insectes apparentés

Oligotrophe se dit d'un milieu, masse d'eau ou sol, pauvre en nutriment (substances nutritives).

Orthoptères ordre d'insectes qui ont deux élytres et deux ailes pliées en long sous les élytres (la

sauterelle, le criquet, etc.).

Paludicole qui vit ou croît sur les bords des marais.

Panne dunaire zone humide en milieu dunaire. Il s'agit de dépressions creusées par le vent dans les dunes

jusqu'au niveau de la nappe phréatique.

Peupleraie endroit où sont plantés des peupliers.

Phragmitaie synonyme de roselière.

Platière terrain plat au pied d'un relief, sur lequel l'écoulement des eaux n'est pas défini.

Polder étendue artificielle de terre conquise sur la mer ou sur une autre étendue d'eau grâce à des

digues, des barrages et dont le niveau est inférieur à celui de la mer.

Poldérisation action visant à créer un polder.

Populiculture culture de peuplier en peuplements artificiels.

DOMAINE DE RÉGNIÈRE-ÉCLUSE

Communes de Régnière-Écluse, Bernay-en-Ponthieu, Vironchaux, Vron

Acquéreur : Conservatoire de l'espace littoral et des

rivages lacustres

Gestionnaire : Association du domaine Régnière-Écluse

Année : 2007



A1

SURFACE

800 hectares
Dont 56 ha en
zones humides

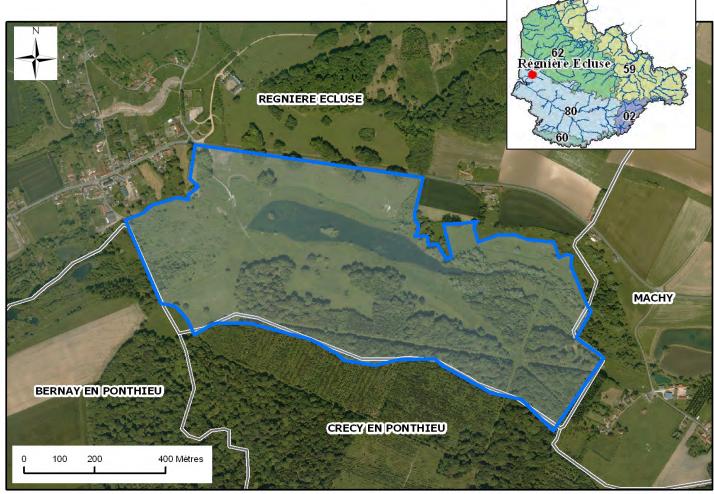
MONTANT DE L'OPÉRATION

4 000 000€

FINANCEMEN ⁻	Г
Agence de l'eau Artois-Picardie	331 782 €
Conservatoire de l'espace littoral et des Rivages lacustres	3 668 218 €

Contexte

Situé dans le prolongement de la forêt de Crécy à 15 km au nord-est de la baie de Somme, le domaine de Regnière-Écluse, d'une superficie totale de 800 hectares dont 56 hectares de zones humides, constitue un ensemble remarquable du fait de la diversité des éléments qui le composent (parc paysager, étang, massif forestier...). D'un point de vue environnemental, une partie du domaine a été recensée en ZNIEFF*. En effet, ce site accueille des milieux, une flore et une faune remarquables à l'échelle régionale, nationale et européenne.



IGN BD ORTHO®, BD CARTO®, A.E.A.P.

Afin de soustraire ce domaine d'un risque important de parcellisation et de démembrement, le CELRL* en assure la maîtrise foncière.



Domaine de Régnière-Écluse

Modalités de l'opération

Le CELRL* est en mesure de mettre en place des périmètres d'intervention dans lesquels il envisage d'effectuer l'acquisition des terrains. Son domaine de compétence est constitué des cantons côtiers, des communes riveraines de lacs de plus de mille hectares et des zones humides intérieures des départements côtiers. Depuis 2002, il peut intervenir sur le domaine public maritime qui lui est confié ou affecté. À l'intérieur de cette zone de compétence, il définit avec les acteurs locaux ses priorités d'intervention. Dans le cadre ainsi tracé, il revient au conseil d'administration du CELRL*, après avis du Conseil de rivages, d'arrêter les priorités d'intervention. Sur le secteur de Régnière-Écluse, un périmètre d'intervention de 812 hectares a été mis en place.

Résultats

Par apport de fonds propres et d'une participation financière de l'Agence de l'eau Artois-Picardie au titre de son neuvième programme d'interventions, le CELRL* est devenu propriétaire du domaine.

Cette acquisition foncière porte sur la quasi-totalité du périmètre d'intervention définie par le CELRL* sur la vallée de la Maye. L'opération présente un intérêt majeur en terme de préservation d'un corridor écologique* par la maîtrise foncière.

Perspectives

Pour la gestion et la valorisation du domaine de Regnière-Écluse, une association de type loi 1901 a été créée le 19 novembre 2007.

Le propriétaire a fait l'apport à l'association de ses usufruits et de l'intégralité du mobilier garnissant le château. Elle se compose de membres, personnes physiques ou morales, répartis en quatre collèges :

- le collège des membres de droit qui sont M. Raymond de Nicolay (ancien propriétaire) puis l'un de ses ayants-droits, et ainsi de génération en génération, et le CELRL*;
- le collège des membres associés permanents, au nombre de huit, avec principalement la commune de Regnière-Écluse, la Chambre d'agriculture de la Somme, la Fédération départementale des chasseurs de la Somme, le Parc naturel régional de Picardie Maritime, le syndicat mixte Baie de Somme - Grand Littoral picard;
- le collège des membres associés ordinaires (adhérents) ;
- le collège des membres bienfaiteurs et d'honneur.

L'association a pour objet de garantir la continuité de l'œuvre de M. Raymond de Nicolay visant à la conservation, la restauration, la valorisation, la gestion et la promotion du domaine de Regnière-Écluse.

Le plan de gestion et de suivi aura pour objet de définir les modalités :

- de préservation de la richesse écologique du site,
- d'ouverture au public, dans des conditions compatibles avec la sensibilité écologique du site (le site n'était ouvert au public que lors des journées du patrimoine).



Ètang du bas parc



200, rue Marceline - Centre Tertiaire de l'Arsenal - B.P. 80818 - 59508 Douai cedex Tél : 03 27 99 90 00 - Fax : 03 27 99 90 15 - www.eau-artois-picardie.fr

CONTACTS:

CONSERVATOIRE DE L'ESPACE LITTORAL ET DES RIVAGES LACUSTRES : RAPHAËLLE LUCOT 03.21.32.69.00

ASSOCIATION DU DOMAINE RÉGNIÈRE-ÉCLUSE : RAYMOND DE NICOLAY 03.22.23.33.81

AGENCE DE L'EAU ARTOIS-PICARDIE : ESTELLE CHEVILLARD / ALEXANDRE POULAIN 03.27.99.90.31

RENCLÔTURE DU MOLLENEL

Commune de Saint-Valéry-sur-Somme

Acquéreur : Conservatoire de l'espace littoral et des

rivages lacustres

Gestionnaire : Syndicat mixte Baie de Somme - Grand

Littoral picard Année : 2007



A2

SURFACE

21 hectares

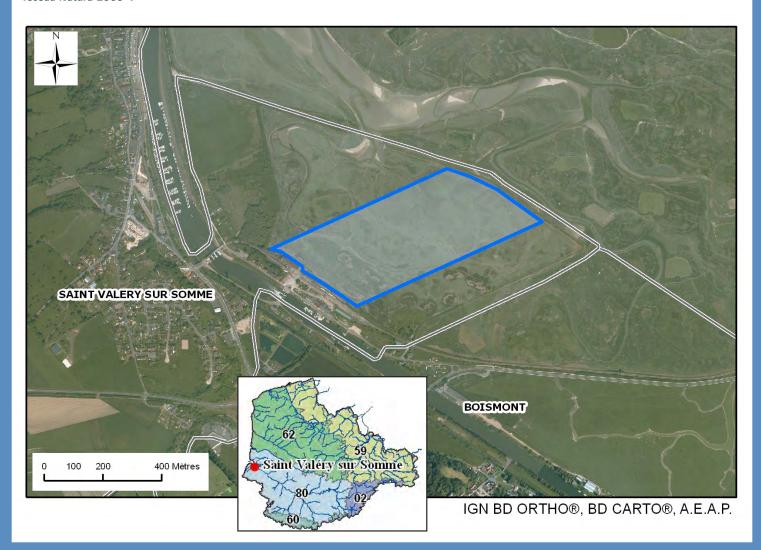
MONTANT DE L'OPÉRATION

95 255 €

FINANCEMEN [*]	Γ
Agence de l'eau Artois-Picardie	47 627 €
Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres	47 628 €

Contexte

La renclôture du Mollenel est une zone gagnée sur l'estuaire par poldérisation* en 1861. En 1984, une brèche a été ouverte dans la digue. Depuis, les terrains sont régulièrement recouverts par les eaux. Par cette dépoldérisation partielle, les terrains ont vu leur intérêt s'accroître sur le plan écologique. En effet, cet espace étant temporairement submergé, la flore et les habitats se sont progressivement transformés en prés salés. Au même titre que la baie de Somme dans son ensemble, cet espace est également devenu un territoire de nidification pour de nombreux anatidés* et limicoles*. C'est aussi un lieu de quiétude pour l'avifaune* hivernante et migratrice. L'intérêt de cet espace en terme de biodiversité a ainsi été fortement augmenté depuis l'ouverture de la brèche. Le site est inscrit en tant que ZNIEFF* 1* et 2* et fait partie du réseau Natura 2000*.



Les propriétaires, au nombre de sept, pouvaient à tout moment refermer cette brèche et stopper l'évolution naturelle de cet écosystème. Le site étant inclus dans le périmètre autorisé du CELRL*, il est apparu opportun de poursuivre cette réestuarisation progressive et pour cela de procéder à l'acquisition foncière du site.



Renclôture du Mollenel

Modalités de l'opération

Le CELRL* est en mesure de mettre en place des périmètres d'intervention dans lesquels il envisage d'acquérir des terrains. Le domaine de compétence du CELRL* est constitué des cantons côtiers, des communes riveraines de lacs de plus de mille hectares et des zones humides intérieures des départements côtiers. Depuis 2002, le CELRL* peut intervenir sur le domaine public maritime qui lui est confié ou affecté. À l'intérieur de cette zone de compétence, il définit avec les acteurs locaux ses priorités d'intervention. Dans le cadre ainsi tracé, il revient au conseil d'administration du CELRL*, après avis du Conseil de rivages, d'arrêter les priorités d'intervention. La renclôture du Mollenel est reprise dans un des périmètres d'interventions.

En accord avec les services de l'État, la commune et le syndicat mixte Baie de Somme - Grand Littoral picard, le CELRL* a pris contact avec l'ensemble des propriétaires de cette renclôture afin d'engager des négociations amiables pour la rétrocession de leur terrain.

Résultats

Par apport de fonds propres et d'une participation financière de l'Agence de l'eau Artois-Picardie au titre de son neuvième programme d'interventions, le CELRL* est devenu propriétaire d'une superficie totale de 21 hectares. Il s'agit de la deuxième acquisition du CELRL* sur ce périmètre d'intervention. De ce fait, celui-ci est propriétaire, sur ce périmètre, de 31 hectares.



Prés salés

Perspectives

Le syndicat mixte Baie de Somme – Grand Littoral picard est gestionnaire du site. Une réflexion est en cours afin d'établir un plan de gestion.

Le plan de gestion définira :

- le suivi de l'évolution naturelle du site,
- l'entretien pérenne par pâturage ovin,
- les modalités d'ouverture du site au public (sentier de découverte et de sensibilisation à la dépoldérisation).



200, rue Marceline - Centre Tertiaire de l'Arsenal - B.P. 80818 - 59508 Douai cedex Tél : 03 27 99 90 00 - Fax : 03 27 99 90 15 - www.eau-artois-picardie.fr

CONTACTS:

CONSERVATOIRE DE L'ESPACE LITTORAL ET DES RIVAGES LACUSTRES : RAPHAËLLE LUCOT 03.21.32.69.00 SYNDICAT MIXTE BAIE DE SOMME -GRAND LITTORAL PICARD : YANN DUFOUR 03.22.20.60.30 AGENCE DE L'EAU ARTOIS-PICARDIE : ESTELLE CHEVILLARD/ ALEXANDRE POULAIN 03.27.99.90.31

VALLÉES DU PENDÉ ET DE L'AUTHIE

ZONES HUMIDES Artois-Picardie

A3

SURFACE

4 hectares

MONTANT DE L'OPÉRATION

143 543 €

FINANCEMEN'	Т
Agence de l'eau Artois-Picardie	71 771 €
Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres	71 772 €

Commune de Villers-sur-Authie

Acquéreurs : Conservatoire de l'espace littoral et des

rivages lacustres

Gestionnaire : Syndicat mixte Baie de Somme - Grand

Littoral picard Année : 2007

Contexte

Les prairies et les marais tourbeux de la basse vallée de l'Authie présentent un intérêt écologique important (inscrit dans le périmètre du site Natura 2000* et inventorié en ZNIEFF* de type 1* et 2*). Ils abritent des habitats, une flore et une faune d'intérêt européen, qui sont répartis de manière relativement homogène sur tout le site. Ils se composent d'une mosaïque de marais, parfois boisés, et de prairies humides traversées par un réseau hydrographique complexe (fossés, canaux, ruisseaux, mares de chasse, étangs...).

La qualité et l'étendue des milieux, l'originalité et l'état actuel des populations animales font que ce site fait partie des sites européens majeurs de tourhières.



IGN BD ORTHO®, BD CARTO®, A.E.A.P.

Depuis plusieurs années, le CELRL* s'est investi dans la préservation et la restauration des zones humides arrière-littorales. Suite à la mise en vente d'une propriété se situant sur la rive sud de la rivière de l'Authie (commune de Villiers-sur-Authie), il est apparu intéressant pour le CELRL* de se porter acquéreur en raison :

- de l'intérêt écologique du site, notamment sa proximité avec l'Authie,
- des pressions qui pèsent sur ce type de milieu, telles que des phénomènes de cabanisation.

Cette propriété, vouée principalement à l'activité cynégétique*, se compose d'un plan d'eau d'environ un hectare avec une hutte de chasse aménagée. L'autre partie du site se compose de trois hectares présentant un gradient complet d'habitats basiphiles*, depuis les groupements végétaux aquatiques jusqu'aux boisements marécageux.



Prairie humide

Modalités de l'opération

Le CELRL* est en mesure de mettre en place des périmètres d'intervention dans lesquels il envisage d'effectuer l'acquisition des terrains. Le domaine de compétence du CELRL* est constitué des cantons côtiers, des communes riveraines de lacs de plus de mille hectares et des zones humides intérieures des départements côtiers. Depuis 2002, il intervient sur le domaine public maritime qui lui est confié ou affecté. À l'intérieur de cette zone de compétence, il définit avec les acteurs locaux ses priorités d'intervention. Dans le cadre ainsi tracé, il revient au conseil d'administration du CELRL*, après avis du Conseil de rivages, d'arrêter les priorités d'intervention.

En novembre 2000, le conseil d'administration du CELRL* a décidé la création d'un nouveau périmètre d'intervention de deux cents hectares sur les vallées du Pendé et de l'Authie. Bénéficiant de la préemption de la SAFER* pour motif environnemental, le CELRL* s'est présenté comme unique acquéreur.

Résultats

Le CELRL* est devenu propriétaire du site en novembre 2007. Il s'agit là de la première acquisition sur ce périmètre.

Suite à l'achat et après concertation avec l'ensemble des partenaires, différents travaux de restauration ont été menés par le syndicat mixte Baie de Somme – Grand Littoral picard :

- · de la fauche pour ouvrir le milieu,
- de l'étrépage*,
- une suppression de talus.

L'ensemble de ces actions a pour objectif de redonner à la zone son caractère humide.



Étrépage

Perspectives

Différentes actions sont prévues :

- une restauration du milieu, notamment du plan d'eau, avec un reprofilage des berges en pente douce. Cette action conduira à une augmentation de la biodiversité végétale par la mise en place d'une communauté d' hélophytes*;
- l'ouverture des espaces en cours de boisement afin d'aboutir à une diversification des habitats.



200, rue Marceline - Centre Tertiaire de l'Arsenal - B.P. 80818 - 59508 Douai cedex Tél : 03 27 99 90 00 - Fax : 03 27 99 90 15 - www.eau-artois-picardie.fr

CONTACTS:

CONSERVATOIRE DE L'ESPACE LITTORAL ET DES RIVAGES LACUSTRES : RAPHAËLLE LUCOT 03.21.32.69.00 SYNDICAT MIXTE DE LA BAIE DE SOMME – GRAND LITTORAL PICARD : YANN DUFOUR 03.22.20.60.30 AGENCE DE L'EAU ARTOIS-PICARDIE : ESTELLE CHEVILLARD / ALEXANDRE POULAIN 03.27.99.90.31

MARAIS DE CAMBRIN

Communes d'Annequin, Cuinchy et Cambrin

Acquéreur : Conservatoire des sites naturels du Nord

et du Pas-de-Calais

Gestionnaire : Conservatoire des sites naturels du nord

et du Pas-de-Calais

Année : 2008



A4

SURFACE

13,75 hectares

MONTANT DE L'OPÉRATION

260 000 €

FINANCEMENT		
Agence de l'eau Artois-Picardie	117 000 €	
Conservatoire des sites naturels du Nord et du Pas-de-Calais	2 000 €	
FEDER*	26 000 €	
Région Nord-Pas-de-Calais	115 000 €	

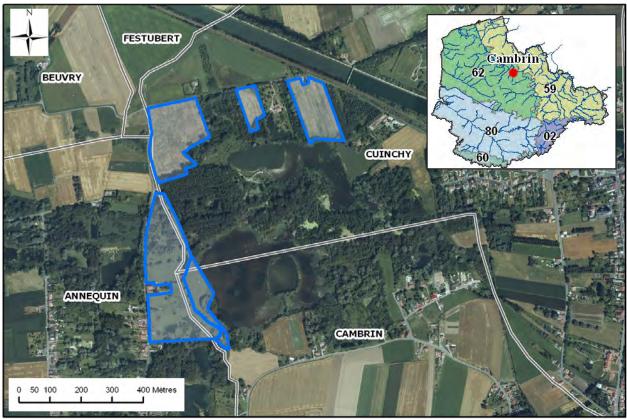
Contexte

Le marais de Cambrin, qui s'intègre dans un réseau de marais s'étendant dans la dépression alluviale inondable de la plaine de la Lys, est inscrit dans les inventaires nationaux de zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique.

Cette ZNIEFF* de type 1* de 992 hectares constitue un complexe de biotopes marécageux très diversifiés associant des bas-marais oligotrophes*, des prairies humides, des forêts inondables, des mares, des étangs à roselières et cariçaies*, des mégaphorbiaies* et des peupleraies* eutrophes*. Elle est inscrite au Schéma régional de protection des milieux et paysages naturels comme un milieu naturel très remarquable à protéger à terme, le niveau de menace étant considéré comme très important.

LE MARAIS DE CAMBRIN EST COMPOSÉ DE :

- 28 habitats naturels dont 14 ayant un intérêt patrimonial, avec 6 types d'habitats naturels inscrits à la directive Habitat,
- 209 espèces végétales dont 20 ayant une valeur patrimoniale: Orchis incarnat (Dactylorhiza incarnata), Souchet brun (Cyperus fuscus),
- plusieurs espèces d'oiseaux rares dont 63 espèces nicheuses : Bouscarle de Cetti (Cettia cetti), le Canard souchet (Anas chypeata) etc.,
- 20 espèces de libellules, sauterelles et criquets, papillons, syrphes* et araignées.



Conception graphique AEAP. Crédits photos: CELRL, AEAP. IPNS juin 201

Enjeux et objectifs

Le bassin minier du Pas-de-Calais est une zone très industrialisée et peuplée dans laquelle peu de milieux naturels subsistent. Dans ce cadre, les marais de Cambrin, Annequin, Cuinchy et Festubert constituent des habitats de la trame verte et bleue* de la Communauté d'agglomération d'Artois, sous le vocable « cœur de nature* », importants notamment pour les enjeux liés à la biodiversité et à la gestion de la ressource en eau.

Depuis 2002, le Conservatoire des sites naturels du Nord et du Pas-de-Calais est gestionnaire du marais communal de Cambrin de 25 hectares. 13,75 hectares attenants à ce marais ont été mis en vente. Le Conservatoire des sites naturels a souhaité acquérir ces terrains pour en assurer la préservation par la maîtrise foncière.

Les 13,75 hectares sont constitués d'un complexe de prairies inondables, de mares et de boisements humides. Ces prairies constituent la marge ouest et nord de la Réserve naturelle du marais de Cambrin à laquelle ces prairies pourraient être rattachées. L'intérêt ornithologique de ce secteur sera grandement renforcé avec la mise en réserve de la zone d'alimentation pour une partie des oiseaux hivernants et en halte migratoire.

Jusqu'à présent, les formations végétales ont été préservées grâce au maintien de pratiques agricoles extensives* sur la quasitotalité de la surface concernée et au maintien d'un niveau de nappe élevé.



Prairie humide

Modalités de l'opération

Depuis sa création, le Conservatoire des sites naturels Nord-Pas-de-Calais a engagé de nombreuses actions en faveur des zones humides. Pour effectuer l'acquisition des parcelles, le Conservatoire a sollicité la SAFER*.

Résultats

Le Conservatoire des sites naturels Nord-Pas-de-Calais est désormais propriétaire de 13,75 hectares de prairies, premières parcelles acquises sur le secteur.

Perspectives

Les parcelles font l'objet du plan de gestion global du marais de Cambrin.

Les orientations de ce plan de gestion consistent en :

- la restauration des pratiques de gestion extensive (pâturage extensif et/ou fauche sans apport d'intrants),
- la restauration d'un paysage traditionnel (nettoyage du site, entretien des linéaires de saules têtards, abattage de peupliers menacants).



Mare

En termes d'enjeux de conservation, il convient de préserver :

- la fonctionnalité de la zone humide,
- la présence de boisements humides d'intérêt européen et de prairies humides para-tourbeuses remarquables,
- la présence d'une avifaune* menacée nicheuse et en halte migratoire.

Le site restauré permettra l'accueil du public.

Concernant la gestion, les mesures prévues sont :

- la gestion des espèces invasives,
- la fauche des layons*,
- le pâturage et la fauche des prairies.

Au cours de l'année 2009, le marais de Cambrin a été classé en réserve naturelle régionale par la Région Nord-Pas-de-Calais qui a la compétence de classement depuis 2007. Ce nouveau statut confère au marais un niveau de protection permettant de préserver le patrimoine naturel remarquable.



Boisement humide



200, rue Marceline - Centre Tertiaire de l'Arsenal - B.P. 80818 - 59508 Douai cedex Tél : 03 27 99 90 00 - Fax : 03 27 99 90 15 - www.eau-artois-picardie.fr

CONTACTS:

CONSERVATOIRE DES SITES NATURELS DU NORD ET DU PAS-DE-CALAIS : VINCENT SANTUNE 03.21.54.75.00 RÉGION NORD-PAS-DE-CALAIS : ÉRIC CHÉRIGIÉ 03.28.82.74.30 AGENCE DE L'EAU ARTOIS-PICARDIE : ESTELLE CHEVILLARD / ALEXANDRE POULAIN 03.27.99.90.31

PRAIRIES DU VAL DE SAMBRE

ZONES HUMIDES Artois-Picardie



Commune de Maroilles

Acquéreur : Conservatoire des sites naturels du Nord

et du Pas-de-Calais

Gestionnaire : Conservatoire des sites naturels du Nord

et du Pas-de-Calais

Année : 2008

SURFACE

13 hectares

MONTANT <u>DE L'OPÉRATION</u>

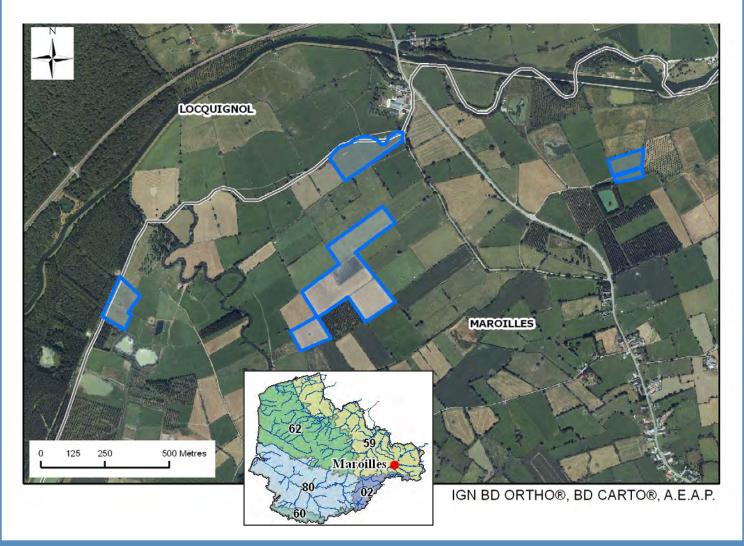
156 000 €

FINANCEMEN [*]	Γ
Agence de l'eau Artois-Picardie	77 000 €
FEDER*/Région/État	77 000 €
Groupe des Naturalistes de l'Avesnois	2 000 €

Contexte

Les prairies du Val de Sambre, composées en grande partie de bocage et façonnées par des étangs et des fossés de drainage, sont localisées dans le lit majeur de la Sambre à la confluence avec l'Helpe mineure. Malgré la canalisation de cette rivière, les prairies ont gardé leur caractère inondable du fait d'une alimentation par la nappe alluviale. De plus, grâce à une intensification limitée des pratiques agricoles, elles abritent encore une faune et une flore remarquables et, à ce titre, sont incluses :

- dans une ZNIEFF* de type 1* et 2*,
- dans la Trame verte et bleue* régionale en tant que « cœur de nature* »,
- dans les zones humides les plus favorables à la reproduction du brochet (Esox lucius) défini par le PDPG*.



En 2008, le Conservatoire des sites naturels du Nord et du Pasde-Calais s'est porté acquéreur de plusieurs parcelles d'une surface totale de 13 hectares, constituées par des prairies humides d'intérêt patrimonial afin d'en assurer la préservation par la maîtrise foncière.

Les prairies étaient en partie vouées à un pâturage intensif* couplé à des apports d'intrants (engrais, produits phytosanitaires...).

Dans l'état actuel des connaissances, l'intérêt écologique de la zone est avéré. Des inventaires assez poussés sur les zones déjà protégées ont montré une richesse écologique importante. De nombreuses espèces d'oiseaux, de plantes et d'insectes ont pu être recensées : Pie grièche écorcheur (*Lanius collurio*), Séneçon aquatique (*Senecio aquatica*), Agrion mignon (*Coenagrion scitulum*)...

À titre d'exemple : une espèce végétale aquatique, considérée comme disparue de la région Nord Pas-de-Calais depuis les années 1960, a été retrouvée sur ce site : le Potamot à feuilles aiguës (*Potamogeton acutifolius*).

De plus, les prairies du Val de Sambre représentent le dernier bastion régional de la Pie Griéche grise (*Lanius excubitor*).



Étang

Modalités de l'opération

Depuis sa création, le Conservatoire des sites naturels a engagé des actions en faveur des zones humides. Afin de faciliter la protection des prairies du Val de Sambre, le Conservatoire des sites naturels s'est lancé depuis 2004 dans la mise en place d'une politique d'acquisition foncière sur les communes de Maroilles et de Locquignol. Sur ce secteur, la zone de veille foncière en lien avec la SAFER* est de 380 hectares environ.

Une partie de l'acquisition a été négociée à l'amiable et l'autre partie a été réalisée dans le cadre d'une préemption au titre environnemental.



Prairie humide

Résultats

Le Conservatoire des sites naturels est désormais propriétaire de 34 hectares. Ceci permettra progressivement d'atteindre l'objectif de protection et de gestion par la maîtrise foncière et la contractualisation.

Suite aux premiers achats de parcelles, des conventions de gestion ont été établies avec des exploitants agricoles locaux pour des durées annuelles ou de dix ans. Une gestion extensive* par pâturage et/ou fauche est désormais mise en place sur les parcelles. L'objectif est de continuer sur ce principe pour les terrains concernés par la nouvelle acquisition.



Bocage

Perspectives

Les objectifs poursuivis dans cette maîtrise foncière consistent à :

- assurer la gestion conservatoire et la restauration des habitats et des espèces patrimoniales (les parcelles feront l'objet d'une notice de gestion qui sera annexée au plan de gestion établi pour ce secteur. Il s'agira alors de mettre en place une gestion conservatoire et d'autre part de réaliser une restauration des habitats dégradés);
- améliorer les connaissances de la diversité biologique et du fonctionnement écologique du site;
- de mettre en valeur les richesses du site et de favoriser son intégration dans le contexte local par la mise en place d'animations scolaires, de sorties grand public et en développant des partenariats locaux.

Sur ce territoire, des partenariats d'acquisitions avec l'appui financier de l'Agence de l'eau Artois-Picardie, la Région Nord-Pas-de-Calais et l'Union européenne (FEDER*) se poursuivent.



200, rue Marceline - Centre Tertiaire de l'Arsenal - B.P. 80818 - 59508 Douai cedex Tél : 03 27 99 90 00 - Fax : 03 27 99 90 15 - www.eau-artois-picardie.fr

CONTACTS:

CONSERVATOIRE DES SITES NATURELS DU NORD ET DU PAS-DE-CALAIS : VINCENT SANTUNE 03.21.54.75.00 RÉGION NORD-PAS-DE-CALAIS : ÉRIC CHÉRIGIÉ 03.28.82.74.30 AGENCE DE L'EAU ARTOIS-PICARDIE : ESTELLE CHEVILLARD/ ALEXANDRE POULAIN 03.27.99.90.31

ACQUISITION

BASSINS D'ARDRES ET DES ATTAQUES

Communes d'Ardres et des Attaques



A6

SURFACE

66 hectares

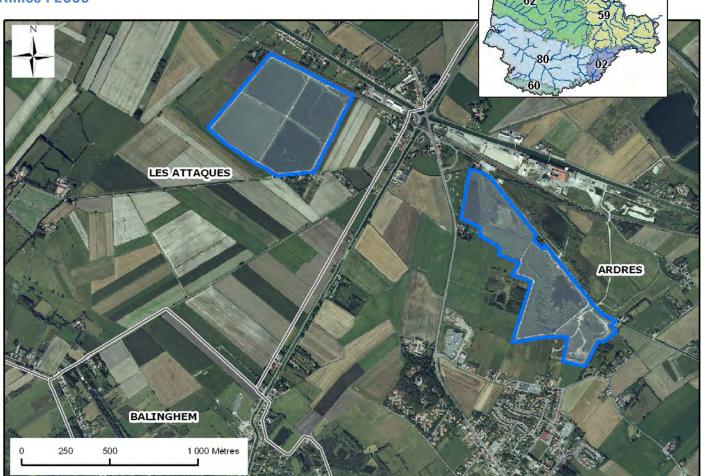
MONTANT DE L'OPÉRATION 499 200 €

FINANCEMEN	Г
Agence de l'eau Artois-Picardie	249 600 €
Fédération des chasseurs du Pas-de-Calais	249 600 €

Acquéreurs : Conservatoire des sites naturels du Nord et du Pas-de-Calais / Fédération départementale des chasseurs du Pas-de-Calais

Gestionnaire : Conservatoire des sites naturels du Nord et du Pas-de-Calais / Fédération départementale des chasseurs du Pas-de-Calais

Année : 2009



IGN BD ORTHO®, BD CARTO®, A.E.A.P.

Le projet d'acquisition vise à assurer la protection par la maîtrise foncière d'anciens bassins de décantation de la sucrerie de Pont d'Ardres afin de préserver le patrimoine naturel qu'ils abritent et d'entreprendre un programme de renaturation.



Contexte

Les bassins d'Ardres et des Attaques constituent un site majeur pour l'avifaune* dans le Nord-Pas-de-Calais, classés d'ailleurs en « réserve de chasse* » depuis 1979. Les données fournies par les observateurs du Groupe ornithologique et naturaliste du Nord Pas-de-Calais et la Fédération départementale des chasseurs sur ce site sont les suivantes :

1. Oiseaux nicheurs

Plus de 55 espèces nicheuses ont été recensées. Six espèces sont inscrites en annexe 1 de la directive « Oiseaux » dont le Grèbe à cou noir (*Podiceps nigricollis*), l'Avocette élégante (*Recurvirostra avosetta*) et l'Échasse blanche (*Himantopus himantopus*).

Les enjeux de conservation de ces espèces sont principalement liés à la bonne gestion des niveaux d'eau, à la tranquillité du site et à la conservation d'une végétation rivulaire* adaptée.

2. Oiseaux hivernants

Une cinquantaine d'espèces d'oiseaux est connue pour hiverner sur le site des Attaques notamment des canards, ce qui représente une diversité élevée à l'échelle régionale.

Outre la diversité et le nombre d'oiseaux qui y trouvent refuge pendant l'hiver, c'est l'importance du site à l'échelle locale et régionale qui est à souligner.

Le site des Attaques accueille près de 50% des oiseaux d'eau hivernant dans le Calaisis selon les comptages annuels effectués par les ornithologues dans le cadre d'un recensement à l'échelle du Paléarctique occidental (recensement du Wetlands International).

3. Oiseaux de passage

Plus de 150 espèces ont été notées sur le site parmi lesquelles des espèces extrêmement rares d'Europe de l'Ouest, mais aussi

des espèces nord-américaines déviées de leur voie migratoire habituelle. Pour ce type d'utilisation, il est difficile de pouvoir évaluer quantitativement l'importance du site dans l'état actuel des connaissances.

Le site est ainsi considéré par les ornithologues comme majeur pour la halte migratoire sur le littoral du Nord-Pas-de-Calais. Le dérangement est très important sur le littoral français pour les oiseaux migrateurs. L'existence de haltes migratoires pour les oiseaux traversant notre région est donc capitale.

Le site offre des habitats complémentaires à ceux recensés sur la Réserve naturelle voisine du Platier d'Oye avec un environnement plus continental et une quiétude supérieure, élément déterminant pour l'accueil des individus en migration.

Le site est particulièrement attractif et déterminant pour plusieurs espèces de limicoles qui trouvent sur ce site, outre des conditions de quiétude, des ressources trophiques déterminantes pour la migration post-nuptiale : le Bécasseau minuscule (*Calidris minutilla*), le Phalarope de Wilson (*Phalaropus tricolor*), le Chevalier grivelé (*Actitis macularius*)...

Modalités de l'opération

Le Conservatoire des sites naturels du Nord et du Pas-de-Calais et la Fédération départementale des chasseurs du Pas-de-Calais ont sollicité la SAFER* pour la préemption des terrains concernés au titre environnemental.

Résultats

Dans le cadre de la procédure de préemption, la SAFER* a rétrocédé les terrains au Conservatoire des sites naturels du Nord-Pas-de-Calais et à la Fédération départementale des chasseurs.

L'achat a été effectué via une participation financière de l'Agence de l'eau Artois-Picardie à hauteur de 50% au titre de son neuvième programme d'intervention et d'une participation de la Fondation nationale pour la protection des habitats et de la faune sauvage, fonds d'acquisitions dédiées aux projets des fédérations des chasseurs.



Ancien bassin de décantation

Les principaux objectifs fixés par les propriétaires-gestionnaires sont :

- le maintien, voire le développement de l'intérêt ornithologique du
- la réalisation d'un diagnostic écologique et fonctionnel du site,

- l'élaboration d'un plan de gestion pluri-annuel et sa mise en œuvre,
- la réflexion pour un accueil contrôlé du public,
- la réflexion pour le classement du site en réserve naturelle régionale.

Une étude hydraulique sera nécessaire pour mettre en place une gestion des niveaux d'eau compatible avec les exigences des espèces nicheuses et hivernantes. De plus, la spécificité du site nécessite une mise en sécurité pour l'accueil du public (berges abruptes).





Sentier



200, rue Marceline - Centre Tertiaire de l'Arsenal - B.P. 80818 - 59508 Douai cedex Tél : 03 27 99 90 00 - Fax : 03 27 99 90 15 - www.eau-artois-picardie.fr

CONTACTS:

CONSERVATOIRE DES SITES NATURELS DU NORD ET DU PAS-DE-CALAIS: VINCENT SANTUNE 03.21.54.75.00

FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS DU PAS-DE-CALAIS: PHILIPPE BETTIG 03.21.24.23.59

AGENCE DE L'EAU ARTOIS-PICARDIE:

ESTELLE CHEVILLARD / ALEXANDRE POULAIN 03.27.99.90.31

BASSINS DE DÉCANTATION DE LA SUCRERIE D'ABBEVILLE

Commune de Grand-Laviers

Acquéreur : Fondation nationale pour la protection des

habitats et de la faune sauvage

Gestionnaire : Fédération départementales des chasseurs de la Somme

Année: 2008

E

A7

SURFACE

40 hectares

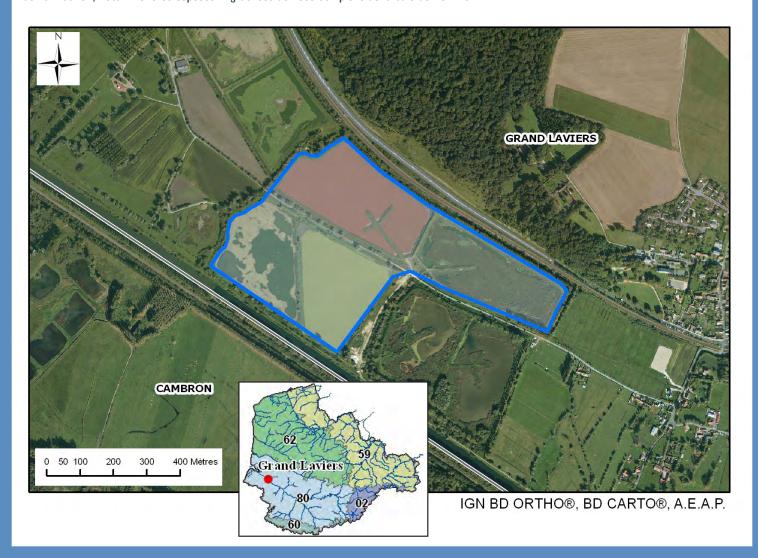
MONTANT DE L'OPÉRATION

310 000 €

FINANCEMEN ⁻	Г
Agence de l'eau Artois-Picardie	155 000 €
Fondation habitats faune sauvage	93 000 €
Fédération départementale des chasseurs de la Somme	62 000 €

Contexte

Les anciens bassins de décantation de la sucrerie d'Abbeville constituent un site majeur pour l'avifaune et sont repris dans un inventaire ZNIEFF* de type 1*. Cette zone de quiétude, qui fait partie d'un ensemble de 150 hectares, joue un rôle essentiel pour la gestion conservatoire de l'avifaune*, notamment les espèces migratrices de l'éco complexe de la baie de Somme.



Le projet vise à assurer la protection foncière de 40 hectares de terres constitués de trois anciens bassins de la sucrerie. Ces bassins, situés en périphérie de la commune de Grand-Laviers entre le canal de la Somme et la ligne ferroviaire Paris-Calais, s'intègrent à une zone humide comprenant sept bassins d'eau, des pâturages humides, un réseau de fossés larges, une roselière jouxtant deux mares, une peupleraie* et une parcelle cultivée. De très nombreux espèces et habitats d'intérêt national et européen sont présents. Ces bassins en basse vallée de la Somme sont d'un intérêt faunistique majeur.



Ancien bassin atterrit

Modalités de l'opération

La Fondation nationale pour la protection des habitats et de la faune sauvage mène depuis près de trente ans une politique d'acquisition et de gestion conservatoire de zones naturelles, notamment de zones humides. En partenariat avec la Fédération départementale des chasseurs de la Somme, la Fondation a acquis les trois bassins auprès de la société Tereos qui a cessé son activité à la sucrerie d'Abbeville.

Résultats

Grâce à l'apport de fonds propres de la Fondation, d'une participation de 62.000 euros de la Fédération départementale des chasseurs de la Somme et d'une participation financière de l'Agence de l'eau Artois-Picardie au titre de son neuvième programme d'intervention, la Fondation est devenue propriétaire des anciens bassins après une négociation à l'amiable.



Sentier



Vue d'ensemble des bassins

Perspectives

La gestion a été confiée à la Fédération des chasseurs de la Somme et différentes actions seront menées :

- le maintien de cette zone humide et l'amélioration de sa fonctionnalité sur le plan écologique (faune-flore), environnemental et hydrologique,
- des études scientifiques au profit des oiseaux d'eau et de leurs habitats,
- le développement d'actions pédagogiques en accord avec le respect du site et de ses habitats (accueil du public).



200, rue Marceline - Centre Tertiaire de l'Arsenal - B.P. 80818 - 59508 Douai cedex Tél : 03 27 99 90 00 - Fax : 03 27 99 90 15 - www.eau-artois-picardie.fr

CONTACTS:

FONDATION NATIONALE POUR LA PROTECTION DES HABITATS DE LA FAUNE SAUVAGE : EDOUARD-ALAIN BIDAULT 01.41.09.65.10 FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE LA SOMME : THIERRY DELEFOSSE 03.22.82.90.90

AGENCE DE L'EAU ARTOIS-PICARDIE : ESTELLE CHEVILLARD / ALEXANDRE POULAIN 03.27.99.90.31

MOYENNE VALLÉE DE LA SOMME

SURFACE

A8

17 hectares

MONTANT DE L'OPÉRATION

229 200 €

FINANCEMEN	T
Agence de l'eau Artois-Picardie	114 600 €
Département de la Somme	114 600 €

Breilly, La Chaussée-Tirancourt

Communes de Mareuil-Caubert,

Bourdon, Picquigny, Ailly-sur-Somme,

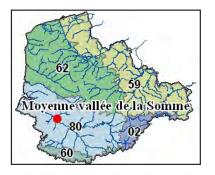
Acquéreur : Département de la Somme

Gestionnaire : Conservatoire des sites naturels

de Picardie Année : 2007

Contexte

La moyenne vallée de la Somme, située entre Amiens et Abbeville, marquée par une ancienne exploitation de tourbe, est constituée d'une mosaïque de milieux diversifiés (marais tourbeux, roselières, plans d'eau, prairies...), qui en font une zone très intéressante par la présence de nombreuses espèces de plantes et d'oiseaux protégés, telles que la Grande Douve (Ranunculus lingua) et la Fritillaire pintade (Fritillaria meleagris) et, concernant les oiseaux, le Butor étoilé (Botaurus stellaris) et le Blongios nain (Ixobrychus minutus).

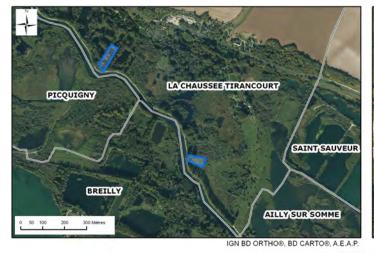




GN BD ORTHO®, BD CARTO®, A.E.A.P.



IGN BD ORTHO®, BD CARTO®, A.E.A.





IGN BD ORTHO®, BD CARTO®, A.E.A.F

Afin de protéger ce patrimoine, le Département s'est porté acquéreur en 2008 de plusieurs parcelles situées sur ce territoire afin d'en assurer la préservation par la maîtrise foncière.

La préservation et la valorisation des zones humides de la moyenne vallée de la Somme constituent un enjeu majeur :

- plusieurs habitats sont qualifiés d'exceptionnels au plan européen et offrent ainsi un potentiel écologique rare fortement menacé par la dégradation des habitats ;
- la vallée de la Somme constitue un corridor écologique* et hydraulique reconnu dans de nombreux inventaires naturalistes (ZNIEFF*, ZICO*...). Elle bénéficie également de mesures de protection européenne, nationale et internationale (Natura 2000*, réserve naturelle...);
- le canal de la Somme offre un fort potentiel de développement éco-touristique.

Modalités de l'opération

Depuis 1980, le Département de la Somme a mis en œuvre une politique ENS*. Cette politique menée grâce au partenariat développé avec le CELRL* et le Conservatoire des sites naturels de Picardie assure la préservation et la valorisation de nombreux sites naturels.

Dans ce cadre, plusieurs zones de préemption ont été créées par le Département, avec l'accord des communes concernées.

Une évaluation de la politique des ENS* du département réalisés en 2005 a montré une hétérogénéité des résultats entre le littoral et la vallée de la Somme, notamment un bilan mitigé en ce qui concerne l'efficacité des zones de préemption.

En 2005, le CELRL*, fort de ses nouvelles compétences acquises en application de la loi DTR* de février 2005, a engagé avec le Département et le Conservatoire des sites naturels de Picardie une réflexion concertée pour une intervention coordonnée permettant la préservation des zones humides de la vallée de la Somme.

Un diagnostic de territoire mené en 2006 sur la vallée de la Somme à l'aval d'Amiens a mis en évidence trois secteurs prioritaires, sur lesquels le CELRL* est habilité à intervenir.

La stratégie établie dans le cadre de ce programme privilégie la concertation avec les collectivités et les acteurs locaux, pour la définition des enjeux à l'échelle communale et pour la recherche de partenariats.

Les terrains acquis en moyenne vallée de la Somme sont ensuite confiés au Conservatoire des sites naturels de Picardie pour la mise en œuvre d'une destion concertée. Dans la vallée de la Somme, cette politique foncière a déjà permis la préservation d'environ 125 ha.

Résultats

Via l'apport de fonds propres (TDENS*) et les participations financières apportées par l'Agence de l'eau Artois-Picardie au titre de son neuvième programme d'interventions, le Département de la Somme a acquis quatre nouvelles parcelles en zones humides d'une superficie totale de 17 hectares.

Les terrains ont été vendus prioritairement au Département de la Somme et font partie d'une zone de préemption d'environ 3500 hectares dans la vallée de la Somme entre Mareuil-Caubert et Dreuilles-Amiens. Il s'agit :

- des étangs de Mareuil-Caubert,
- du marais des Cavins à Bourdon,
- du marais des Prés de la Mare à Picquigny,
- du marais de Tirancourt.





Marais des Cavins







Étangs de Mareuil-Caubert

Marais des Prés de la mare

Perspectives

La gestion conservatoire, menée par le Conservatoire des sites naturels, a pour finalité:

- le maintien et l'entretien des milieux ouverts par fauche et déboisement.
- la restauration et l'entretien des milieux typiques tourbeux,
- la mise en place d'un pâturage extensif*.

Différentes actions en faveur de l'accès du public sont également prévues :

la mise en place de visites guidées,

ALEXANDRE POULAIN 03.27.99.90.31

des aménagements pour l'accès au site lorsque la sensibilité écologique le permet.

L'objectif principal de ces acquisitions est de constituer au final un réseau cohérent de milieux naturels le long de la Somme pour mettre en place une gestion concertée et adaptée.



200, rue Marceline - Centre Tertiaire de l'Arsenal - B.P. 80818 - 59508 Douai cedex Tél : 03 27 99 90 00 - Fax : 03 27 99 90 15 - www.eau-artois-picardie.fr

CONTACTS:

DÉPARTEMENT DE LA SOMME: AUDREY MERLIN 03.22.71.83.56 CONSERVATOIRE DES SITES NATURELS DE PICARDIE: CÉLINE LEEMAN 03.22.89.63.96 CONSERVATOIRE DE L'ESPACE LITTORAL ET DES RIVAGES LACUSTRES: RAPHAËLLE LUCOT 03.21.32.69.00 AGENCE DE L'EAU ARTOIS-PICARDIE : ESTELLE CHEVILLARD/

ACQUISITION

MARAIS DE GUÎNES

Commune de Guînes

Acquéreur : Département du Pas-de-Calais

Gestionnaire: EDEN 62

Année: 2009



A9

SURFACE

15 hectares

MONTANT DE L'OPÉRATION

140 400 €

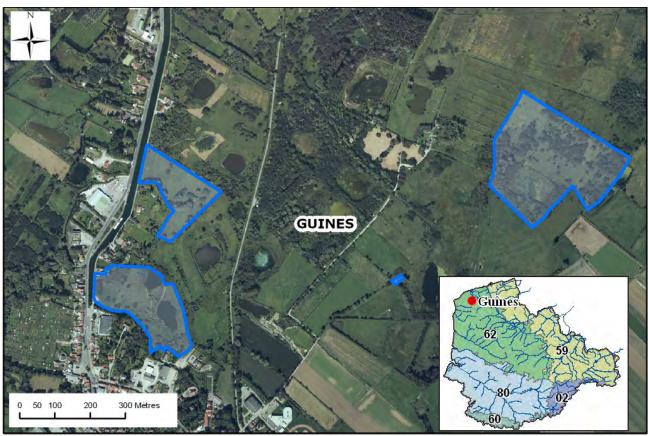
FINANCEMENT		
Agence de l'eau Artois-Picardie	70 200 €	
Département du Pas-de-Calais	70 200 €	

Contexte

Couvrant une superficie totale de 130 hectares environ (inscrit dans le périmètre du site Natura 2000* FR 3100494 et inventorié en ZNIEFF* de type 1*), le marais de Guînes représente un milieu naturel exceptionnel. Les sols gorgés d'eau sont les supports d'une végétation luxuriante et les résidus végétaux s'accumulant au fond de l'eau se transforment par un processus très lent en tourbe. Parcouru par de multiples chenaux et ponctué d'anciennes fosses de tourbage converties pour certaines en mares et étangs, le marais abrite un grand nombre d'habitats humides et aquatiques : eaux stagnantes, roselières, mégaphorbiaies* turficoles* et associations de bas-marais alcalins*.

LE MARAIS DE GUÎNES ABRITE:

- 8 habitats d'intérêt communautaire dont un prioritaire : forêt alluviale à Aulne glutineux (Alnus glutinosa) et Frêne commun (Fraxinus excelsior),
- 5 espèces d'intérêt communautaire : Triton crêté (*Triturus cristatus*), Maillot de Desmoulin (*Vertigo moulinsiana*), Grand Rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*), Murin à oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*), Murin des marais (*Myotis dasycneme*),
- 16 espèces d'oiseaux visés à l'annexe 1 de la directive « Oiseaux » : Butor étoilé (*Botaurus stellaris*), Busard des roseaux (*Circus aeruginosus*), etc.,
- 23 espèces végétales protégées au niveau régional dont une protégée au niveau national : Grande Douve (Ranunculus lingua).



IGN BD ORTHO®, BD CARTO®, A.E.A.P.

Afin de préserver la faune et la flore remarquables du site et de contribuer à la gestion qualitative et quantitative des eaux souterraines (présence d'une zone de captage d'eau potable), le Département du Pas-de-Calais s'est porté acquéreur d'un ensemble de parcelles d'une superficie de quinze hectares afin d'élargir son patrimoine. Ces parcelles forment deux terrains distincts d'environ sept et huit hectares.

Concernant les terrains situés en plein cœur du marais, l'objectif prioritaire est la préservation du patrimoine naturel, en maintenant une quiétude sur cet espace exceptionnel.

Les terrains situés en périphérie, principalement composés de roselières, favoriseront des espèces telles que le Butor étoilé et les Marouettes.



Dès 1978, la politique des ENS* a été mise en œuvre par le Département du Pas-de-Calais. Cette politique qui relève de l'échelon départemental, conformément à la loi d'aménagement du 18 juillet 1985, permet au Département d'être détenteur du droit de préemption. De plus, grâce au produit de la TDENS*, il dispose de moyens pour mener à bien une politique d'acquisition foncière visant à préserver son patrimoine naturel et à le faire découvrir au plus grand nombre par la réalisation d'équipements d'accueil du public (cheminements, observatoires...).

Ainsi, suite à la mise en place d'une zone de préemption d'environ 250 hectares sur la commune de Guînes, l'ensemble des parcelles a été vendu prioritairement au Département du Pas-de-Calais.



Foss



Grande Douve (Ranunculus lingua)



Forêt alluviale

Résultats

Via l'apport de fonds propres et une participation financière de l'Agence de l'eau Artois-Picardie au titre de son neuvième programme d'interventions financières, le Département est devenu propriétaire de 15 hectares de zones humides.

Ces parcelles s'ajoutent aux 5.000 hectares acquis par le Département (2.500 ha) et le CELRL* (2.500 ha) sur l'ensemble du territoire au cours de ces vingt dernières années. Ces 5.000 hectares, dont 430 correspondent à des marais : marais audomarois, marais de Guînes et marais de Tardinghem, représentent environ la moitié des zones de préemption mises en place par le Département du Pas-de-Calais.

Perspectives

GESTION ÉCOLOGIQUE

Au regard du patrimoine présent, notamment des habitats et du classement dans le cadre de la directive « Habitat », les deux terrains feront l'objet tout d'abord d'une restauration puis d'une gestion conservatoire des habitats par le gestionnaire EDEN 62*.

L'OBJECTIF SERA:

- de favoriser une mixité entre des zones plus hautes (mégaphorbiaies*) et des zones plus basses très humides (favorables aux amphibiens),
- de maintenir voire d'étendre localement l'espace au profit des végétations les plus basses.

La gestion sera définie dans le cadre de l'élaboration d'un document d'objectifs (Natura 2000*) portant sur l'habitat 7230 « Tourbières basses alcalines* ».

LES DIFFÉRENTES MESURES DE GESTION COMPORTERONT :

 la gestion des niveaux d'eau, qui permettra de conserver le caractère humide de la zone et de garder un niveau favorable à l'expression des espèces patrimoniales,

- une fauche annuelle exportatrice et un pâturage extensif*
 (vaches de race Highland Cattle, moutons, poneys) afin
 d'obtenir ou maintenir un bas niveau trophique favorable à la
 biodiversité,
- une fauche triennale à quinquennale de la mégaphorbiaie* tourbeuse mésotrophe*,
- une évolution libre.



Vanne



Highland Cattle

ACCUEIL DU PUBLIC

Actuellement le marais de Guînes offre des possibilités de promenade sur trois itinéraires :

- le sentier des saules têtards,
- le sentier de la Calaisienne,
- le chemin du petit train de Guînes.



Sentier des saules têtards (observatoire)

Des aménagements permettent en outre l'observation de la flore et de la faune, avifaune notamment (observatoires).

Cependant il n'est pas prévu d'effectuer sur les sites considérés les mêmes opérations du fait de la fragilité du milieu et du manque d'accessibilité.



Sentier des saules têtards (sentier en platelage)



200, rue Marceline - Centre Tertiaire de l'Arsenal - B.P. 80818 - 59508 Douai cedex Tél : 03 27 99 90 00 - Fax : 03 27 99 90 15 - www.eau-artois-picardie.fr

CONTACTS:

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS : SYLVIE POPIOL 03.21.21.67.37 EDEN 62 : ALEXANDRE DRIENCOURT 03.21.32.13.74 AGENCE DE L'EAU ARTOIS-PICARDIE : ESTELLE CHEVILLARD /

NEVAMBRE BOW AND CO. CT. CO. CO. C.

ALEXANDRE POULAIN 03.27.99.90.31

PRAIRIE HUMIDE LE LONG DE LA NOYE

ZONES HUMIDES Artois-Picardie

SURFACE

1,23 hectares

MONTANT DE L'OPÉRATION

25 000 €

Commune de Breteuil-sur-Noye

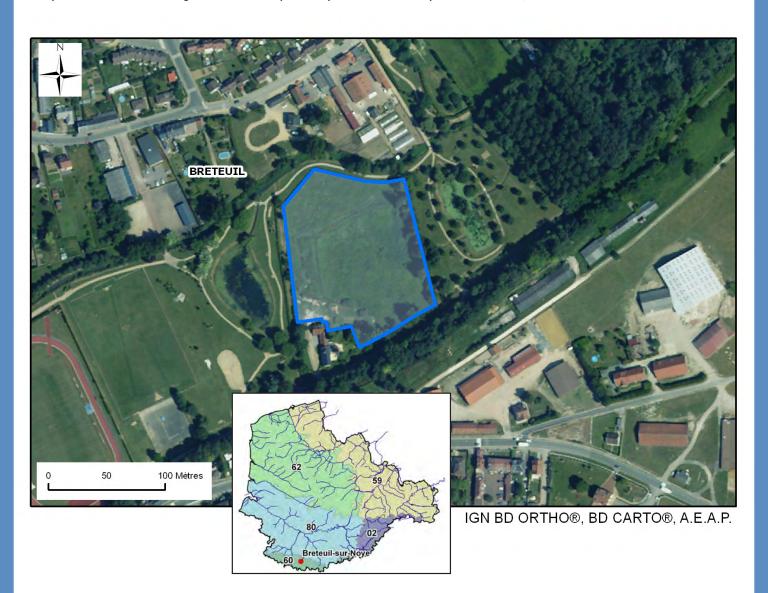
Acquéreur : commune de Breteuil-sur-Noye Gestionnaire : services des espaces communaux

Année: 2009

FINANCEMENT		
Agence de l'eau Artois-Picardie	11 000 €	
Commune de Breteuil-sur-Noye	14 000 €	

Contexte

Depuis plusieurs années, la ville de Breteuil, située sur le bassin versant* de la Noye, a développé une politique de préservation de son environnement autour de deux plans d'eau. Au cours de l'année 2009, la commune a eu l'opportunité d'acquérir une parcelle localisée entre ces deux plans d'eau et située le long de la rivière la Noye. Cette parcelle est d'une superficie totale de 1,23 hectare.



Conception graphique AEAP. Crédits photos: AEAP. IPNS juin 2010.

Enjeux et objectifs

L'acquisition de ce terrain permet d'étendre la propriété foncière de la commune et de développer les actions menées en faveur de la préservation de l'environnement naturel dans le cadre de la définition de son plan de gestion par le Syndicat d'aménagement et d'entretien de la Noye. De plus, cette parcelle située le long de la Noye doit permettre de mieux gérer ce cours d'eau. Cette acquisition foncière fera donc l'objet d'une gestion durable. De même, ce terrain gardera la vocation d'espace naturel en étant classé en zone naturelle dans le PLU* de la commune.



La Noye

Modalités de l'opération

Après négociation amiable avec le propriétaire, la commune a acquis cette parcelle au prix demandé par le vendeur sur la base de l'estimation des Domaines.



Prairie humide

Résultats

L'achat a été effectué via l'apport de fonds propres de la commune et d'une participation financière de l'Agence de l'eau Artois-Picardie à hauteur de 50% du montant correspondant à l'estimation des Domaines.



Étan

Perspectives

Dans un premier temps, l'entretien du terrain sera effectué par les services des espaces communaux.

Le plan de gestion du site sera inclus dans le plan de gestion de la rivière, en cours d'élaboration par le Syndicat d'aménagement et d'entretien de la Noye. Ce plan de gestion définira les opérations de restauration et d'entretien permettant la valorisation écologique du site, en relation avec le fonctionnement de la Noye.

Un projet d'aménagement permettant d'accueillir le public est à l'étude. Le Conseil d'architecture d'urbanisme et de l'environnement de l'Oise a été sollicité dans ce cadre.



Sentier



200, rue Marceline - Centre Tertiaire de l'Arsenal - B.P. 80818 - 59508 Douai cedex Tél : 03 27 99 90 00 - Fax : 03 27 99 90 15 - www.eau-artois-picardie.fr

CONTACTS:

COMMUNE DE BRETEUIL-SUR-NOYE : MAIRIE 03.44.80.24.24 AGENCE DE L'EAU ARTOIS-PICARDIE : ESTELLE CHEVILLARD/ ALEXANDRE POULAIN 03.27.99.90.31

SITES DE CHABAUD LATOUR ET DE LA CANARDERIE



Communes de Condé-sur-l'Escaut et Thivencelle

Maître d'ouvrage : Département du Nord

Propriétaires : communes, Charbonnages de France, Établissement public foncier, privés,

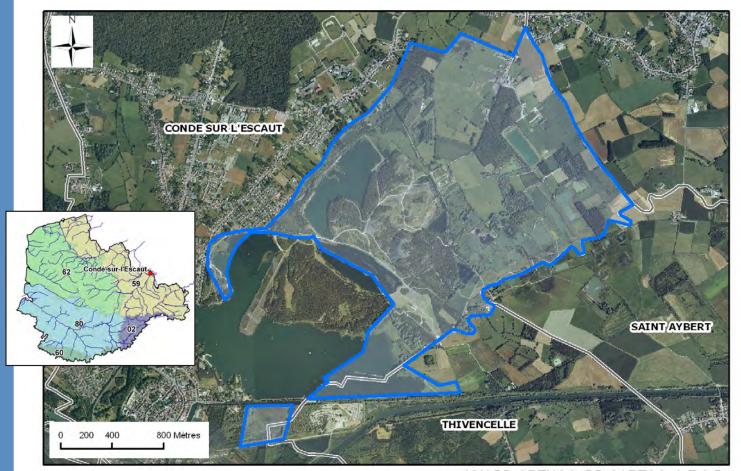
Voies navigables de France, Département Gestionnaire : Département du Nord

Partenaires : commune de Condé-sur-l'Escaut.

Contexte

Afin de mener une politique de conservation des ENS*, les Départements sont les seules collectivités autorisées :

- à percevoir une taxe affectée à cet usage et prélevée sur les prix de chaque construction réalisée sur le périmètre départemental. Celle-ci peut varier de 0 à 2 %. Dans le Département du Nord, fixé à 1 % en 1979, ce taux a augmenté de 1,2 % en 2003 (soit une recette annuelle d'environ 6 à 7 millions d'euros) ;
- à instaurer des zones de préemption à leur profit sur les espaces naturels pour les acquérir, les protéger, les gérer et les ouvrir au public.



La protection des zones humides peut se concevoir de nombreuses façons. Aux côtés des outils réglementaires et contractuels généralement utilisés, l'acquisition foncière, qui est une opération plus difficile à réaliser sur de grandes surfaces, est un outil efficace sur le long terme pour exclure les espaces naturels de l'appétit des promoteurs et sortir les espaces naturels d'une logique de production ou de rapport.

L'« acquisition foncière » est également un outil spécifique aux Départements qui bénéficient d'une ressource financière ad hoc et de la possibilité d'instaurer des servitudes d'urbanisme spécifiques à cet usage.

Modalités de l'opération

La décentralisation a permis aux Départements de se doter de réelles compétences en matière de protection des milieux naturels. Ces compétences en matière d'ENS* s'appuient sur les ressources et conditions d'utilisation d'une taxe affectée. Les conditions d'utilisation du produit de la TDENS* sont clairement définies par la loi, à savoir d'une part l'acquisition, la protection, la gestion et l'aménagement (pour une ouverture au public) d'espaces naturels remarquables afin d'y protéger les habitats, la faune et la flore et, d'autre part, la protection et la valorisation de sentiers inscrits au PDIPR*.

Ces opérations peuvent être effectuées soit directement par le Département (qui dispose à cet effet d'un droit de préemption), soit sous la forme d'aides octroyées à des tiers (communes, CELRL*, privés...) sous convention.

Dans le département du Nord, la TDENS* a été instituée en 1979. Depuis, dix grands secteurs de zones de préemption ont été instaurés représentant 7550 ha.



Terril de la fosse Ledoux

L'instauration d'une zone de préemption se fait en concertation avec les communes concernées pour lesquelles les conseils municipaux délibèrent sur un périmètre précis. Après délibération du Conseil général et mesures de publicité, le Département, la commune et le CELRL*, pour les zones humides des départements côtiers et/ou dans les cantons littoraux, sont titulaires d'un droit de préemption qui permet aux collectivités de se rendre propriétaire de tout ensemble foncier dont la vente est envisagée à titre onéreux. Il ne s'agit pas de mesure d'expropriation mais la simple substitution de l'acquéreur dans

les conditions de la vente. Néanmoins de nombreuses acquisitions dans la zone de préemption se réalisent à l'amiable.

Le Département du Nord est aujourd'hui propriétaire d'un domaine qui compte au total 2300 ha. Il gère également 716 ha de dunes, propriétés du CELRL*, ainsi que des terrains communaux et de VNF*.

Le Département est ainsi gestionnaire de l'étang St-Pierre, qui correspond à une vaste roselière en bordure du canal de Mons à Condé-sur-l'Escaut.

Résultats

L'intervention départementale dans la vallée de l'Escaut visait dans un premier temps à compléter la maîtrise du foncier entreprise par le Parc naturel régional Scarpe-Escaut sur l'étang d'Amaury et ses rebords et, dans un second temps, à protéger l'unité foncière des anciennes Houillères de bassin Nord-Pas-de-Calais sur le site de la fosse Ledoux. Il s'agissait de protéger le terril et ses abords (friches minières et étangs d'affaissement) et de permettre son apport dans le patrimoine collectif.



Plans d'eau vus du Terril

Dans ce sens, l'assemblée départementale délibéra le 4 juin 1998 et les 30, 31 janvier 1989 pour la mise en zone de préemption de 101,20 ha sur la commune de Condé-sur-l'Escaut et de 39,71 ha sur la commune de Thivencelle. Ces zones de préemption ont été créées avec l'accord des communes concernées.

Une extension du périmètre de la zone de préemption a été réalisée sur 342 hectares suite à la délibération de l'assemblée départementale en date du 29 septembre 2003.

Aujourd'hui, les acquisitions à l'amiable sur le secteur de Chabaud-Latour et sur les marais de la Canarderie a permis au Département du Nord de se rendre propriétaire d'un ensemble foncier de plus de 200 hectares. Il est aussi gestionnaire de 6 ha de terrains appartenant aux VNF*.



200, rue Marceline - Centre Tertiaire de l'Arsenal - B.P. 80818 - 59508 Douai cedex Tél : 03 27 99 90 00 - Fax : 03 27 99 90 15 - www.eau-artois-picardie.fr

CONTACTS:

DÉPARTEMENT DU NORD : GUILLAUME LEMOINE 03.59.73.58.27 COMMUNE DE CONDÉ-SUR-L'ESCAUT : MAIRIE 03.27.20.36.40

RESTAURATION

MARAIS DU HAUT-PONT

Commune de Douriez

Maître d'ouvrage : Conservatoire des sites naturels

du Nord et du Pas-de-Calais

Propriétaire : commune de Douriez

Gestionnaire : Conservatoire des sites naturels du Nord

et du Pas-de-Calais Années : 2007-2011

ZONES HUMIDES
Artois-Picardie

R1

SURFACE

453 ha

MONTANT DE L'OPÉRATION

195 000€

FINANCEMENT		
Agence de l'eau Artois-Picardie	97 500 €	
Conseil régional Nord-Pas-de-Calais	97 500 €	

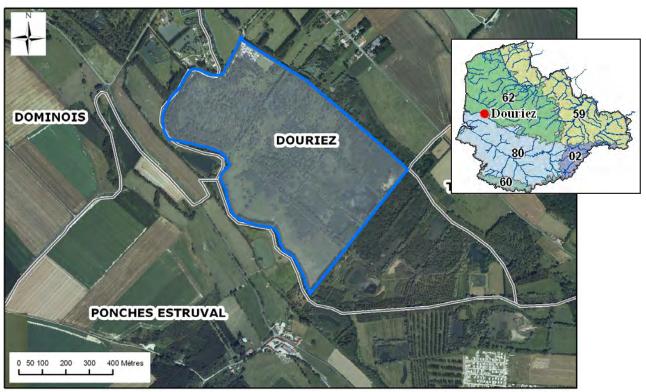
Contexte

La basse vallée de l'Authie constitue le secteur dans lequel se concentre la majeure partie des zones tourbeuses du bassin versant de ce fleuve. Elles jouent un rôle épurateur des eaux et présentent un fort intérêt pour la conservation d'espèces et d'habitats.

Le marais du Haut-Pont localisé dans la commune de Douriez est situé dans le lit majeur de l'Authie, en basse vallée. Malgré un paysage dominé par une peupleraie* couvrant plus de la moitié de la surface, le site a été classé en ZNIEFF* de type 1* et fait partie du réseau Natura 2000*. Il possède de nombreux habitats hygrophiles* en sous-étage, des cariçaies*, des roselières et des prairies mésohygrophiles*.

Au niveau faunistique et floristique :

- treize espèces végétales ont un intérêt patrimonial au niveau national et/ou régional : Grande Douve (Ranunculus lingua), Stellaire des marais (Stellaria palustris)...;
- une vingtaine d'oiseaux nicheurs y est recensée tels que la Bouscarle de Cetti (Cettia cetti) et le Phragmite des joncs (Acrocephalus schoenobaenus). Deux espèces identifiées au titre de la directive « Oiseaux » sont présentes : le Martin pêcheur (Alcedo atthis) et la Gorgebleue à miroir (Luscinia svecica);
- la faune invertébrée est diversifiée avec quelques espèces intéressantes de libellules : Agrion délicat (*Ceriagrion tenellum*) et Agrion mignon (*Coenagrion scitulum*) ;
- le marais constitue également un site important pour Vertigo moulinsiana, mollusque d'intérêt communautaire.



IGN BD ORTHO®, BD CARTO®, A.E.A.P.

Une convention de gestion écologique du marais du Haut-Pont a été signée entre la commune de Douriez et le Conservatoire des sites naturels du Nord et du Pas-de-Calais le 15 décembre 2006. Un plan de travail a été validé pour une durée de cinq ans. Le projet consiste à réhabiliter hydrologiquement et écologiquement ce marais qui a été en grande partie dégradé par des usages inappropriés, notamment la plantation d'une peupleraie*.

L'objectif est de retrouver un bon état écologique pour le site en exploitant la peupleraie* et en favorisant l'expression d'habitats naturels d'intérêt communautaire aujourd'hui absents ou disparus : les habitats naturels de milieux ouverts tourbeux ou para-tourbeux.

Ces opérations permettront :

- de conserver les espèces et habitats déjà présents, de renforcer les populations et de favoriser l'apparition de nouvelles espèces (faune/flore) et habitats à enjeu patrimonial,
- de favoriser la persistance d'une lame d'eau printanière pour les habitats et les espèces et de favoriser les capacités de stockage et d'auto-épuration de cette zone.



Peupleraie

Actions et travaux

Afin de répondre à ces objectifs, plusieurs actions ont été définies :

- réduction de 80% du couvert de peupliers par leur exploitation, avec un encadrement ponctuel de l'ONF*,
- gestion par broyage et fauche des rejets,
- mise en place d'une gestion conservatoire par fauche exportatrice et/ou pâturage extensif.

L'exploitation des peupliers a été définie sur quatre lots. La société Dargent spécialisée pour le travail en milieu humide a été retenue pour les travaux. Le produit de la vente du bois a été réinvesti par la commune dans la réhabilitation du marais. Les opérations ont commencé en 2007 et sont prévues sur cinq années.

Travaux réalisés :

2007:

- mise en place des conditions d'exploitation (deux places de dépôts et trois passages busés pour permettre le passage des engins),
- coupe des peupliers, exportation des troncs et traitement des têtes sur le lot 1 et une partie du lot 2,
- coupe des rejets de peupliers exploités par la commune.

2008:

- entretien dans les parcelles déboisées (éclatement des souches et broyage de la végétation),
- fauche des parcelles déboisées avec exportation des produits de fauche,
- débroussaillage par coupe de jeunes saules.

2009:

- coupe des peupliers et exportation des lots 2 (finalisation), 3 et 4,
- entretien dans les parcelles déboisées (éclatement des souches et broyage de la végétation),
- fauche des parcelles déboisées avec exportation des produits de fauche,
- coupe des rejets de saules.







Exploitations des peupliers



Résultats

L'exploitation des peupliers est désormais achevée.

Des critères d'évaluation seront mis en place :

- évolution des niveaux piézométriques*,
- surfaces de marais ouvert restaurées,
- évolution des populations d'espèces indicatrices (notamment Vertigo moulinsiana),
- apparition/disparition d'espèces.

Perspectives

Des travaux d'éclatement des souches et de broyage de la végétation sont prévus afin de finaliser les opérations. Ils permettront de limiter les rejets et ainsi de faciliter la gestion future.

Une réflexion est en cours pour la mise en place d'un pâturage adapté et/ou d'une fauche afin de maintenir le milieu ouvert par endroit, l'objectif étant de conserver une mosaïque d'habitats. Ces opérations permettront de restaurer le milieu et de contenir les saules qui risquent de refermer rapidement le milieu en l'absence des peupliers.

La mise en place d'aménagement pour le public n'est pas envisagée. Il s'agit en priorité de restaurer écologiquement le marais et de créer un outil de sensibilisation à la préservation de la nature.





200, rue Marceline - Centre Tertiaire de l'Arsenal - B.P. 80818 - 59508 Douai cedex Tél : 03 27 99 90 00 - Fax : 03 27 99 90 15 - www.eau-artois-picardie.fr

CONTACTS:

CONSERVATOIRE DES SITES NATURELS DU NORD ET DU PAS-DE-CALAIS : VINCENT SANTUNE 03.21.54.75.00 COMMUNE DE DOURIEZ : MAIRIE 03.21.86.33.55 AGENCE DE L'EAU ARTOIS-PICARDIE : ESTELLE CHEVILLARD/ ALEXANDRE POULAIN 03.27.99.90.31 CONSEIL RÉGIONAL NORD-PAS-DE-CALAIS : ÉRIC CHÉRIGIÉ 03.28.82.74.30

MARAIS DE ROUSSENT

Commune de Roussent

Maître d'ouvrage : conservatoire des sites naturels

du Nord et du Pas-de-Calais

Propriétaire: commune de Roussent

Gestionnaire : Conservatoire des sites naturels du Nord

et du Pas-de-Calais

Partenaires : société de chasse communale

Année: 2007

Contexte

L'Authie est un fleuve côtier d'environ cent kilomètres situé à la limite entre le département du Pas-de-Calais et celui de la Somme. Sa basse vallée constitue le secteur dans lequel se concentre la majeure partie des zones tourbeuses du bassin versant. On peut citer entre autres le marais de Roussent, le marais de Tigny, le marais de Douriez et le site de Nampont-Saint-Martin et Villers-sur-Authie.

Le paysage actuel est typique des fonds de vallée du nord de la France où alternent peupleraies*, mares et marais de chasse et prairies gérées de façon plus ou moins extensive* par pâturage et/ou fauche. Les usages anciens des marais sur ces secteurs se résument succinctement par du défrichement, des travaux d'assèchement, de l'exploitation de tourbe et du pâturage.

La vallée présente un fort intérêt:

- pour la conservation d'espèces et d'habitats. De nombreux corridors écologiques sont utiles à la préservation d'espèces turficoles*, prairiales ou aquatiques (y compris les poissons migrateurs qui remontent l'Authie en partie: Truite de mer (Salmo trutta), Saumon atlantique (salmo salar), Lamproie (Lampetra)...,
- pour son rôle épurateur des eaux, notamment dans la circulation transversale de l'eau.

Le marais de Roussent fait partie du complexe alluvial tourbeux alcalin de type atlantique/subatlantique de la vallée de l'Authie.

S'y développe un ensemble d'habitats caractéristiques composé :

- d'habitats aquatiques,
- de végétations aquatiques (couverture de Lemnacées*, herbiers à Utriculaire citrine (*Utricularia australis*), groupement à Hottonie des marais (*Hottonia palustris*)),
- de cariçaies*,
- de roselières associées à des tremblants*,
- de stades pionniers et très peu portants de recolonisation de la tourbe par les végétaux,
- des mégaphorbiaies*,
- des prés tourbeux fauchés ou pâturés,
- des secteurs boisés.



R2

SURFACE

71 ha

MONTANT DE L'OPÉRATION

100 000€

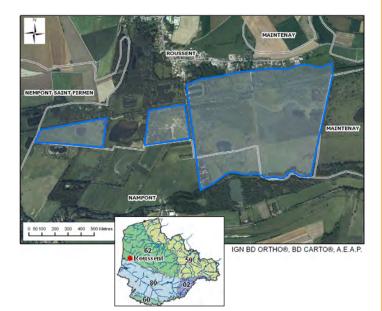
FINANCEMENT	
Agence de l'eau Artois-Picardie	55 000 €
Conseil régional Nord-Pas-de-Calais	45 000 €

Ces milieux abritent des espèces remarquables, dont un grand nombre sont d'intérêt régional ou national. Trois espéces sont d'intérêt communautaire : une plante, l'Ache rampante (*Apium repens*) et deux mollusques, *Vertigo moulinsiana* et l'*Anisus vorticulus*.

Le marais de Roussent est reconnu de par son intérêt patrimonial :

- il figure depuis les années 1980 dans l'inventaire ZNIEFF* de type 1* et 2*,
- il est inscrit dans le Schéma régional de protection des milieux et des paysages naturels comme un milieu naturel à protéger à court terme;
- les prairies et marais tourbeux de la basse vallée de l'Authie ont été désignés comme secteur d'intérêt communautaire et présentés à la Commission européenne en mai 2001 au titre de la directive « Habitat » ;
- 207 espèces végétales ont été recensées, dont 37 d'intérêt patrimonial.

Cependant, le marais est sujet à des menaces très importantes notamment liées à la dynamique naturelle, l'abandon des pratiques extensives de pâturage, la baisse du niveau de la nappe liée à la hausse des volumes d'eau pompés et au réseau de drainage, l'accentuation des phénomènes d'érosion.



La commune de Roussent, propriétaire de ce marais, a confié la gestion de ce site en 2000 au Conservatoire des sites naturels du Nord et du Pas-de-Calais pour une durée de dix ans renouvelables. Trois objectifs sont visés :

- la restauration et la gestion d'une mosaïque de milieux ouverts favorables aux espèces patrimoniales, en effectuant notamment du déboisement de saulaies*, du débroussaillage et par la création de gouilles*. L'objectif est de restaurer et maintenir des habitats remarquables, garant du développement d'une faune et d'une flore remarquable;
- l'amélioration de la connaissance de la diversité biologique et du fonctionnement écologique du site ;
- la sensibilisation des acteurs locaux ainsi que des usagers à la valeur patrimoniale du marais et à sa fragilité pour assurer ensemble sa préservation à long terme.



Saulaie

Actions et travaux

Face à la colonisation de tremblants à Trèfle d'eau (*Menyanthes trifoliata*) et Comaret des marais (*Comarum palustre*) par le Saule, des opérations de débroussaillage ont été menées selon deux méthodes :

- la méthode manuelle avec exportation,
- du déboisement suivi d'essouchage a été mené par plusieurs entreprises d'insertion. Du débroussaillage de saule a été ensuite été mené par ces mêmes structures et l'ONF*;
- des layons ont été entretenus par la société de chasse locale qui fauche ou gyrobroye et le Conservatoire finance en partie l'exportation. Le gyrobroyage n'est pas une alternative satisfaisante pour l'exportation : les produits trop fins s'envolent lors du passage de l'engin et le ramassage ne permet d'exporter qu'une petite part de la matière;
- la méthode chimique par dévitalisation des souches après débroussaillage.

Cette méthode consiste en une coupe des saules suivie d'une application au pinceau sur la souche d'un produit de traitement.

Le choix de ce produit a été motivé suite à des retours d'expérience par d'autres gestionnaires. Badigeonné directement sur la souche, le produit présente une toxicité aquatique relativement limitée et sa rémanence est faible. Cependant, son utilisation doit être bien cadrée. Cette méthode a été abandonnée par la suite car les résultats présentaient peu de différence avec la méthode précédente.

Sur certaines zones, du pâturage a été mis en place afin d'éviter la fermeture et la banalisation du couvert végétal.



Déboisement



Débroussaillage



Après déboisement



Résultats

Environ 1000 m² de gouilles* ont été créés et plus de 13 000 m² de végétations ouvertes (prairies et roselières tourbeuses) ont été restaurés



Roselière tourbeuse



Gouille

Les opérations de déboisement et de débroussaillage ont permis la restauration d'habitats turficoles* patrimoniaux (pré turficole de l'Hydrocotylo-Juncetum, tremblant à Comaret des marais et Trèfle d'eau).

La création de gouilles* à la pelle-marais a permis la réapparition de milieux intéressants, avec le retour du Potamot coloré (*Potamogeton coloratus*), l'Utriculaire commune (*Utricularia vulgaris*) et d'une végétation annuelle à Souchet brun (*Cyperus fuscus*) qui correspondent à trois espèces végétales patrimoniales.

Enfin, les pratiques habituelles de création de layons* et de platières* ont permis d'ouvrir le milieu et d'obtenir des végétations basses favorables au maintien d'espèces patrimoniales.



Potamot coloré ((Potamogeton coloratus)

Perspectives

La restauration écologique du marais de Roussent est un chantier à long terme du fait de la complexité technique d'intervention sur ce site et des coûts induits. La réflexion s'engage aussi dans l'intégration de ce site dans le fonctionnement global de la vallée de l'Authie en lien avec la mise en place du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux de l'Authie, du réseau Natura 2000* ou encore de la Trame verte et bleue*.

Le renouvellement du plan de gestion du marais de Roussent couvre actuellement la période 2007-2011.



200, rue Marceline - Centre Tertiaire de l'Arsenal - B.P. 80818 - 59508 Douai cedex Tél : 03 27 99 90 00 - Fax : 03 27 99 90 15 - www.eau-artois-picardie.fr

CONTACTS:

CONSERVATOIRE DES SITES NATURELS DU NORD ET DU PAS-DE-CALAIS : VINCENT SANTUNE 03.21.54.75.00 COMMUNE DE ROUSSENT : MAIRIE 03.21.81.20.09 CONSEIL RÉGIONAL NORD-PAS-DE-CALAIS : ÉRIC CHÉRIGIÉ 03.28.82.74.30 AGENCE DE L'EAU ARTOIS-PICARDIE : ESTELLE CHEVILLARD / ALEXANDRE POULAIN 03.27.99.90.31

MARAIS DE LA GRENOUILLÈRE

Commune d'Auchy-les-Hesdin

Maître d'ouvrage : Conservatoire des sites naturels

du Nord et du Pas-de-Calais

Propriétaire : commune d'Auchy-les-Hesdin

Gestionnaire : Conservatoire des sites naturels du Nord

et du Pas-de-Calais

Année : 2008

ZONES
HUMIDES
Artois-Picardie

R3

SURFACE

16,6 ha

MONTANT DE L'OPÉRATION

2 253,40 €

FINANCEMENT	
Agence de l'eau Artois-Picardie	1 126,70 €
Conseil régional 59/62	1 126,70 €

Contexte

Situé dans le lit majeur de la Ternoise et en amont de la commune d'Auchy-les-Hesdin, le marais de la Grenouillère fait partie d'un ensemble de zones humides alluviales. Géré de générations en générations par des pratiques agropastorales extensives*, le site constitue l'un des derniers marais encore fonctionnels de la vallée de la Ternoise :

- en période d'inondation, il sert de zone d'expansion de crues en stockant l'excès d'eau de la nappe alluviale et de la Ternoise ;
- en période d'étiage, il maintient le débit des fossés et ruisseaux ceinturant le site en restituant progressivement l'eau accumulée en période hivernale.

Le site est une réserve naturelle régionale. Il fait partie d'un ensemble de milieux naturels remarquables inventoriés au sein du SAGE* de la Canche.

Site remarquable pour *Vertigo moulinsiana*, gastéropode d'intérêt européen, inscrit à l'annexe II de la directive Habitat/Faune/Flore, le marais de la Grenouillère fait partie du réseau Natura 2000* (site FR3102001).

Principalement alimenté en eau par la nappe alluviale de la Ternoise, ce marais est occupé par différents types de végétations hygrophiles* à mésohygrophiles*:

- fossés et sources, colonisés par les herbiers à Callitriche,
- cariçaies* et roselières,
- prairies à joncs et mégaphorbiaies* à Reine des prés (Filipendula ulmaria),
- un boisement alluvial à aulnes et quelques bosquets de saules.

Le marais constitue un territoire refuge pour la vie sauvage qu'il abrite :

les inventaires de la flore réalisés depuis 1999 ont dénombré près de 196 espèces végétales, dont 17 espèces patrimoniales, dont certaines présentent un enjeu patrimonial fort du fait de leur niveau de rareté et/ou menace dans le Nord-Pas-de-Calais: Orchis incarnat (Dactylorhiza incarnata), Orchis négligé (Dactylorhiza praetermissa), Linaigrette à feuilles étroites (Eriophorum polystachion), Valériane dioïque (Valeriana dioica), Véronique à écussons (Veronica scutellata), Trèfle d'eau (Menyanthes trifoliata);

- une multitude d'espèces d'oiseaux (47 espèces dont 24 nicheuses), la plupart caractéristiques des zones humides, y a trouvé refuge: Phragmite des joncs (Acrocephalus schoenobaenus), Râle d'eau (Rallus aquaticus)...;
- le marais abrite 7 espèces d'amphibiens dont la Salamandre tachetée (Salamandra salamandra), 11 espèces d'odonates*, 19 espèces de lépidoptères*, 7 espèces d'orthoptères* et 45 espèces de mollusques.





Le projet vise à la restauration de l'alimentation en eau à l'intérieur du marais. En effet, une partie du site était sujette au drainage, ce qui limitait l'expression des cortèges floristiques et faunistiques liés aux milieux humides para tourbeux (découverte d'un ancien réseau de drainage encore fonctionnel parcourant le site depuis la Ternoise jusqu'au ruisseau de la Grenouillère). Afin d'effectuer la restauration hydraulique de la zone, le Conservatoire des sites a souhaité supprimer ce réseau pour redonner un aspect naturel à la zone et restaurer l'alimentation naturelle du marais.



Linaigrette à feuilles étroites (Eriophorum polystachion)

Actions et travaux

Le projet a été validé par la MISE* en partenariat avec :

- le Conservatoire des sites naturels du Nord et du Pas-de-Calais,
- I'ONEMA*,
- le Syndicat mixte pour le SAGE* de la Canche,
- la FDPPMA* du Pas-de-Calais,
- la commune d'Auchy-les-Hesdin.

Au cours de l'été 2007, l'entreprise Eureka et la société Lefrançois ont extrait quinze mètres de drain situés entre le ruisseau de la Grenouillère et l'aulnaie à l'aide d'une pelle mécanique. Le trou laissé à l'endroit de la canalisation a été rebouché de façon à limiter le drainage souterrain du boisement. La canalisation a ensuite été mise à nue sur une longueur de deux à trois mètres au sein d'une zone basse de la cariçaie* à touradons*, au sud-ouest de l'aulnaie. Un coude a été positionné sur la canalisation afin de détourner l'eau captée vers la surface.



Extraction du drain



Drain enlevé

Résultats

Cette opération a permis :

- de restituer au marais l'eau qui a été captée et ainsi augmenter l'humidité de la zone de source,
- la mise en place d'une végétation typique plus hygrophile* (herbier à Callitriche notamment),
- d'optimiser la fonction de laminage des crues et d'étalement des apports d'eau du marais vers le ruisseau.



Source

Perspectives

D'autres travaux de restauration sont en cours de réflexion :

- le bouchage d'un fossé drainant actuellement l'aulnaie marécageuse sur le marais,
- la mise en place d'une passe à poissons en aval du site au niveau du barrage de la Ternoise pour permettre la libre circulation des poissons. Ce projet est porté par le Syndicat mixte du SAGE* de la Canche et la FDPPMA*.



200, rue Marceline - Centre Tertiaire de l'Arsenal - B.P. 80818 - 59508 Douai cedex Tél : 03 27 99 90 00 - Fax : 03 27 99 90 15 - www.eau-artois-picardie.fr

CONTACTS:

CONSERVATOIRE DES SITES NATURELS DU NORD ET DU PAS-DE-CALAIS : VINCENT SANTUNE TÉL.03.21.54.75.00 COMMUNE D'AUCHY-LES-HESDINS : MAIRIE 03.21.04.82.65 AGENCE DE L'EAU ARTOIS-PICARDIE : ESTELLE CHEVILLARD / ALEXANDRE POULAIN 03.27.99.90.31

TERRIL SAINTE-MARIE



R4

SURFACE 68,97 ha

Commune d'Auberchicourt

Maître d'ouvrage : Établissement public foncier /

Conservatoire des sites naturels du Nord et du Pas-de-Calais

Propriétaire : Département du Nord / commune d'Auberchicourt

Gestionnaire : Département du Nord / Conservatoire des sites naturels du Nord et du Pas-de-Calais

Années: 2000-2009

Contexte

Le terril Sainte-Marie, situé dans la commune d'Auberchicourt, constitue un vestige de l'exploitation du charbon entre 1863 et 1960 de la fosse Sainte-Marie.

Lors de la première vague d'exploitation, les résidus d'extraction du site ont été utilisés pour combler un marais. Ces schistes noirs se sont consumés. Le nouveau matériau créé a permis une seconde exploitation du site. C'est alors que le marais a refait surface.

Le site a été progressivement reconquis par une nature riche et originale. Désormais, ce terril plat d'environ 69 hectares, composé d'une vaste zone humide, de zones boisées et de pelouses sur schistes d'un grand intérêt patrimonial, monument du patrimoine historique régional, représente un territoire refuge pour un grand nombre d'espèces animales et végétales. À ce titre, le terril Sainte-Marie est inscrit au Schéma régional de protection des milieux et paysages naturels comme étant exceptionnel et méritant une protection à court terme. Il est également classé en ZNIEFF* comme espace de refuge de plusieurs espèces végétales et animales protégées.

L'intérêt écologique du site est incontestable :

- il possède 3 habitats d'intérêt communautaire et 13 habitats d'intérêt régional liés à la dynamique naturelle des terrils;
- 354 espèces végétales y ont été recensées dont 30 espèces patrimoniales et 7 protégées en région;
- 25 espèces animales patrimoniales dont une herpétofaune* très riche et menacée: Pélodyte ponctué (Pelodytes punctatus), Alyte accoucheur (Alytes obstetricans)... et une entomofaune* très diversifiée et spécifique: coléoptères aquatiques, hyménoptères* vespoïdes et apoïdes, orthoptères*, coléoptères coccinellidae...
- plus de 500 espèces de champignons, dont plus de 79 encore jamais été observées ailleurs dans la région et 70 patrimoniaux.



IGN BD ORTHO®, BD CARTO®, A.E.A.P.

Suite au projet de cession du terril Sainte-Marie à la commune d'Auberchicourt, l'État et le Département du Nord, dans le cadre des friches environnementales de l'ancien contrat de plan, ont inscrit l'opération de réhabilitation dans la programmation de l'EPF*. Ainsi, dans le but de préserver les habitats, la faune et la flore, de sécuriser le site et de favoriser l'accès du site au public, un projet de réhabilitation du terril a été entrepris.



Terril Sainte-Marie

Actions et travaux

Préalablement au projet, une série d'inventaires a été effectuée afin de rendre compte de la biodiversité présente sur le site.

Les travaux se sont réalisés en deux phases.

Première phase (année 2000) :

- les crêtes de falaises dangereuses ont été adoucies par l'intermédiaire d'une pelle mécanique;
- les berges ont été reprofilées en pente douce ;
- des chemins pour l'accueil du public ont été aménagés;
- des pierriers ont été préservés, agrandis voire créés en faveur des lézards des murailles ;
- les zones de friches ont été en partie déboisées pour augmenter les surfaces en milieux ouverts qui renferment une diversité plus importante;
- des connexions ont été réalisées entre les friches au travers des boisements afin de permettre aux invertébrés de coloniser l'ensemble du site.



Berges reprofilées



Sentier piétonnier

Seconde phase (fin d'année 2005) :

Elle comprenait la poursuite des aménagements permettant de mieux accueillir le public lors de la première phase et de gérer les flux sur le site avec une séparation entre une zone accessible à tous et une zone protégée.

D'autres travaux ont permis de favoriser la biodiversité avec notamment la création de mares et l'amélioration du profil de la seconde partie de la zone humide existante. Un aménagement prévoit le maintien d'un chenal ainsi que de mares temporaires lorsque le niveau d'eau diminue.

En parallèle et depuis 2002, le Conservatoire des sites naturels du Nord et du Pas-de-Calais a mené des opérations de restauration et de gestion du site propriété de la commune d'Auberchicourt dont il a la gestion avec le soutien financier de l'Agence de l'eau Artois-Picardie. Il s'agit d'opérations telles que la fauche exportatrice, la lutte contre les espèces invasives, le déboisement ou encore l'entretien de saules têtards.

L'ensemble des actions entreprises a été élaboré en partenariat avec les différents acteurs : l'EPF*, le maître d'œuvre (A. Depret-

URBAFOLIA), le Conservatoire des sites naturels du Nord et du Pas-de-Calais, le GON (Groupe ornithologique et naturaliste du Nord/Pas-de-Calais), le Département du Nord, l'État et la commune.

Les travaux ont été entrepris grâce à des financements FEDER*, de l'État, la Région et de l'Agence de l'eau Artois-Picardie.



Mare



Observatoire

Résultats

Une augmentation de la diversité animale et végétale semble se dessiner au regard des suivis scientifiques actuellement menés. En effet, les travaux ont permis de multiplier et d'augmenter la surface de zone humide. Cette tendance est notamment visible pour le groupe des odonates* et pour les plantes. À titre d'exemple, l'Epipactis des marais (*Epipactis palustris*) a été découverte durant l 'été 2009. Il s'agit d'une orchidée assez rare, vulnérable et protégée en région Nord-Pas-de-Calais.



Epipactis des marais (Epipactis palustris)

Perspectives

Les travaux de remise en état suite à la fin de l'exploitation réalisés en fin 2009 permettront de conforter les conditions favorables à l'accueil de certaines espèces nicheuses.

Le plan de gestion a été renouvelé en 2009 pour une durée de cinq ans. Sa mise en œuvre est assurée par le Département du Nord, le Conservatoire des sites naturels et la commune d'Auberchicourt.

Ces opérations consistent à :

- maintenir des zones ouvertes (milieu sec ou humide) par des débroussaillages, des fauches alternées avec exportation des produits de fauche et des expérimentations de gestion des pelouses sur schistes;
- réaliser le suivi de l'évolution de la biodiversité sur le site (recensements, inventaires, suivis);
- entretenir les installations et les espaces ;
- veiller au respect du bon usage du site.



200, rue Marceline - Centre Tertiaire de l'Arsenal - B.P. 80818 - 59508 Douai cedex Tél : 03 27 99 90 00 - Fax : 03 27 99 90 15 - www.eau-artois-picardie.fr

CONTACTS:

DÉPARTEMENT DU NORD : GUILLAUME LEMOINE 03.59.73.58.27 CONSERVATOIRE DES SITES NATURELS DU NORD ET DU PAS-DE-CALAIS : VINCENT SANTUNE 03.21.54.75.00 COMMUNE D'AUBERCHICOURT : MAIRIE 03.27.92.43.30 AGENCE DE L'EAU ARTOIS-PICARDIE : ESTELLE CHEVILLARD / ALEXANDRE POULAIN 03.27.99.90.31

RIVES DE LA BAIE D'AUTHIE NORD



R5

SURFACE

100 ha

MONTANT DE L'OPÉRATION

136 195 €

FINANCEMENT	
FEDER*	54 478 €
Agence de l'eau Artois-Picardie	27 239 €
Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres	27 239 €
Région Nord Pas-de-Calais	27 239 €

Communes de Berck-sur-Mer et de Groffliers

Maître d'ouvrage: Conservatoire de l'espace littoral

et des rivages lacustres

Propriétaire : Conservatoire de l'espace littoral et des

rivages lacustres

Gestionnaire et concepteur du projet : EDEN 62

Année: 2008

Contexte

La baie d'Authie marque la frontière administrative entre la région Picardie et la région Nord Pas-de-Calais, sa rive nord est située dans le département du Pas-de-Calais, sur les communes de Berck-sur-Mer et de Groffliers.

Bel exemple d'estuaire picard, la baie d'Authie comprend environ 1500 hectares. Aux confins des domaines marin et terrestre, de vastes espaces de prairies et de vases salées ponctuées de marigots* et de mares de chasses composent le paysage. Vers l'intérieur, le rivage est formé d'une part de dunes constamment remaniées par l'érosion marine et éolienne protégeant les bas-champs et d'autre part d'une digue artificielle réalisée à des fins agricoles pour isoler une zone de polder*.

Le système dunaire regroupe une mosaïque de milieux de la dune blanche à la dune boisée, en passant par la dune grise et la dune à fourrés. Cette diversité d'habitats naturels permet la découverte d'un patrimoine naturel remarquable comprenant le Panicaut maritime (*Eryngium maritimum*), le Cochevis huppé (*Galerida cristata*) ou encore l'Engoulevent d'Europe (*Caprimulgus europaeus*).

Le polder a permis le développement de boisements, de prairies humides et de nombreuses mares, avec l'abandon de la culture au profit de l'élevage. Cette entité associée aux milieux estuariens à proximité immédiate confère à cet ensemble une attractivité importante pour l'avifaune*.

Au regard de ce patrimoine naturel, les rives de la baie d'Authie nord sont inventoriés en ZNIEFF*, « ZNIEFF n° 55 : Rive nord de l'Authie », ainsi que dans la ZICO* n° 62PE 10.



IGN BD ORTHO®, BD CARTO®, A.E.A.P.

Le projet d'aménagement du polder est défini dans le cadre du plan de gestion de l'espace naturel sensible de la baie d'Authie. Ce projet a été élaboré par le syndicat mixte Eden 62*, gestionnaire des terrains du CELRL*, et réalisé sous maîtrise d'ouvrage de ce dernier conformément à la convention cadre liant les deux structures.

Le but de ce projet est d'accroître la diversité de l'avifaune du site via la renaturation du polder agricole. En effet, sa position en arrière de baie et son caractère humide lui offrent un potentiel ornithologique considérable. L'expression de ce potentiel nécessite des aménagements pour restaurer son caractère ouvert, pour limiter la pression de perturbation, mais surtout pour créer des zones de reproduction, d'alimentation et de stationnement. Le site possède également un énorme potentiel batrachiologique par son caractère humide et la présence de nombreuses mares.



Mare

Actions et travaux

Suite à l'arrêté préfectoral du 21 septembre 2007 autorisant la réalisation des travaux, le CELRL* a mis en œuvre les aménagements suivant, avec l'appui technique du syndicat mixte Eden 62* :

- la restauration du caractère ouvert du polder, en déplaçant une partie des boisements compensateurs, qui le scinde en deux, sur une surface de 3,8 hectares. En effet, la présence de ce boisement constituait un facteur limitant dans le cadre de l'accueil des oiseaux d'eau;
- mise en place d'un écran végétal et de clôtures afin de limiter la pression de dérangement engendré par l'urbanisation présente en périphérie immédiate du polder. Les boisements compensateurs sont déplacés en périphérie du polder et complétés par la plantation de haies. Ces plantations sont réalisées à partir d'essences locales adaptées à ce type de milieu;



Boisement compensateur

- la création d'un plan d'eau avec des îlots de nidification, constituant une zone de reproduction, de nourrissage et de remise pour les oiseaux d'eau. Ce plan d'eau couvre une surface de 1,9 hectare, il est composé de quatre îlots pour le stationnement et la nidification. Les berges sont profilées en pente douce afin d'offrir des zones de nourrissage.
- la création d'une roselière sur une surface de 5600 m² pour accentuer la diversité de l'avifaune* paludicole*. Le profilage de la berge en pente très douce favorise la colonisation du Roseau commun (*Phragmites australis*) présent à proximité, bénéfique à l'avifaune paludicole qui ne trouve pas sur le polder la surface de roselières suffisante pour nicher, stationner ou hiverner;



Roselière obtenu suite au reprofilage des berges

 La gestion des niveaux d'eau est désormais assurée par la mise en place de cinq vannes afin de conserver un niveau d'eau suffisant, de préserver les végétations aquatiques, de garantir le cycle de reproduction des amphibiens, mais également d'éviter la prédation terrestre des îlots de nidification;



Vanne

 la création et l'agrandissement d'une mare permettent de créer des zones de remise et d'alimentation avec le profilage des berges en pente douce offrant des zones de vasières*.

Agrandissement de la mare

 la conservation des milieux ouverts est indispensable pour l'attractivité du polder pour les oiseaux d'eau. De ce fait, une gestion pastorale est mise en place pour conserver les habitats prairiaux avec la mise en place d'un pâturage extensif* sur une surface de 38 hectares, en collaboration avec un éleveur local.

Plusieurs travaux en faveur des amphibiens ont été menés :

- la création de deux mares pour conforter le modèle en archipel dont les caractéristiques permettent l'accueil de diverses espèces d'amphibiens, avec des profondeurs, des surfaces et des végétations rivulaires* variées;
- le profilage de la berge nord, la plus ensoleillée, en pente douce, sera bénéfique à la végétation hygrophile* et amphibie*;
- la conservation des connections entre les mares, par le maintien du réseau de fossés, ainsi que les strates herbacées ou arbustives.

L'ensemble de ces travaux permet de renforcer, par l'augmentation du réseau hydrographique, le développement des plantes aquatiques et d'améliorer l'accueil des oiseaux et des amphibiens.

Les produits de creusement de ces mares ont été déposés en partie sud du site le long de la digue existante. Cette digue a été construite au XIXe siècle avec des matériaux de craie dans le but d'isoler le polder de la mer. Les matériaux sont appuyés contre cette digue, augmentant sa largeur et son efficacité.

Résultats

Le programme de travaux réalisé a permis de renforcer la biodiversité sur les rives et les zones de la baie d'Authie nord en leur redonnant leur caractère de zone humide

Les premiers résultats de suivi sont :

Habitats naturels : développement de trois habitats d'intérêt communautaire .

Flore : apparition de six nouvelles espèces aquatiques et hygrophiles* avec notamment la Patience des marais (*Rumex palustris*), le Jonc à fleurs obtuses (*Juncus subnodulosus*), la Renoncule à feuilles capillaires (*Ranunculus trichophyllus*)...

Oiseaux : 17 espèces d'oiseaux ont été observées pour la première fois avec notamment l'Avocette élégante (*Recurvirostra avosetta*), le Combattant varié (*Philomachus pugnax*), le Petit gravelot (*Charadrius dubius*), la Spatule blanche (*Platalea leucorodia*)...

Amphibiens : Crapaud calamite, Rainette verte, Grenouille rousse, Grenouille verte.

Perspectives

La gestion du site (pâturage, fauche, gestion des niveaux d'eau), le suivi des espèces (faune, flore) et de l'évolution des milieux restaurés seront assurés par le syndicat mixte EDEN 62*. Ces suivis permettront d'évaluer l'impact des aménagements réalisés.

Au vu de la fragilité du site et de la tranquillité que nécessitent les populations aviaires, l'ouverture au public devra tenir compte de ces éléments.



200, rue Marceline - Centre Tertiaire de l'Arsenal - B.P. 80818 - 59508 Douai cedex Tél : 03 27 99 90 00 - Fax : 03 27 99 90 15 - www.eau-artois-picardie.fr

CONTACTS:

CONSERVATOIRE DE L'ESPACE LITTORAL ET DES RIVAGES LACUSTRES : RAPHAËLLE LUCOT 03.21.32.69.00 EDEN 62 : VINCENT PILON 03.21.32.13.74 AGENCE DE L'EAU ARTOIS-PICARDIE : ESTELLE CHEVILLARD / ALEXANDRE POULAIN 03.27.99.90.31

PROGRAMME MARES 2008-2011

Territoire du Parc naturel régional du Boulonnais, Le Wast

Maître d'ouvrage : Syndicat mixte du Parc naturel

régional des Caps et Marais d'Opale

Maitrise foncière : commune ou propriétaire privé

Gestionnaire : commune, propriétaire privé ou agriculteur

Années: 2008-2011



R6

MONTANT DE L'OPÉRATION

194 250

FINANCEMENT	
Agence de l'eau Artois-Picardie	97 125 €
Syndicat mixte du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale / Interreg IV a LNA	97 125 €

Contexte

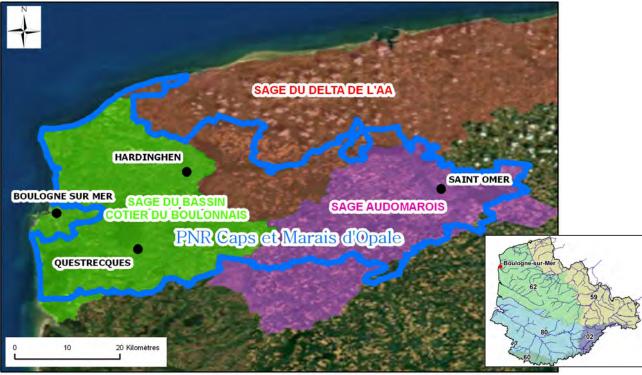
Les mares du territoire du Parc naturel régional sont d'origine naturelle ou artificielle créées pour les usages domestiques comme l'abreuvement du bétail ou encore de réserve en cas d'incendie. Celles-ci participent incontestablement à l'accueil et au développement de la biodiversité (plantes, insectes, batraciens, oiseaux). Cependant, depuis plus d'un siècle, ces habitats se sont largement dégradés notamment par l'évolution des techniques agricoles ou un manque d'entretien.

Dans ce contexte, en 2000, en application de sa charte, le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale a lancé un programme sur les mares :

- inventaire des mares (près de 1700 mares inscrites en base de données),
- restauration et création de mares (67 mares entre 2000 et 2007),
- actions de sensibilisation (guide technique de la mare, fréquence grenouille, « mare en musique »...).

Le présent programme mares 2008-2011 vise à poursuivre les actions de restauration ou de création de mares et de sensibilisation des acteurs locaux à la biodiversité de cet élément du paysage rural. Il s'inscrit dans l'Interreg IVa LNA (Landscape and nature for all) transmanche avec les partenaires du Kent.

Le premier programme donnait la priorité aux adhérents de GIC * notamment pour sensibiliser à l'intérêt multifonctionnel des mares. Désormais le programme mares s'ouvre à l'ensemble des communes du territoire, c'est-à-dire 152, avec une priorités donnée aux communes n'ayant pas bénéficié de ce programme pendant la période 2000-2007, en privilégiant les secteurs déficitaires en mares.



Les enjeux de cette opération sont :

- d'améliorer la fonction d'accueil des mares pour la faune et la flore,
- · d'assurer un réseau écologique de mares fonctionnel,
- de maintenir et développer leurs usages (abreuvement du bétail et de la faune sauvage, bassin tampon contre les inondations, mare incendie) pour garantir leur entretien à long terme.

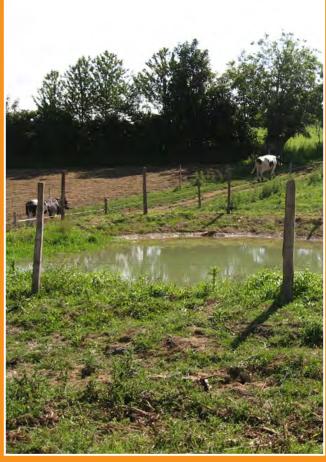
Pour cela les objectifs sont :

- de préserver voire restaurer les mares existantes,
- d'en créer sur les secteurs où ces milieux ont disparu,
- d'augmenter la biodiversité des mares tout en maintenant un usage,
- d'améliorer la qualité de l'eau en diminuant les pollutions,
- de développer les actions de sensibilisation.

Ce programme contribuera:

- à la mise en œuvre de plusieurs dispositions des SAGE*
 Boulonnais, Audomarois et Delta de l'Aa,
- à la mise en place opérationnelle de la Trame verte et bleue* régionale,
- à effectuer une animation de mesure agroenvironnementale sur les mares.

Ce projet mené sur des terrains privés et communaux sera complémentaire des travaux effectués en faveur des mares par d'autres structures telles que, l'ONF*, Eden62*, Nord Nature Chico Mendés, la Fédération régionale des chasseurs et la faculté libre de sciences et technologies de l'Université catholique de Lille.



Actions et travaux

Les actions de restauration et de création de mares sont réalisées selon deux angles :

- en réponse à des demandes d'acteurs locaux, suite à une communication effectuée à travers les médias et autres sous réserve de la qualité du projet,
- en contactant les propriétaires de terrains situés sur des secteurs où la densité de mares est faible et où la restauration ou la création de mares serait nécessaire pour rendre viable le réseau de mares.

Une convention est passée pour dix ans avec chaque propriétaire ou exploitant concerné par des travaux. La gestion des mares est alors à la charge du propriétaire et doit respecter les principes de gestion écologique (ne pas épandre de produits chimiques dans le périmètre de la mare, ne pas introduire d'espèces végétales exotiques, etc.).

Les travaux sont réalisés par des engins adaptés et sont confiés à diverses entreprises en favorisant leur proximité géographique par rapport aux différents lieux d'intervention.

Les mares réalisées sont inférieures à 1000 m² ne rendant pas obligatoire la déclaration ou la demande d'autorisation à la MISE*, par contre une demande d'autorisation à la mairie est nécessaire. Le matériel de clôture et d'abreuvement du bétail par pompe de prairie est financé par le programme.

En parallèle, l'animateur suit le projet de la faculté libre de sciences et technologies qui a mis en place un protocole d'étude sur une quarantaine de mares du territoire afin de déterminer une typologie des mares selon quatre milieux : milieu dunaire, forêt, prairie bocagère et mares récemment créées.

Résultats

Sept projets de création/restauration ont été réalisés sur le territoire au cours de l'année 2008 et 29 projets en 2009, dont quatre mares en espace naturel, vingt deux mares en prairie, deux mares communales et une mare forestière.

Le suivi naturaliste sera renforcé afin de mesurer l'efficacité des travaux en faveur de la faune et de la flore. Il est déjà possible d'observer sur des mares creusées depuis plusieurs années la présence de larves d'amphibiens et des odonates adultes.

Le technicien assure dans le cadre de manifestations grand public de nombreux conseils sur la création ou l'entretien de mares et a conduit différentes animations dont la « Rando-mare ».



Mare restaurée à Questrecques





Mare créée à Hardinghem

Perspectives

Plusieurs actions sont prévues :

- la poursuite des travaux de restauration et de création de mares avec pour objectifs : 20 en 2010 et 20 en 2011,
- une formation sur la thématique « créer et entretenir sa mare » à destination des bénéficiaires du programme IV a LNA,
- une barrière amphibien sur la commune de Condette sera mise en place,
- le développement de partenariats avec d'autres GIC*,
- un suivi faune-flore des mares,
- des échanges techniques franco-anglais dans le cadre du programme Interreg,
- une participation aux réunions du Groupe Mare régional (participation à la conférence régionale sur les mares),
- l'actualisation de la base de données mares,
- développement des projets de mares pédagogiques dans les établissements scolaires avec l'association Nord nature Chico Mendés.



200, rue Marceline - Centre Tertiaire de l'Arsenal - B.P. 80818 - 59508 Douai cedex Tél : 03 27 99 90 00 - Fax : 03 27 99 90 15 - www.eau-artois-picardie.fr

CONTACTS:

PARC NATUREL RÉGIONAL DES CAPS ET MARAIS D'OPALE : JULIE ROBILLARD 03.21.87.90.90 AGENCE DE L'EAU ARTOIS-PICARDIE : ESTELLE CHEVILLARD / ALEXANDRE POULAIN 03.27.99.90.31

ÉTANG DU PETIT MILOURD

ZONES HUMIDES Artois-Picardie

R7

SURFACE

2 800 m²

MONTANT DE L'OPÉRATION

13 262 €

FINANCEMENT	
Syndicat mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois	6 558 €
DIREN (Fonds de solidarité pour l'eau)	3 290 €
Collectivités piscicoles	2 623 €
Commune d'Anor	791 €

Commune d'Anor

Maîtres d'ouvrages : Syndicat mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois, commune d'Anor, Fédération du Nord pour la pêche et de la protection du milieu aquatique

Propriétaire : Commune d'Anor

Gestionnaire : Fédération du Nord pour la pêche

et la protection du milieu aquatique

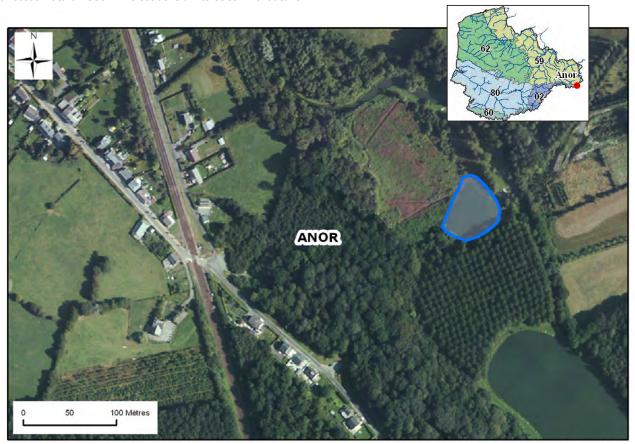
Année : 2007

Contexte

Le ruisseau des Anorelles, affluent de l'Oise amont, a subi au fil du temps différentes perturbations qui ont affecté son fonctionnement naturel. Il s'agit notamment :

- d'aménagements hydrauliques qui progressivement ont déconnecté le cours d'eau de ses annexes,
- de la pollution,
- de phénomènes d'eutrophisation.

Suite à un recensement des annexes alluviales potentiellement inondables dans le cadre du PDPG* et des objectifs fixés par la directive cadre européenne sur l'eau, la zone humide du petit Milourd localisée dans la commune d'Anor a été identifiée en 2002 comme potentiellement très favorable à la reproduction du Brochet (*Esox lucius*). Cette zone, d'une superficie de 2 800 m² en période d'étiage et de 1,8 ha en cas de crue, fait partie du réseau Natura 2000*. Elle est donc d'intérêt communautaire.



L'objectif a été de restaurer une frayère* à brochet en reconnectant la zone humide au ruisseau des Anorelles. En effet, les perturbations liées au busage en amont et en aval du site rendaient impossible toute migration latérale des géniteurs de brochets.

Pour restaurer cette fonctionnalité, c'est-à-dire pour permettre la reproduction du brochet, les quatre critères suivants devaient être pris en compte :

- la connexion entre le cours d'eau et la zone humide,
- l'inondabilité/submersibilité de la zone,
- le maintien des niveaux d'eau durant la période de fraie (40 jours),
- la présence d'une végétation amphibie* sur laquelle les œufs pourraient se développer.

La création d'une frayère* à brochet (espèce parapluie) ne se limitera pas à favoriser uniquement cette espèce mais tout un cortège. En effet, du point de vue écologique, une espèce est dite « espèce parapluie » lorsque de celle-ci dépend un ensemble important d'organismes de telle sorte que protéger cette espèce revient à protéger l'ensemble de son biotope.



Zone humide du petit Milourd



Ruisseau des Anorelles

Actions et travaux

Les aménagements ont été conduits dans le cadre de mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage de la FDPPMA* du Nord, aux

bénéfices respectifs du Parc naturel régional de l'Avesnois et de la commune d'Anor.

Ce projet a été mis en œuvre par un large partenariat avec :

- la commune d'Anor,
- la DIREN*,
- I'ONEMA*,
- le Parc naturel régional avesnois,
- I'AAPPMA* d'Anor,
- l'ONF*,
- la FDPPMA* du Nord.

Les travaux ont consisté à supprimer les buses en amont en en aval de la zone afin de restaurer les connections entre la zone humide frayère et le cours d'eau.



Amont



Aval

Cette opération a été optimisée par la mise en place d'une échancrure de berge à l'amont pour :

- garantir l'inondation de la zone en période de crue,
- restaurer la connexion hydraulique naturelle à l'aval entre la rivière et la frayère*.

Suite aux travaux, les premiers suivis ont montré une densité faible de fingerlings* malgré la présence de reproducteurs.

Cette perturbation était liée au niveau d'eau dans la zone humide qui demeurait trop dépendante des ouvertures du vannage de l'étang du Milourd situé en aval, entraînant des exondations des végétaux supports de ponte.

Il a été décidé de mettre en place un vannage en aval. Cet ouvrage a permis le maintien de la submersion entre février et mai (quarante jours successifs). Dans un premier temps, un batardeau temporaire a été mis en place. Par la suite, un ouvrage fixe l'a remplacé pour optimiser la régulation des niveaux d'eau.

Résultats

Différents suivis ont eu lieu entre 2003 et 2008 portant sur l'évaluation biologique de la restauration de l'annexe alluviale en vue de la reproduction du brochet. Ce suivi a été réalisé par pêche électrique :

- en 2003 (avant travaux), le peuplement comprenait six espèces et était principalement dominé par du carassin;
- en 2007 (après travaux), la population de fingerlings* a été estimée à seize brochets pour 100 m2;
- En 2008, le peuplement piscicole était composé de quatorze espèces dont la bouvière (Rhodeus sericeus) inscrite à l'annexe II de la directive Habitat.

De plus, la variation des niveaux d'eau a permis l'apparition de l'Utriculaire commune (*Utricularia vulgaris*) et la Limoselle aquatique (*Limosella aquatica*).



Utriculaire Commune (Utricularia vulgaris)



Fingerling

Perspectives

Mise à part la gestion du vannage afin de garantir une immersion suffisamment longue permettant l'accueil des reproducteurs et le développement des œufs, aucune autre gestion de la zone n'est envisagée.



Vanne en aval

Le suivi du peuplement piscicole, qui avait jusqu'à présent été effectué par pêche électrique, va être remplacé par un protocole de présence/ absence.



200, rue Marceline - Centre Tertiaire de l'Arsenal - B.P. 80818 - 59508 Douai cedex Tél : 03 27 99 90 00 - Fax : 03 27 99 90 15 - www.eau-artois-picardie.fr

CONTACTS:

FÉDÉRATION DU NORD POUR LA PÊCHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE : EMMANUEL PETIT 03.20.54.52.51 PARC NATUREL RÉGIONAL DE L'AVESNOIS :

FRÉDÉRIC MORÉ 03.27.21.49.50

COMMUNE D'ANOR : MAIRIE 03.27.59.51.11

AGENCE DE L'EAU ARTOIS-PICARDIE : ESTELLE CHEVILLARD/

ALEXANDRE POULAIN 03.27.99.90.31

FRAYÈRE DE CATILLON-SUR-SAMBRE

ZONES HUMIDES Artois-Picardie

R8

SURFACE

4378 m²

MONTANT DE L'OPÉRATION

16 552€

FINANCEMENT	
Fédération du Nord pour la pêche et la protection du milieu aquatique	13 241 €
Agence de l'eau Artois-Picardie	3 311 €

Commune de Catillon sur Sambre

Maître d'ouvrage : Fédération du Nord pour la pêche et la

protection du milieu aquatique

Propriétaire : privé

Gestionnaire : Fédération du Nord pour la pêche et la protection du milieu aquatique

Année: 2008

Contexte

La zone concernée par le projet est située sur la commune de Catillon-sur-Sambre en terrain privé. Elle est bornée à l'est par le chemin de halage de la Sambre canalisée et à l'ouest par le cours d'eau d'alimentation hydraulique (ruisseau de Gourgouche). Ce site correspond à une ancienne zone alluviale qui servait de dépôt à VNF* et de peupleraie*.

Le terrain, non constructible, est :

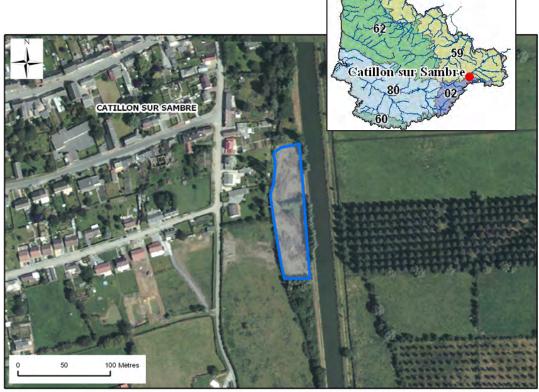
- inscrit au PLU* de la commune (ce document de planification prévoit la valorisation paysagère et écologique des terrains en bordure de la Sambre),
- situé au sein du territoire du SAGE* de la Sambre.

Au sein du contexte « Sambre et affluents», dans le PDPG*, le diagnostic a montré que le milieu était perturbé.

Les principales perturbations recensées sont :

- · les pollutions accidentelles ;
- les rejets domestiques urbains ;
- la canalisation qui entraîne une réduction forte des habitats en artificialisant le profil en long et en travers des cours d'eau notamment avec :
- une perte de connectivité entre le cours d'eau et la zone humide,
- une innondabilité difficile et un maintien du niveau d'eau insuffisant.
- un substrat végétal défavorable.

De ce fait, le brochet (*Esox lucius*) rencontre des difficultés à accomplir toutes les phases de son cycle biologique.



IGN BD ORTHO®, BD CARTO®, A.E.A.P.

L'objectif a été de restaurer une surface favorable à la reproduction des espèces piscicoles, notamment une frayère* à brochet entre la Sambre et le ruisseau de Gourgouche. La création d'une frayère* à brochet (espèce parapluie) ne se limite pas à favoriser uniquement cette espèce mais tout un cortège d'espèces, dont les exigences écologiques en terme de biotope sont moindres.

Cette restauration participera également à optimiser le fonctionnement de la zone humide avec :

- la recharge en eau des nappes souterraines,
- l'amélioration de la qualité physico-chimique de l'eau par l'épuration naturelle,
- la lutte contre les pics d'inondation en stockant sur site un volume d'eau excédentaire.

Pour restaurer cette fonctionnalité, c'est-à-dire pour permettre la reproduction du brochet, les quatre critères suivants devaient être pris en compte :

- la connectivité entre le cours d'eau et la zone humide,
- l'innondabilité/submersibilité de la zone,
- le maintien des niveaux d'eau durant la période de fraie (40 jours consécutifs),
- la présence d'une végétation amphibie sur laquelle les œufs pourraient se développer.





Avant travaux

Pendant les travaux

Actions et travaux

Lors de l'achat du terrain, les propriétaires ont souhaité apporter une valorisation environnementale de leur parcelle et ont sollicité le Parc naturel régional de l'Avesnois.

Après concertation avec le propriétaire, la FDPPMA* du Nord a effectué une étude de faisabilité du projet, avec notamment une étude topographique, et la mise en place des démarches administratives (dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau), afin de pouvoir lancer les travaux.

Les travaux ont permis :

- de reprofiler la zone pour lui redonner son caractère humide. La difficulté d'accès a nécessité le travail en déblais/remblais sur la parcelle. La surface en zone humide obtenue est de 1779 m² pour une parcelle d'une surface totale de 4378 m²;
- de connecter la zone au cours d'eau en assurant une inondabilité compatible avec la période de reproduction du brochet.
 L'alimentation en eau s'effectue par la nappe et lors de la crue du ruisseau. Une zone profonde (0,5 à 1 mètre) est en eau toute l'année grâce à un aménagement en contre-pente et les zones latérales moins profondes sont immergées lors de la montée des eaux. En période de basses eaux, ces zones se retrouveront exondées sous l'effet de l'évaporation naturelle et l'absence d'alimentation hydraulique avec le cours d'eau;

 de mettre en place des profils favorables à la mise en place d'une flore adaptée et diversifiée. La zone profonde en position centrale et la zone latérale en profil de type platier permettront le développement d'une végétation diversifiée de type « plantes hygrophiles* » s'implantant de façon naturelle en fonction des exigences liées à l'immersion.

Résultats

La végétation s'est installée spontanément. Les zones latérales inondées temporairement sont constituées d'espèces hygrophiles : carex, Iris des marais (*Iris pseudacorus*)... Les zones profondes accueilleront par la suite des espèces aquatiques telles que les nénuphars et les potamots et des espèces non fixées telles que les characées*. Cette végétation servira de refuge aux alevins et aux invertébrés nécessaires à l'alimentation des jeunes brochets.

Afin d'évaluer la restauration, un suivi par pêche électrique a été mené dans le secteur. Il a permis de mettre en évidence plusieurs espèces avec notamment un brochet adulte géniteur et de la bouvière (*Rhodeus sericeus*, espèce inscrite à l'annexe II de la directive « Habitat »).

Perspectives

Une convention de gestion a été signée avec le propriétaire assurant ainsi la pérennité des actions entreprises. Différents suivis sont prévus afin d'évaluer l'efficacité de la restauration.

Assurés par la Fédération du Nord pour la pêche et la protection du milieu aquatique, ils seront axés sur :

- l'habitat, afin d'évaluer les surfaces productives de frayères*,
- les niveaux d'eau, afin d'évaluer la fonctionnalité hydraulique de la frayère*,
- les populations piscicoles via des pêches électriques, afin d'évaluer l'efficacité de l'annexe en qualité de frayère à brochet.



Frayère



200, rue Marceline - Centre Tertiaire de l'Arsenal - B.P. 80818 - 59508 Douai cedex Tél : 03 27 99 90 00 - Fax : 03 27 99 90 15 - www.eau-artois-picardie.fr

CONTACTS:

FÉDÉRATION DU NORD POUR LA PÊCHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE : EMMANUEL PETIT 03.20.54.52.21 PARC NATUREL RÉGIONAL DE L'AVESNOIS : FRÉDÉRIC MORÉ 03.27.21.49.50

AGENCE DE L'EAU ARTOIS-PICARDIE : ESTELLE CHEVILLARD / ALEXANDRE POULAIN 03.27.99.90.31

RESTAURATION

MARAIS SALIX

ZONES HUMIDES Artois-Picardie

R9

Commune de Lécluse

Maître d'ouvrage : Fédération régionale des chasseurs

du Nord-Pas-de-Calais Propriétaire : Privé

Gestionnaire : Fédération régionale des chasseurs

du Nord-Pas-de-Calais

Année: 2009

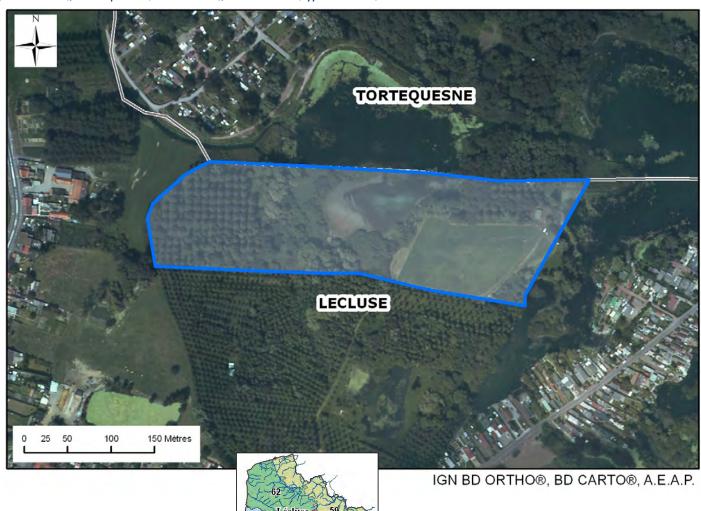
SURFACE ha

Contexte

Depuis plusieurs années, la FRC* du Nord-Pas-de-Calais s'investit dans la gestion des zones humides. Elle a notamment réalisé une étude entre 2002 et 2006 sur « la biodiversité des mares de huttes » et un colloque en 2008 « chasse, zones humides et biodiversité ».

Dans ce contexte, la FRC* du Nord Pas-de-Calais a mis en place un partenariat avec un propriétaire privé d'une zone chassée dans le marais de Salix à Lécluse. Ce partenariat a abouti à un projet de gestion écologique du marais.

Localisé dans la vallée de la Sensée et inscrit en ZNIEFF* de type 2*, le marais Salix est composé d'une mosaïque d'habitat (bois, roselière, étang...) présentant un potentiel écologique important. On y trouve notamment une saulaie tourbeuse à Fougère des marais (*Thelypteris palustris*) qui représente une végétation patrimoniale dans la région. Le marais est également une zone de refuge pour une faune et une flore variées : Bouscarle de Cetti (Cettia cetti), Phragmite des joncs (*Acrocephalus schoenobaenus*), Azuré du nerprun (*Celastrina argiolus*), Libellule fauve (*Libellula fulva*), Bident penché (*Bidens cernua*), Souchet brun (*Cyperus fuscus*)...



L'objectif du projet est d'illustrer la complémentarité entre gestion écologique et cynégétique* en :

- optimisant le potentiel écologique du marais et des parcelles attenantes par une gestion adaptée des habitats de la faune et de la flore,
- inscrivant l'activité de chasse du site dans une démarche de chasse durable,
- sensibilisant différents types de public à la biodiversité du marais.

Prioritairement il s'agit de mettre en place une restauration du site. En effet, par manque d'entretien adapté, le marais a eu tendance à s'embroussailler. Cette évolution vers le stade forestier tend à réduire la diversité des habitats et par conséquent la diversité faunistique et floristique du site.



Étang



Prairie humide

Actions et travaux

Un partenariat de gestion a été élaboré le 19 septembre 2008 entre la propriétaire du marais, la FRC* du Nord-Pas-de-Calais et l'Association des jeunes chasseurs du Nord.

Sous la tutelle de la FRC* du Nord-Pas-de-Calais, grâce à un premier inventaire écologique du site (faune et flore) et une collaboration active avec la propriétaire, plusieurs chantiers de restauration ont été mis en place. En échange de quelques journées de chasse sur le marais, des jeunes chasseurs sont intervenus pour effectuer divers

travaux de restauration ou d'entretien. La FRC* a également organisé une opération de gestion avec les étudiants en BTS « Gestion et protection de la nature » du LEGTA* de Tilloy-les-Mofflaines.

Plusieurs chantiers nature ont été réalisés. Ils ont permis d'effectuer :

- du recépage de saules,
- du fauchage de roselière,
- de l'étrépage expérimental,
- la restauration d'une mare.



Mare restaurée

Résultats

Les travaux effectués sont récents et ne permettent pas encore de tirer des conclusions sur leur efficacité. Le suivi s'effectuera au travers de l'application du plan de gestion écologique du marais. Il est actuellement en cours d'élaboration par la FRC* du Nord-Pas-de-Calais.

Perspectives

En parallèle un guide des bonnes pratiques relatif à la gestion des mares de huttes est en cours de finalisation. Il sera distribué à l'ensemble des chasseurs propriétaires d'une hutte dans la région et sera mis en ligne sur le site Internet de la Fédération régionale des chasseurs. Ce projet s'ajoute à l'organisation de journées de formation et à l'élaboration d'une exposition.

Des travaux assez lourds à court terme seront nécessaires et ne pourront pas être réalisés par des chantiers nature. La FRC* cherche donc à mobiliser des fonds publics pour soutenir leurs actions futures.



200, rue Marceline - Centre Tertiaire de l'Arsenal - B.P. 80818 - 59508 Douai cedex Tél : 03 27 99 90 00 - Fax : 03 27 99 90 15 - www.eau-artois-picardie.fr

CONTACTS:

FÉDÉRATION RÉGIONALE DES CHASSEURS DU NORD-PAS-DE-CALAIS: MATTHIEU DESEURE 03.28.76.11.91 AGENCE DE L'EAU ARTOIS-PICARDIE: ESTELLE CHEVILLARD / ALEXANDRE POULAIN 03.27.99.90.31

RESTAURATION

MARAIS D'ARLEUX

Commune d'Arleux

Maître d'ouvrage : commune d'Arleux

Propriétaire : commune d'Arleux

Gestionnaire : commune d'Arleux, Communauté

d'agglomération du Douaisis

Années: 2008-2010



R 10

SURFACE

38 ha

MONTANT DE L'OPÉRATION

25 784 €

FINANCEMENT	
Agence de l'eau Artois-Picardie	6 446 €
Commune d'Arleux	9 669 €
Communauté d'agglomération du Douaisis	9 669 €

Contexte

La commune d'Arleux située entre Douai et Cambrai possède une zone humide d'environ 200 hectares, dont un marais communal de 38 hectares, et d'une rivière, le fossé d'Aubigny, qui évacue l'essentiel des eaux situées en amont d'Arleux.

Une grande partie des plans d'eaux communaux est louée à la Fédération départementale des AAPPMA* du Nord. L'entretien de ces espaces naturels par des méthodes protectrices de l'environnement et de la ressource en eau représente un chapitre important du budget communal.

Depuis 2005, la municipalité s'est engagée dans une politique de résorption des chalets insalubres et de restauration de zones humides situées sur son territoire. Un programme triennal de résorption a déjà été entrepris entre 2005 et 2007. La commune souhaite continuer dans cette voie.



Le problème du développement des habitations légères de loisirs non autorisés en zones humides est ancien et complexe. Cet habitat, non assaini, est source de pollution des eaux et d'eutrophisation des plans d'eau de la Sensée.

La commune d'Arleux s'est engagée dans une démarche de rachat de chalets et cabanons en fonction des opportunités, en vue de leur démolition et de la remise en état naturel des parcelles (environ $200\ m^2$ par parcelle).

Le programme comprend trois volets :

- l'acquisition,
- des travaux de démolition et de remise en état du terrain,
- la replantation d'arbres d'essence régionale adaptés au milieu.



Marais d'Arleux

Actions et travaux

Au fur et à mesure des mises en vente, la municipalité s'est portée acquéreur sur les habitations légères de loisirs qui occupent le marais. Ce projet de résorption porte désormais sur un programme triennal entre 2008 et 2010.

L'acquisition effectuée, les habitations ont fait l'objet d'une démolition avec au préalable un désamiantage en respect des règles et mesures de sécurité. De ce fait, la démolition et l'évacuation des déchets nécessitent l'intervention d'une société spécialisée afin de tirer et orienter les résidus vers des lieux de stockage ou de retraitement adaptés



Désamiantage



Némolition

Une fois à nues, les parcelles ont été plantées avec des essences locales telles que l'Aulne glutineux (*Alnus glutinosa*) et le Saule cendré (*Salix cinerea*). Ces opérations de boisement furent menées par des membres de la commune et la Communauté d'agglomération du Douaisis.



Plantation d'essences locales

Résultats

Sur les 120 habitations initialement présentes, 80 ont été supprimées.

Ces différents travaux ont permis :

- de limiter l'érosion des berges par la création d'un boisement antiérosif.
- de renforcer la Trame verte et bleue*

En effet l'objectif est de planter 200 pieds sur environ 3000 m², d'améliorer la qualité environnementale, écologique et paysagère du milieu, de protéger les captages d'eau par l'arrêt des rejets d'eaux usées dans le milieu naturel et de contribuer à l'amélioration de la qualité de l'eau et de l'environnement.

Perspectives

Cette reconquête du milieu naturel s'inscrirt dans l'amélioration paysagère de chemins de randonnées pédestres repris au PDIPR* régulièrement fréquentés par les associations de marcheurs.

40 chalets sont encore présents et la commune attend leur mise en vente.



200, rue Marceline - Centre Tertiaire de l'Arsenal - B.P. 80818 - 59508 Douai cedex Tél : 03 27 99 90 00 - Fax : 03 27 99 90 15 - www.eau-artois-picardie.fr

CONTACTS:

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU DOUAISIS : 03.27.98.21.00 COMMUNE D'ARLEUX : MAIRIE 03.27.94.37.37

AGENCE DE L'EAU ARTOIS-PICARDIE : ESTELLE CHEVILLARD /

ALEXANDRE POULAIN 03.27.99.90.31

RESTAURATION

DUNES FLAMANDES



SURFACE 505 ha

Communes de Leffrinckoucke, Ghyvelde, Zuydcoote et Bray-Dunes

Maître d'ouvrage : Département du Nord

Propriétaire : Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres

Gestionnaire : Département du Nord

Partenaire: DREAL*

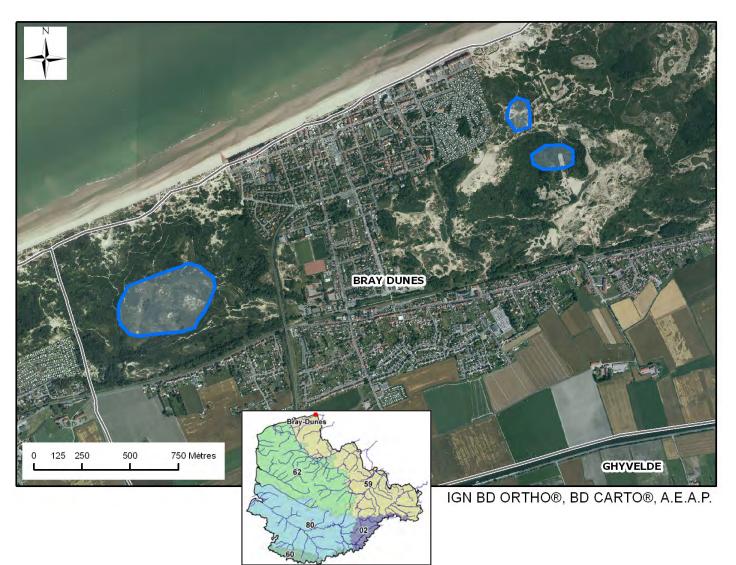
Années: 1994-1997 et 2003-2004

Contexte

Depuis près de vingt ans, le Département du Nord, au titre de la politique des espaces naturels sensibles, réalise une gestion engagée des dunes bordières, aujourd'hui propriété du CELRL*.

Il s'agit de la dune Marchand (110 ha, dont 83 ha de réserve naturelle), la dune Dewulf (225 ha) et la dune du Perroquet (170 ha) qui forment un vaste ensemble dunaire d'un seul tenant avec la Réserve naturelle d'État du Westhoek (340 ha) à De Panne en Belgique.

Ces dunes hébergent un groupe important de pannes* para-tourbeuses d'une forte richesse patrimoniale.



L'une des caractéristiques des dunes de l'est-Dunkerquois se trouve dans leur dynamisme issu d'une géomorphologie active. En effet, les vents dominants ont modelé des dunes de type « flamand » (orientées parallèlement à la côte), alors que les vents hivernaux, plus violents, ont façonné, dans ces massifs dunaires, de vastes dépressions paraboliques, au fond plat, dans lesquelles affleure temporairement la nappe phréatique.

Ces dépressions dunaires, que l'on nomme localement des « pannes* », forment des écosystèmes tout à fait originaux qui subissent actuellement un fort embroussaillement. L'objectif de l'opération vise la restauration des bas-marais dunaires.



Panne dunaire

Actions et travaux

Les premières actions concernant les gestions des pannes paratourbeuses et des bas-marais alcalins ont d'abord été abordées de manière empirique.

En effet, le premier garde du CELRL* commença à supprimer sur quelques mètres carrés les argousiers au sécateur dans une panne en cours de fermeture. L'année suivante, quelques orchidées telles que l'Épicatis des marais (*Épipactis palustris*) ou encore l'Orchis incarnat (*Dactylorhiza incarnata*) fleurirent, accompagnées par la Parnassie des marais (*Parnassia palustris*). Ces débuts prometteurs encouragèrent à « ouvrir » d'autres pannes sur 10 à 20 m².

Fort de ces premières expériences, le Département commença à traiter des surfaces plus grandes par la coupe des argousiers et autres espèces des fourrés dunaires et leur évacuation hors du milieu pour éviter l'eutrophisation.

Les premières opérations de gestion ont donc consisté en la réouverture d'un maximum de pannes colonisées par des argousiers de hauteur inférieure à 1 m. Des interventions de plus grande envergure ont ensuite été entreprises pour restaurer les milieux occupés par des argousiers de plus de 3 m de haut : le débroussaillement des fourrés, le ratissage de la matière organique, l'arrachage des souches, l'étrépage et le décapage ont été pratiqués. Ces opérations ont concerné 5 ha en 1994, 8 ha en 1995, 11 ha en 1996, 15 ha en 2003-2004.



Parnassie des marais (Parnassia palustris)

Résultats

Aujourd'hui, les pannes humides gérées se répartissent sur plus de 20 ha. Sur certaines pannes, les populations d'Épipactis des marais, initialement en effectif faible, comptent maintenant quelques milliers de pieds. La Gentianelle des fanges (*Gentianella uliginosa*) et l'Orchis musc (*Herminium monorchis*) ont été retrouvés respectivement en 1991 et 1992 dans la dune du Perroquet, la prêle panachée (*Equisetum variegatum*) et le Scirpe comprimé (*Blysmus compresus*) en 1996 dans la dune Dewulf. Les débroussaillements mécanisés de plusieurs hectares de fourrés dans la dune Marchand, suivis de la restauration de dépressions humides par décapage des horizons superficiels, ont permis également la réinstallation de l'Érythrée littorale (*Centaurium littorale*), la Chlore perfoliée (*Blackstonia perfoliata*), la Samole de Valérand (*Samolus valerandi*), la Sagine noueuse (*Sagina nodosa*), la Laîche trinervée (*Carex trinervis*) ainsi que la Gnaphales jaunâtre (*Gnaphalium luteoalbum*) et la Parnassie des marais.

Les inventaires réalisés en 2008 dans la dune Dewulf ont permis de constater le retour du Liparis de Loesel (*Liparis loeseli*) espèce de l'annexe II de la directive « Habitats, faune, flore ».

La restauration des mares et pannes dunaires a également été très favorable à la reproduction du Crapaud calamite (*Bufo calamita*).

Le savoir-faire du Département du Nord est actuellement mis à la disposition du Grand port maritime de Dunkerque. Quelques dépressions humides ont été créées dans la dune du Clipon (Loon-Plage). Elles ont permis entre autres l'installation du Gnaphales jaunâtre et de la Sagine noueuse (Sagina nodosa) ainsi que la reproduction du Crapaud calamite, espèces initialement non recensées dans ce secteur.

Perspectives

Ces résultats, qui furent récompensés par l'obtention d'un label de qualité, soulignent les très fortes potentialités de restauration de ces milieux dunaires grâce à la présence de la banque de graines en dormance permettant la reconstitution d'habitats remarquables. Aujourd'hui, le Département a choisi de recréer des milieux pionniers avec des perturbations artificielles sur de grandes échelles (destruction mécanique du couvert arbustif), perturbation anthropique qui se veut équivalente quant à ses effets aux perturbations naturelles de grande ampleur telles les tempêtes.



200, rue Marceline - Centre Tertiaire de l'Arsenal - B.P. 80818 - 59508 Douai cedex Tél : 03 27 99 90 00 - Fax : 03 27 99 90 15 - www.eau-artois-picardie.fr

CONTACTS:

DÉPARTEMENT DU NORD : GUILLAUME LEMOINE / VIRGINIE HÉLIN 03.59.73.58.27

TERRIL DES ARGALES



SURFACE

10 ha

Communes de Rieulay et de Pecquencourt

Maître d'ouvrage : Établissement public foncier

Propriétaire : Département du Nord / commune de Rieulay Gestionnaire : Département du Nord / commune de Rieulay

Partenaire : Communauté de communes du Cœur de l'Ostrevent

Années: 2003-2004

Contexte

Aujourd'hui protégés par le Département du Nord et l'EPF* qui en a fait l'acquisition auprès d'une filiale des Charbonnages de France pour les revendre ensuite aux collectivités territoriales et locales, les terrils miniers et leurs abords (étangs d'affaissement minier) représentent de formidables enjeux de reconquête d'un territoire.

Ils sont amenés à former les nœuds d'un réseau d'infrastructures écologiques qui, reliés entre eux, permettront l'émergence d'une trame verte* au sein de l'ancien bassin minier du Nord et du Pas-de-Calais.



Terril des Argales



IGN BD ORTHO®, BD CARTO®, A.E.A.P.

Les abords de l'étang des Argales à Rieulay-Pecquencourt présentent de forts potentiels écologiques qui ont été mis à profit dans le cadre de l'opération de requalification. Il s'agissait ici de créer ex nihilo un habitat stratégique pour la conservation des oiseaux des zones humides en favorisant les stationnements migratoires, la reproduction et l'hivernage des diverses communautés d'oiseaux.

Le principal enjeu de l'intervention sur les zones humides concerna la requalification des berges de l'étang des Argales. Elle a été réalisée par l'EPF* à la demande du Département du Nord dans le cadre de ses missions. Créé par décret le 19 décembre 1991, l'EPF* du Nord/Pas-de-Calais est « habilité à procéder à toutes opérations immobilières et foncières de nature à faciliter l'aménagement et spécialement la reconversion des friches industrielles et de leurs abords et à procéder à la réalisation des études et travaux nécessaires à l'accomplissement de cette mission ».



Bord de l'étang des Argales

Actions et travaux

Le terril des Argales était le plus grand terril du bassin minier Nord-Pasde-Calais, avec 140 ha d'emprise au sol. Grand terril plat, il a été installé sur des prairies plus ou moins tourbeuses de la vallée de la Scarpe.

Aujourd'hui, sa ré-exploitation, qui a consisté à récupérer les morceaux de charbon déposés sur le terril en même temps que les roches stériles (schiste et grès), a entraîné de profonds remaniements. Le terril s'est enfoncé dans le sol. L'exploitation des matériaux a fait apparaître un étang et a donné au site de nouveaux modelés.

Malheureusement, les berges ainsi créées par la ré-exploitation présentaient des profils très abrupts empêchant toutes colonisations végétales et tout usage par les oiseaux des zones humides (anatidés* et limicoles* principalement).

Les aménagements réalisés ont consisté à :

- créer de vastes étendues de roselières à phragmites et de zones de vasières au contact du terril en reprofilant une partie des abords de l'étang sur la largueur de 15 à 100 mètres,
- créer des îlots pour permettre la nidification des oiseaux sur les bords de l'étang. Certains îlots sont ainsi maintenus sans végétation pour permettre la nidification du petit Gravelot (Charadrius dubius),
- mettre en place des arbres morts comme perchoirs à Balbuzard pêcheur (*Pandion haliaetus*) et des souches dans les berges pour favoriser la nidification du Martin pêcheur (*Alcedo atthis*).

Résultats

Les communautés végétales roselières créées sur trois hectares se structurent progressivement. Les échantillons de phragmitaies, transplantés à cette occasion, ont permis la floraison exceptionnelle du Cinéraire des marais (*Tephroseris palustris*) révélant ainsi la banque de graines des sols.



Vasière

Les berges sont également spontanément colonisées par diverses espèces de joncs, laîches, massettes qui complètent les installations artificielles de roseaux (*Phragmites australis*). Les zones de vases sont colonisées par la Samole de Valérand (*Samolus valerandi*), le Souchet brun (*Cyperus fuscus*), la Massette à feuilles étroites (*Typha angustifolia*) et le Jonc à tépales obtus (*Juncus subnodulodus*).

Au niveau de l'avifaune, les aménagements permettent la reproduction des Foulques macroules (*Fulica atra*), Gallinules-poules d'eau (*Gallinula chloropus*), Bergeronettes grises (*Motacilla alba*), petits Gravelots (*Charadrius dubius*), Canards colverts (*Anas platyrhynchos*) et Cygnes tuberculés (*Cygnus olor*).

L'apport de nourriture provoqué par ce dynamisme végétal permet au site d'accueillir en hivernage plusieurs centaines de foulques et quelques anatidés* (Canard colvert, Fuligule milouin et morillons). En période de migration, nombreux sont les limicoles* qui y font une courte halte.

Les dépressions humides maintenues et crées sur l'espace schisteux accueillent quant à elles de très belles populations de Crapauds calamites (*Bufo calamita*).

Perspectives

Cette expérience de renaturation d'espaces industriels et de recréation de milieux humides permettra à moyen terme l'installation de vastes roselières favorables à l'installation de nombreux oiseaux en situation défavorable de conservation, compte tenu des menaces qui pèsent sur les zones humides, et notamment les roselières.

Par ailleurs, la commune de Rieulay, co-propriétaire, gère de façon écologique les berges de l'étang à proximité de la base de loisirs. Cette gestion écologique (préservation de la végétation hygrophile sur deux à trois mètres en bordure de pelouses) permet le développement du Pigamon jaune (*Thalictrum flavum*) et du Laiteron des marais (*Sonchus palustris*), deux espèces patrimoniales dans la région Nord-Pas-de-Calais.



200, rue Marceline - Centre Tertiaire de l'Arsenal - B.P. 80818 - 59508 Douai cedex Tél : 03 27 99 90 00 - Fax : 03 27 99 90 15 - www.eau-artois-picardie.fr

CONTACTS:

DÉPARTEMENT DU NORD : GUILLAUME LEMOINE 03.59.73.58.27 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CŒUR DE L'OSTREVENT : 03.27.71.37.37

COMMUNE DE RIEULAY: MAIRIE 03.27.86.92.40

LA GRANDE TOURBIÈRE DE MARCHIENNES



Commune de Marchiennes

Maître d'ouvrage : Département du Nord Propriétaire : Département du Nord et privé

Gestionnaire : Département du Nord

Partenaires : Syndicat mixte du Parc naturel régional

Scarpe-Escaut,

Groupe ornithologique et naturaliste du Nord et

Centre régional de phytosociologie agréé

conservatoire botanique de bailleul

Années: 2002-2009



Contexte

Située dans le territoire du Parc naturel régional Scarpe-Escaut, la grande tourbière de Marchiennes forme un ensemble de près de cinquante hectares. Composée majoritairement de roselières à Marisque (*Cladium mariscus*) et de roselières mésotrophes* à Gesse des marais (*Lathyrus palustris*) et à Lysimaque commune (*Lysimachia vulgaris*), cette partie accueille également quelques végétations arbustives d'intérêt patrimonial comme la saulaie arbustive inondable mésotrophe à Saule cendré (*Salix cinerea*) et Fougère des marais (*Thelypteris palustris*) accompagnée de quelques belles aulnaies alluviales. Les ceintures exondées et amphibies en bordure d'étang sont également dignes d'intérêt avec la présence de la Samole de Valérand (*Samolus valerandi*), la Baldellie fausse-renoncule (*Baldellia ranunculoides*), l'Hydrocotyle commune (*Hydrocotyle vulgaris*) et du Souchet brun (*Cyperus fuscus*).

Au niveau faunistique, mentionnons la présence de l'escargot *Vertigo moulinsiana*, caractéristique des peuplements inondables à laîches* en situation alcaline*, et de la Grenouille des champs (*Rana arvalis*) dont les dernières populations françaises se trouvent sur Vred et Marchiennes.



IGN BD ORTHO®, BD CARTO®, A.E.A.P.

Les espaces humides de la vallée de la Scarpe subissent de plein fouet un assèchement progressif suite à l'abaissement régulier du niveau des nappes phréatiques. La diminution de hauts niveaux d'eau et ses fortes variations au cours de l'année ont provoqué la disparition de certains habitats (vasières exondées) et en parallèle la fermeture de nombreux milieux herbacés suite à la dynamique de la végétation arbustive puis forestière.

Subissant cet impact d'abaissement généralisé des niveaux d'eau dans la vallée de la Scarpe, la tourbière de Marchiennes voit progressivement ses habitats se modifier. Les roselières sont progressivement envahies par les fourrés. Les humus de moins en moins inondés ont tendance à se minéraliser, ce qui entraîne le développement progressif d'une végétation nitrophile*. Diverses opérations ont ainsi été entreprises pour la restaurer.



Grenouille des champs (Rana arvalis)

Actions et travaux

Les principales opérations de gestion, en dehors de la pose de vannages réalisé par le Parc naturel régional pour éviter un fort assèchement d'août à octobre, consistent en la coupe régulière de la végétation arbustive et la fauche ponctuelle des roselières avec exportation des produits de coupe, de façon à limiter l'apport de matière organique et l'atterrissement du milieu.

Par ailleurs, quatre importantes opérations de restauration écologique ont également eu lieu.

La première, réalisée en mars 2002, a consisté en l'évacuation d'un remblai, issu de l'agrandissement de l'étang présent sur le site, couvrant une surface de 2000 à 3000 m² pour le remplacer par des milieux marécageux : jonçaie*, cariçaie*, etc.

La deuxième, datant de mars 2007, a principalement visé à restaurer des vasières en travaillant certaines bordures de l'étang en pente extrêmement douce afin de favoriser :

- la végétation amphibie à Samole de Valérand, Baldellie fausse renoncule et Jonc articulé (Juncus articulatus),
- la végétation annuelle exondée à Souchet brun.

La troisième, datant de mars 2007, a visé à exploiter des peupliers euro-américains et remplacer le peuplement là où les niveaux d'eau le permettaient par une aulnaie. Sur les parties les plus basses s'est développée une vaste cariçaie* très humide.

La quatrième a consisté à créer diverses mares et phragmitaies* inondées pour augmenter les milieux propices à la reproduction de la Grenouille des champs



Vasière

Résultats

La création de conditions stationnelles favorables et le réveil de diverses banques de graines ont permis la réapparition spectaculaire du Souchet brun sur les vases exondées de la Grande Tourbière. Cette espèce a été accompagnée par les samoles et baldellies qui ont trouvé des conditions favorables à leur germination.

La cariçaie* est quant à elle aujourd'hui abondamment occupée par Vertigo moulinsiana.

L'ensemble des mares créées est colonisées par l'Utriculaire commune (*Utricularia vulgaris*) et l'Hottonie des marais (*Hottonia palustris*).

La Grenouille des champs a été aperçue au printemps 2009 à proximité de la phragmitaie* inondée et les roselières déboisées accueillent aujourd'hui la grande Douve (*Ranunculus lingua*) et le Séneçon des marais (*Senecio paludosus*).

Acquis de l'expérience

Cette opération de restauration de végétation spécifique montre la bonne capacité de certaines espèces végétales à restaurer leur population grâce à la présence des banques de graines présentes dans le sol et montre la capacité du *Vertigo moulinsiana* à reconquérir de vastes espaces à partir de micro populations présentes sur des reliques de cariçaie*.

Perspectives

Malgré ces bons résultats, la tourbière dans son ensemble subit un large embroussaillement et son maintien en l'état nécessiterait une réflexion plus globale à l'échelle du bassin versant.

Un partenariat entre le Département, le Parc naturel régional et un propriétaire privé voisin est en cours pour faciliter le suivi de la Grenouille des champs et favoriser le défrichement et la restauration des parties privées (contrat Natura 2000*).



200, rue Marceline - Centre Tertiaire de l'Arsenal - B.P. 80818 - 59508 Douai cedex Tél : 03 27 99 90 00 - Fax : 03 27 99 90 15 - www.eau-artois-picardie.fr

CONTACTS:

DÉPARTEMENT DU NORD: GUILLAUME LEMOINE 03.59.73.58.27
PARC NATUREL RÉGIONAL SCARPE-ESCAUT:
GÉRALD DUHAYON 03.27.19.19.70
GROUPE ORNITHOLOGIQUE ET NATURALISTE DU NORD:
JOSÉ GODIN 03.20.52.12.02
CONSERVATOIRE NATIONAL BOTANIQUE DE BAILLEUL:
JEAN-MARC VALET 03.28.49.93.07

RÉSERVE NATURELLE NATIONALE DES MARAIS D'ISLE



ZONES HUMIDES Artois-Picardie

SURFACE

47,52 ha

Commune de Saint Quentin et Rouvroy

Maître d'ouvrage : Communauté d'agglomération de Saint-Quentin

Propriétaire : commune de Saint-Quentin

Gestionnaire : Communauté d'agglomération de Saint-Quentin Partenaire : Conservatoire des sites naturels de Picardie

Contexte

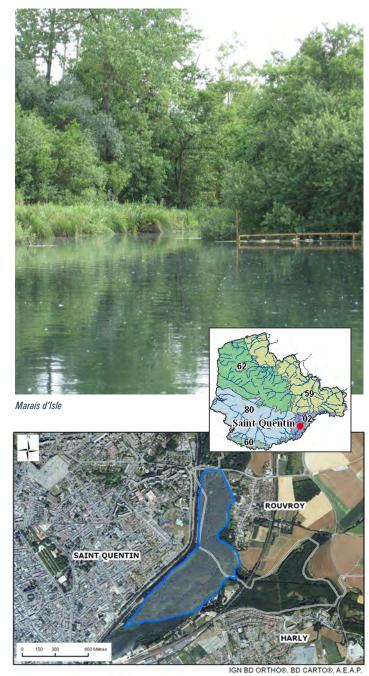
La Réserve naturelle nationale des marais d'Isle constitue un vestige des marais alcalins* de la vallée de la Haute-Somme. D'une superficie de 47,52 hectares et situé au plein centre de l'agglomération de Saint-Quentin, les marais d'Isle font partie d'une zone humide d'un peu plus d'une centaine d'hectares répartis sur les communes de Saint-Quentin et de Rouvroy le long du val de Somme. La réserve occupe un espace assez isolé dans le réseau des espaces protégés de Picardie. Sa position au cœur de vastes espaces de culture en fait un îlot de biodiversité d'une grande importance.

La municipalité de Saint-Quentin est devenue propriétaire des terrains en 1922. Le classement en réserve naturelle d'une partie des marais s'est effectué le 5 octobre 1981 par décret ministériel après plus de dix ans d'efforts menés avec 42 associations saint-quentinoises. Bien que les marais aient fait l'objet au cours du temps de diverses exploitations humaines, avec notamment la pisciculture, la mise en place d'espaces de loisirs et de détente, la populiculture*, la création de chenaux, du tourbage ou encore des aménagements hydrauliques, ils constituent un refuge pour la biodiversité.

Les marais sont constitués d'une mosaïque d'habitats (sources, étangs, roselières, saulaie...) abritant une faune et une flore d'un grand intérêt :

- les suivis menés depuis 1993 ont permis de dénombrer plus de 150 espèces végétales dont cinq espèces protégées : la Grande Douve (Ranunculus lingua), le Potamot coloré (Potamogeton coloratus) ou encore la Ciguë vireuse (Cicuta virosa), et des espèces remarquables comme le Souchet brun (Cyperus fuscus) ou le Cladion marisque (Cladium mariscus);
- concernant la faune, près de 160 espèces d'oiseaux ont déjà été observées, avec notamment le Busard des roseaux (*Circus aeruginosus*) ou encore la Gorge-bleue à miroir (*Luscinia svecica*). On y rencontre également des mammifères comme le Putois (*Mustela putorius*) ou des chauves souris comme le Vespertilion de Daubenton (*Myotis daubentonii*).

La zone est inscrite à l'inventaire ZNIEFF* et le site a été désigné par arrêté ministériel du 7 février 2005 ZPS* au titre du réseau écologique européen Natura 2000* (directive « Oiseaux »).



Au début du siècle dernier, les marais étaient formés en grande partie par des habitats type « cariçaie* » et « roselière ». À partir des années 1960, le boisement s'est développé avec notamment un envahissement par les saules. Cette régression des habitats humides associée à l'anthropisation ont conduit à une baisse de biodiversité.

Afin de stopper cette dégradation du milieu, un ensemble d'opérations de restauration et de gestion a été mis en œuvre de manière concertée afin de rendre au marais l'essentiel de sa richesse écologique.



Gorge-bleue à miroir (Luscinia svecica.)



Grande douve (Ranunculus lingua)

Actions et travaux

La mise en place de plans de gestion quinquennaux élaborés en collaboration avec le Conservatoire des sites naturels de Picardie depuis 1994, validés par le comité consultatif de la réserve sous la direction du préfet de l'Aisne, a permis de définir les grandes orientations.

Des opérations de restauration et de gestion adaptées pour maintenir et accroître le potentiel écologique du site ont été menées. Elles ont consisté à :

 la limitation de l'envahissement arbustif (le boisement par le saule s'effectue au détriment d'autres espèces dont les enjeux de conservation présentent un intérêt patrimonial);



Saulaid

 la restauration et la redynamisation des roselières (cet habitat dont la superficie est assez faible sur le site représente un refuge pour un grand nombre d'oiseaux, notamment le butor étoilé (*Botaurus stellaris*), le blongios nain (*Ixobrychus minutus*), le busard des roseaux (*Circus aeruginosus*) ou encore la Gorgebleue à miroir (*Luscinia svecica*), tous les quatre inscrits à l'annexe 1 de la directive « Oiseaux »);





Redynamisation des roselières



Aménagement hydraulique

- la résorption des bourrelets de curage (le dépôt des boues de curages aux abords des cours d'eau entraîne une déconnexion entre le milieu aquatique et le milieu terrestre et, avec l'apport d'un excès de nutriments, favorise le développement d'espèces moins exigeantes et plus communes);
- la transformation d'anciennes peupleraies* en habitats herbacés (les peupliers, non indigènes des zones humides, se développent au détriment d'espèces patrimoniales, banalisent le milieu, contribuant à l'installation d'espèces animales forestières plutôt que palustres...);
- l'adaptation de la gestion hydraulique du fleuve Somme (les différents aménagements effectués sur les cours d'eaux avoisinant les marais affectent la fluctuation saisonnière naturelle des niveaux d'eau).

Résultats

Globalement, depuis 1994, la tendance au boisement des milieux ouverts est contenue grâce aux travaux de gestion. Le contrôle du boisement et de l'accumulation de litière a permis d'obtenir des résultats satisfaisants, notamment avec la maîtrise de la repousse de jeunes ligneux et la mise en place de fauches exportatrices.

Cependant, le rétablissement et le maintien d'une succession végétale la plus complète possible au sein d'une mosaïque de milieux ont été difficiles malgré un investissement important. La gestion des niveaux d'eau ne permet pas toujours d'obtenir les résultats souhaités. Des habitats pionniers et certains habitats composés d'hélophytes* ont ainsi régressé de manière significative.

Perspectives

Les objectifs sont les suivants :

- préserver en priorité les milieux ouverts les plus tourbeux et les herbiers aquatiques les plus oligotrophes* voire mésotrophes*,
- créer des milieux pionniers tourbeux favorables au développement de certains habitats,
- maintenir des pièces d'eaux ou vasques tourbeuses déconnectées du cours de la Somme favorables au développement d'herbiers ou de végétations à characées*,
- effectuer un reprofilage de berge,
- améliorer la maîtrise des niveaux d'eau ainsi que sa qualité, primordiale pour la réalisation des objectifs de conservation,
- entretenir la roselière pour permettre de contenir la végétation arbustive.



200, rue Marceline - Centre Tertiaire de l'Arsenal - B.P. 80818 - 59508 Douai cedex Tél : 03 27 99 90 00 - Fax : 03 27 99 90 15 - www.eau-artois-picardie.fr

CONTACTS:

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE SAINT QUENTIN : CHRISTOPHE VILLAIN 03.23.06.92.03 CONSERVATOIRE DES SITES NATURELS DE PICARDIE : CÉLINE LEEMAN 03.22.89.63.96

RESTAURATION

ÉTANGS ET MARAIS DE MÉRICOURT-SUR-SOMME

ZONES HUMIDES Artois-Picardie

R 15

SURFACE

33 ha

MONTANT DE L'OPÉRATION

1096 405€

FINANCEMENT	
Feder*	408 233 €
Commune	280 050 €
Département de la Somme	204 061 €
Région Picardie	204 061 €

Commune de Méricourt-sur-Somme

Maître d'ouvrage : Syndicat de la vallée des Anguillères

Propriétaire : commune de Méricourt-sur-Somme

Gestionnaire : commune en partenariat avec le Syndicat

de la vallée des Anguillères / Conservatoire des sites naturels de Picardie

Année: 2006-2008

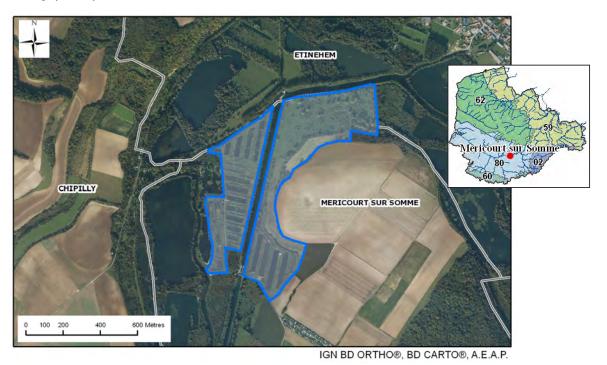
Contexte

La vallée de la Somme concentre des paysages et des milieux de vie exceptionnels. Cependant, à partir des années 1970, la qualité écologique et paysagère de la vallée a été principalement menacée par deux phénomènes :

- d'une part, l'abandon progressif des pratiques ancestrales de fauche et de pâturage qui a entraîné le boisement et le comblement de ces zones humides,
- d'autre part, le creusement d'étangs de pêche et la multiplication d'habitats légers qui ont constitué des facteurs de dégradation écologique et paysagère de cette zone inondable.

Le marais de Méricourt-sur-Somme n'a pas échappé à cette tendance. Avant l'action de l'Homme, le marais était une zone humide régulièrement inondée à travers laquelle serpentait la Somme. Au cours du temps le marais a fait l'objet de perturbations :

- l'artificialisation du marais avec notamment la plantation de peupleraies* et l'implantation d'habitats légers de loisirs (les terrains ont été loués avec la mise en place de baux de longue durée (40 ans)),
- l'introduction anarchique d'espèces invasives ornementales,
- l'embroussaillement important par une végétation dense et peu diversifiée et l'envasement des points d'eau,
- le creusement d'étangs pour la pêche.



En 2006, les baux de longue durée sont arrivés à terme. La commune a souhaité restaurer et valoriser la zone dans une optique de développement durable et selon les objectifs de préservation de la démarche Natura 2000*, le site faisant partie du site Natura 2000 « Moyenne vallée de la Somme ».



Marais de Méricourt-sur-Somme

Actions et travaux

Une opération de réhabilitation du site a été menée pour rendre au marais ses fonctions écologiques et ses valeurs culturelles.

Afin de mener à bien ce projet, différents travaux ont été effectués.

Ils se localisent sur une zone fortement dégradée d'environ 22 hectares et une zone plus préservée de 11 hectares.

Le projet a fait l'objet d'une déclaration d'intérêt général et a été soumis à une procédure « loi sur l'eau ».

Les opérations de réhabilitation, commencés en 2007, ont consisté en :

Sur la « zone dégradée » :

- la refonte des étangs (passage de 23 à 6) afin de retrouver un aspect naturel et de les intégrer aux paysages environnants;
- la restauration d'étangs à vocation halieutique : les étangs ont été remodelés avec des contours diversifiés et la création d'îlots ;
- la création d'une frayère*. Les pentes ont été aménagées de manière à favoriser les pontes de nombreux poissons, notamment le brochet (*Esox lucius*), et un maintien artificielle de l'eau permet l'immersion de la zone suffisamment longtemps (quarante jours consécutifs);
- la création d'un plan d'eau à vocation cynégétique* et l'implantation d'une hutte sur ce dernier pour maintenir la chasse sur le site;
- la mise en place d'une mare pédagogique.



Plan d'eau à vocation cynégétique

Sur la « zone préservée » :

 la mise en place d'un système de gestion des eaux (vanne) permettant de réguler l'inondation. Cette maîtrise devrait favoriser le développement d'habitats, d'une faune et d'une flore caractéristiques des zones humides;



Vanne

• le reméandrage d'un fossé traversant cette zone ;



Reméandrage du fossé



Pâturage bovin

- la mise en place d'un pâturage bovin avec l'espèce limousine ;
- le creusement de mares et l'aménagement d'un seuil afin de restaurer le caractère humide de la zone, tout en diversifiant la végétation qui s'y développe.

Le développement de l'écotourisme faisant partie du projet de réhabilitation, différents aménagements ont été mis en place sur la « zone dégradée » :

- un circuit éco-touristique avec un sentier d'environ 3 km et des bornes interactives,
- des équipements d'accueil du public (pontons de pêche, bancs, corbeilles, tables),
- des équipements de cheminement adaptés permettant l'accès pour tout public.



Sentier



Plaque d'interprétation

Le site dispose du label « tourisme et handicap ».

Résultats

Les travaux menés sur les étangs et marais de Méricourt-sur-Somme ont été inaugurés le 21 mai 2009.

Les travaux en quelques chiffres :

- 25 000 m³ de vases draguées,
- 16 ha de surfaces terrassées,
- 4 km de clôtures posées,
- 250 mètres de berges aménagées en technique végétale,
- plus de 7000 plantes aquatiques et 3500 arbres et arbustes plantés,
- 14 ha de semis de prairie.

La réhabilitation du marais de Méricourt-sur-Somme a permis de restaurer de nombreuses fonctions écologiques propres aux zones humides (épuration des eaux, frayère*, etc.) et a favorisé le retour d'espèces animales et végétales variées.

Perspectives

Suite à de multiples concertations, des modes de gestion compatibles avec le fonctionnement naturel du marais ont été mis en place :

- la zone concernée par la chasse et la pêche est gérée par la commune en partenariat avec le Syndicat de la vallée des Anguillères, la FDPPMA* de la Somme et la Fédération des chasseurs de la Somme;
- la zone plus sensible (éco-gérée) a été confiée en gestion au Conservatoire des sites naturels de Picardie par le biais d'un bail. La fréquentation par le public y est encadrée.



200, rue Marceline - Centre Tertiaire de l'Arsenal - B.P. 80818 - 59508 Douai cedex Tél : 03 27 99 90 00 - Fax : 03 27 99 90 15 - www.eau-artois-picardie.fr

CONTACTS:

COMMUNE DE MÉRICOURT-SUR-SOMME : MAIRIE 03.22.76.14.64 SYNDICAT DE LA VALLÉE DES ANGUILLÈRES :

OLIVIER CRÉPIN 03.22.84.65.81

CONSERVATOIRE DES SITES NATURELS DE PICARDIE:

CÉLINE LEEMAN 03.22.89.63.96

RÉGION DE PICARDIE : THIERRY RIGAUD 03.22.97.37.04 DÉPARTEMENT DE LA SOMME : AUDREY MERLIN 03.22.71.83.56

OUVERTURE AU PUBLIC

MARAIS DE CAMBRIN

Commune de Cambrin

Maître d'ouvrage : commune de Cambrin

Propriétaire : commune de Cambrin

Gestionnaire : Conservatoire des sites naturels du Nord

et du Pas-de-Calais Années : 2006-2008

Contexte

Le bassin minier du Pas-de-Calais est une zone très industrialisée et peuplée dans laquelle peu de milieux naturels subsistent. Dans ce cadre, les marais de Cambrin,

Annequin, Cuinchy et Festubert constituent des habitats de la Trame verte et bleue*

de la Communauté d'agglomération d'Artois, sous le vocable « cœur de nature* », importants notamment pour les enjeux liés à la biodiversité et à la gestion de la ressource en eau. En outre, ces secteurs sont aussi des lieux privilégiés d'accès à la nature pour la population locale.

Le marais communal de Cambrin, relativement bien préservé, concentre une partie importante de ces enjeux et abrite un véritable patrimoine naturel de qualité pour la région. De ce fait il est inscrit dans les inventaires nationaux ZNIEFF* (de type 1*).

Par ailleurs, le marais présente une particularité sur le plan paysager : la présence de nombreux arbres morts donne au site un aspect insolite et permet de mettre en évidence la remontée des eaux dans le marais. Cette remontée fait suite à l'arrêt de pompages industriels dans la nappe de la craie et montre les liens qui existent entre l'exploitation des aquifères* et leur impact sur les zones humides.



01

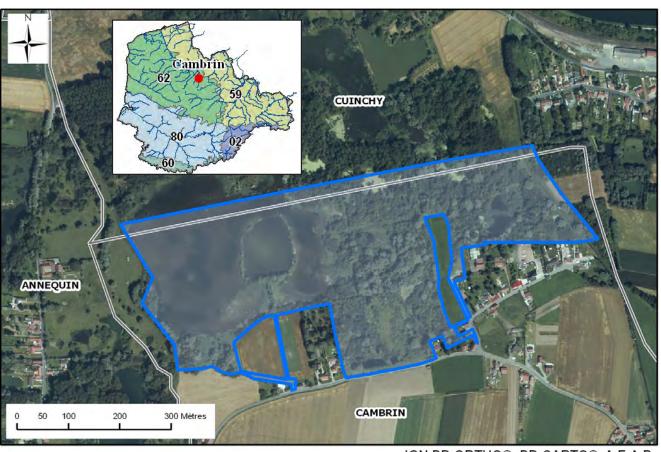
SURFACE

21 hectares

MONTANT DE L'OPÉRATION

412 717€

FINANCEMENT	
Conseil régional du Nord et du Pas-de-Calais	211 717 €
Artois Comm	46 000 €
Agence de l'eau Artois-Picardie	30 000 €
Commune de Cambrin	46 000 €
Fondation Véolia	20 000 €
Caisse d'épargne	20 000 €
Fondation EDF Diversiterre	20 000 €
Département du Pas-de-Calais	19 000 €



La commune de Cambrin, avec l'appui technique du Conservatoire des sites naturels du Nord et du Pas-de-Calais, a souhaité réhabiliter et aménager le marais de Cambrin pour préserver sa richesse patrimoniale et permettre un accueil du public (y compris aux personnes à mobilité réduite) dans le respect des milieux naturels.



Marais de Cambrin

Actions et travaux

Afin de mettre en oeuvre ce projet, la commune de Cambrin décide en 2002 de ne pas renouveler le bail de chasse et de confier la gestion au Conservatoire des sites naturels du Nord et du Pas-de-Calais. Une convention de gestion est signée en février 2002 entre les deux parties pour :

- assurer la réhabilitation et la préservation du marais de Cambrin et de ses espèces,
- · mettre en valeur le site.

Avant toute opération sur le terrain, la première étape indispensable a été la réalisation d'un plan de gestion écologique. Celui-ci a permis de mettre en évidence des enjeux patrimoniaux importants :

- plus de 150 espèces animales (oiseaux, libellules, papillons, amphibiens...). Le marais de Cambrin est intéressant pour les oiseaux d'eau (nidification, halte migratoire et hivernage). Des inventaires sur les invertébrés ont aussi démontré l'originalité de ce site quant à la présence de certaines espèces liées aux boisements humides;
- près de 200 espèces végétales dont 20 patrimoniales. La diversité végétale du site est importante. Parmi les deux cents espèces recensées, trois représentent un intérêt particulier en Nord-Pas-de-Calais de par leur rareté : l'Orchis incarnat (Dactylorhiza incarnata), l'Ophrys abeille (Ophrys apifera) et le Souchet brun (Cyperus fuscus).

L'ouverture au public d'une partie du marais sous forme de sentier pédagogique apparaît comme un moyen de sensibiliser à la richesse écologique de cette zone humide et de favoriser l'appropriation par la population locale et régionale de ce projet. Les habitants de la commune souhaitant redécouvrir et se réapproprier le site, la commune a créé un sentier de découverte accessible à tous les publics, comprenant une aire d'accueil, des postes d'observation et des panneaux d'information.

Résultats

Un sentier de 1,6 km a été créé au sein du marais de Cambrin. L'intérêt de ce sentier est qu'il respecte la richesse écologique du site mais qu'il permet aussi de canaliser la fréquentation. Les personnes n'éprouvent pas le besoin de sortir du sentier.

CET AMÉNAGEMENT EST CONSTITUÉ DES ÉLÉMENTS SUIVANTS.

1. Aire d'accueil – stationnement

Aménagement paysager de douze places de stationnement pour véhicules légers et mini-bus (deux places étant réservées en priorité aux personnes handicapées).



Aire d'accueil

2. Sentier piétonnier en matériau minéral stabilisé

Sentier piétonnier, accessible tout public, d'une largeur de 1,30 m dans les parties courantes avec espaces de croisement et/ou regroupement en moyenne tous les vingt mètres linéaires.



Sentier piétonnier

3. Sentier en platelage

En secteurs humides, un sentier en platelage bois avec planches rainurées et chasse-roue d'une largeur de 1,30 m en section courante avec surlargeurs de 2,22 m.



Sentier en platelage

4. Ouvrages divers en bois

- Un observatoire de faune sur pilotis.
- Une plateforme d'observation avec table de lecture.
- Deux plateformes d'observation avec fenêtres de vision.
- Dix miséricordes (bancs assis-debout).
- Fil d'Ariane sur secteurs de sentier en minéral stabilisé présentant un risque.
- Supports pour bornes de guidage.
- Tables de lecture et table pour plan en relief, etc.



Observatoire sur pilotis

5. Signalétique

- Signaux d'éveil de vigilance normalisés pour les non-voyants.
- Bornes de guidage en relief.
- Plagues d'interprétation du site en relief.
- Plaque «Protocole» de visite en relief pour les non-voyants.
- Signalisation routière : parking réservé aux personnes handicapées.
- Pictogrammes de réglementation.
- Avis aux promeneurs (responsabilité).
- Pictogrammes de rappel de risques.



Plaque d'interprétation

Perspectives

Au cours de l'année 2009, le marais de Cambrin a été classé en réserve naturelle régionale par la Région Nord-Pas-de-Calais à qui la compétence de classement a été confiée depuis 2007. Ce nouveau statut attribue un nouvel outil au marais afin d'en préserver le patrimoine naturel remarquable. Il s'agit là d'une réelle reconnaissance de la richesse écologique et des efforts développés par les partenaires pour sa protection.

Un éco-compteur (dispositif permettant de mesurer quantitativement la fréquentation du site) a été installé et pourra indiquer le nombre de personnes parcourant le sentier.

Autre perspective, l'extension de la réserve. Le Conservatoire des sites naturels a d'ores et déjà procédé au rachat de treize hectares supplémentaires grâce à un partenariat avec la SAFER* (cf. fiche A.4) et est en négociation sur six autres. Ces acquisitions ont été subventionnées en partie par l'Agence de l'eau Artois-Picardie.

Des liens ont été établis avec l'Association des naturalistes de la Gohelle qui assure des suivis ornithologiques, l'animation de sorties guidées et participe à des chantiers nature.

Une réflexion est en cours avec la Communauté d'agglomération ArtoisComm pour l'intégration du sentier tout public à leur dispositif de chemins de randonnée.

Le plan de gestion 2009-2014 est finalisé.



200, rue Marceline - Centre Tertiaire de l'Arsenal - B.P. 80818 - 59508 Douai cedex Tél : 03 27 99 90 00 - Fax : 03 27 99 90 15 - www.eau-artois-picardie.fr

CONTACTS:

COMMUNE DE CAMBRIN : MAIRIE 03.21.63.26.63 CONSERVATOIRE DES SITES NATURELS DU NORD ET DU PAS-DE-CALAIS : VINCENT SANTUNE 03.21.54.75.00 CONSEIL RÉGIONAL NORD-PAS-DE-CALAIS :

ÉRIC CHÉRIGIÉ 03.28.82.74.30

AGENCE DE L'EAU ARTOIS-PICARDIE : ESTELLE CHEVILLARD / ALEXANDRE POULAIN 03.27.99.90.31

RÉSERVE NATURELLE NATIONALE DE

L'ÉTANG SAINT-LADRE

Commune de Boves

Maître d'ouvrage : Conservatoire des sites naturels

de Picardie

Propriétaire : commune de Boves

Gestionnaire : Conservatoire des sites naturels de Picardie

Années: 2007-2009

Contexte

Aux portes d'Amiens, la Réserve naturelle nationale de l'étang Saint-Ladres fait partie des sites remarquables du département de la Somme. Elle figure à plusieurs inventaires du patrimoine naturel (ZNIEFF* 0024.0000 « marais de Boves et ses

abords », site Natura 2000* « Tourbières et marais de l'Avre ») et représente un site important d'accueil et de sensibilisation du public.

Le cœur du site est peu accessible au public. En effet, les sols tourbeux sont peu portants et certains secteurs sont inondés pendant l'année. La plupart des habitats sont fragiles et sensibles au piétinement. L'avifaune* est susceptible d'être perturbée par une fréquentation incontrôlée, notamment en période de reproduction des oiseaux, et ce d'autant plus facilement que le site est de petite superficie.

Toutes ces raisons ont plaidé en faveur de l'aménagement d'un sentier périphérique, largement implanté sur des remblais déjà existants. Ce tracé permet, sans pénétrer dans le cœur du marais, de découvrir les différents milieux et paysages du site.

Suivant l'exemple des aménagements réalisés dans la Réserve naturelle nationale des étangs du Romelaëre dans le Pas-de-Calais, le Conservatoire des sites naturels a entrepris, dès 2002, de rendre une première section de sentier accessible aux personnes à mobilité réduite, depuis le parking d'accueil jusqu'à une plateforme d'observation.

Cet aller-retour ne permettait pas aux personnes à mobilité réduite de suivre la totalité du sentier d'interprétation. Le projet, réalisé fin 2007, a donc consisté en l'aménagement de 700 mètres supplémentaires afin de rendre accessible, à tout visiteur, le tour complet de la réserve naturelle.



02

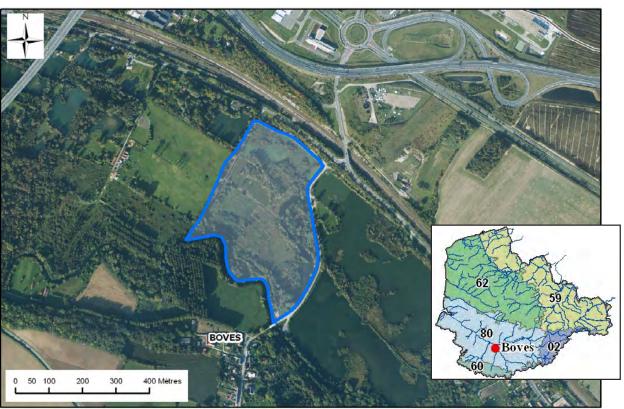
SURFACE

13,37 hectares

MONTANT DE L'OPÉRATION

102 920€

FINANCEMENT	
Europe (FEDER)	39 600 €
Fondation EDF Diversiterre	29 700 €
Agence de l'eau Artois-Picardie	21 780 €
Amiens Métropole	7 500 €
Autofinancement Conservatoire des sites	3 920 €
Conseil régional de Picardie	420 €



La Réserve naturelle nationale de l'étang Saint-Ladre, classée depuis 1979, accueille un nombre grandissant de visiteurs, jusqu'à 20.000 par an (données éco-compteur). La situation périurbaine et son accessibilité aisée font de la réserve un site idéal pour répondre à la très forte demande de sites naturels aménagés accessibles à tous les publics. Le Conservatoire des sites naturels de Picardie a donc décidé, après validation du comité de gestion de la réserve et en concertation avec les associations concernées (Handisport, le Fil d'Ariane...), d'aménager le sentier de visite pour obtenir le label national « Tourisme et handicap ». Ce projet visait à rendre accessible aux personnes à mobilité réduite l'ensemble du sentier comme cela a été programmé dans le plan de gestion 2006-2010 de la réserve.

L'objectif est de faire de la réserve un site naturel exemplaire au niveau régional, accessible à tous les publics et dont la visite est possible en autonomie pour les handicapés moteurs, auditifs et visuels.



Réserve naturelle nationale de l'étang Saint Ladre

Actions et travaux

L'extension du sentier (deuxième phase de l'aménagement) pour les personnes à mobilité réduite a été complètement réalisée durant l'automne 2007 par une entreprise locale avec des matériaux d'origine locale (sable calcaire et grave recyclée pour les cheminements stabilisés implantés sur les anciens remblais, du bois de chêne non traité pour la réalisation des platelages et des passerelles en zone humide), sur 700 mètres comme prévu initialement. Le sentier était accessible aux visiteurs pendant la durée des travaux sauf pendant le temps de reprise du revêtement stabilisé.

Enfin, pour la mise aux normes de la partie réalisée en 2002, c'est-à-dire une extension du platelage afin d'assurer la liaison avec la plateforme, plusieurs aménagements complémentaires ont été ajoutés (passerelle, élargissement du sentier...). Le budget final de soustraitance a donc été plus important que prévu et le dépassement a été pris en charge par le Conservatoire, via le fonds associatif dédié à la Réserve naturelle.



Platelage en bois



Passerelle d'observation accessible aux personnes handicapées



Plaque d'interprétation

Résultats

La deuxième phase d'aménagement a permis de créer un sentier de promenade de 1.000 mètres en périphérie de la Réserve naturelle accessible aux personnes à mobilité réduite.

Le sentier a été inauguré le 24 mai 2008 avec le soutien de la Fondation EDF Diversiterre. Au cours de cette journée, le label « Tourisme et handicap » a été officiellement attribué par la Délégation régionale du tourisme de Picardie.

Ainsi, par cet aménagement, la Réserve naturelle de l'étang Saint-Ladres devient le premier site naturel de la région Picardie à être doté de ce label.

Suite à cette deuxième phase de travaux et afin que les personnes à mobilité réduite puissent suivre la totalité du sentier en réalisant une boucle, le doublement de la route de retour vers le parking par un cheminement en sable stabilisé a été réalisé fin 2008. Désormais les personnes en fauteuil roulant ou les poussettes ne sont plus obligées d'emprunter la route pour revenir au parking sur une distance de 800 mètres.



Dans le même temps, l'ensemble du sentier a été aménagé pour l'accueil des handicapés visuels en sécurisant tous les platelages en hauteur par la pose de garde-corps, en réalisant un fil d'Ariane tout au long du parcours à l'aide d'une planche sur champs, en posant des dalles podotactiles signalisant tout changement de nature du sentier ou tout panneau d'information.



Dalle pododactile

Les mentions « handicap visuel, auditif et mental » du label « Tourisme et handicap » ont été obtenues, venant s'ajouter au label « handicap moteur ».

Perspectives

Une quatrième phase est en cours pour adapter la signalétique aux non et mal-voyants par des panneaux en relief.



200, rue Marceline - Centre Tertiaire de l'Arsenal - B.P. 80818 - 59508 Douai cedex Tél: 03 27 99 90 00 - Fax: 03 27 99 90 15 - www.eau-artois-picardie.fi

CONSERVATOIRE DES SITES NATURELS DE PICARDIE : CÉLINE LEEMAN 03.22.89.63.96

COMMUNE DE BOVES : GÉRARD DAUBY 03.22.35.37.37

AGENCE DE L'EAU ARTOIS-PICARDIE : ESTELLE CHEVILLARD /

ALEXANDRE POULAIN 03.27.99.90.31

CONSEIL RÉGIONAL DE PICARDIE : THIERY RIGAUD : 03.22.97.37.04

CONTACTS:

MARAIS DE CONDETTE

Commune de Condette

Maître d'ouvrage : commune de Condette

Propriétaire : commune de Condette

Gestionnaire: EDEN 62

Partenaire: Syndicat mixte du Parc naturel régional

des Caps et Marais d'Opale

Années: 2005-2008

Contexte

Le marais de Condette est limité au nord par le massif forestier d'Écault et au sud par la forêt domaniale d'Hardelot. Il a été façonné dans les alluvions sableuses et limoneuses d'un petit vallon barré par un cordon dunaire, siège d'une nappe souterraine. Celle-ci baigne l'ensemble du vallon, permettant ainsi le

développement d'un horizon tourbeux par accumulation de débris végétaux dans des conditions d'anaérobiose*.

Cette zone tourbeuse abrite une formation végétale rare, une aulnaie-bétulaie à Osmonde royale (*Osmunda regalis*), et un cortège d'espèces turficoles*. Elle fournit une aire de repos pour certains oiseaux littoraux et constitue un site de reproduction de batraciens terrestres, notamment pour la population de crapauds communs (*Bufo bufo*).

L'alimentation en eau du lac aux Miroirs et de l'étang de la Claire-Eau est assurée principalement par le ruisseau de la Marenne, secondairement par des sources latérales et la nappe souterraine.

Les sources latérales fournissent une eau parfaitement claire, qui s'explique par un environnement principalement forestier assurant ainsi une protection naturelle. En revanche, les eaux pluviales collectées dans les quartiers urbanisés limitrophes n'offrent pas la même qualité. Outre, ce problème de qualité des eaux qui mérite d'être résolu, les autres problèmes relèvent de :

- l'évolution de la tourbière, qui tend à se boiser,
- la gestion adaptée du site,
- la gestion des terrains avoisinant le marais et notamment ceux qui assurent la transition entre la zone urbanisée et la tourbière,
- l'ouverture au public de la zone tourbeuse.

Dans ce contexte, la commune a lancé un grand projet de restauration et d'aménagement du site.



03

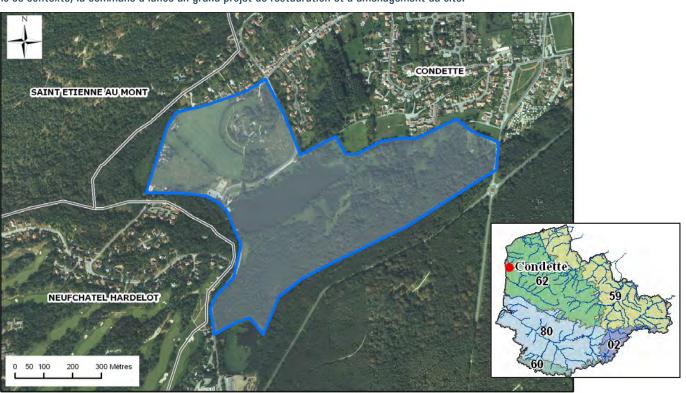
SURFACE

80 hectares

MONTANT DE L'OPÉRATION

932 162_€

FINANCEMENT	
Interreg III A	258 427 €
Commune de Condette	190 815 €
Agence de l'eau Artois-Picardie	153 806 €
Région Nord Pas-de-Calais	153 440 €
Communauté d'agglomération du Boulonnais	148 674 €
Syndicat mixte du Parc naturel régional du Caps et Marais d'Opale	27 000 €



IGN BD ORTHO®, BD CARTO®, A.E.A.P.

La commune de Condette avec l'appui technique du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale a réhabilité et aménagé le marais de Condette pour préserver sa richesse patrimoniale et l'ouvrir au public (y compris aux personnes à mobilité réduite). Trois objectifs étaient visés :

- redonner au site sa dimension de milieu naturel de haute qualité,
- ouvrir le site avec des équipements « tout public » sous la forme de sentiers de découverte,
- continuer les activités traditionnelles exercées sur le site : pêche, marche et équitation.



Étang de Condette

Actions et travaux

L'aménagement environnemental du marais de Condette s'est articulé autour de trois postes de travail.

1. La renaturation du site

Abandonné par toute activité agricole depuis les années 60, le marais de Condette s'est notablement modifié. La restauration de ce patrimoine a nécessité l'abattage de peupliers, de bouquets de saules et d'aulnes. La zone humide a également été réaménagée : reprofilage des berges de mares, création d'un fossé de ceinture, divers travaux de génie écologique.



Coupe de peupliers

2. Le curage du lac des Miroirs

Le lac étant en voie de comblement généralisé, il a été curé au moyen d'une pompe sur une petite barge. La technique de curage a permis de ne pas dégrader les berges du lac. Ce curage permettra une meilleure oxygénation de l'eau en période estivale et un meilleur renouvellement de la masse d'eau.

3. L'aménagement d'un sentier de découverte du site

À l'instar du sentier mis en place sur la réserve naturelle nationale des étangs du Romelaëre dans le marais audomarois, un sentier et des stations d'interprétation ont été mis en place.

Les travaux ont démarré le 5 décembre 2005 et se sont achevés le 30 juin 2008. Ils ont été réalisés sur plusieurs années pour permettre à la commune de Condette d'étaler les dépenses dans le temps. Des réunions de chantier ont été organisées tout au long des travaux par l'assistant à maîtrise d'œuvre. Dans le cadre de cette réalisation, un comité technique des experts du handicap a également été mis en place pour valider les différents éléments de finition.



Aménagement du sentier

Résultats

Le marais de Condette a été restauré, le lac a été curé et deux sentiers d'un peu plus de 5 km ont été créés.

Ces aménagements sont constitués des éléments suivants :

1. Parking paysagé unique

Aménagement réalisé en matériau minéral stabilisé et gazon renforcé de cent places de stationnement pour véhicules légers.

2. Sentier piétonnier en matériau minéral stabilisé

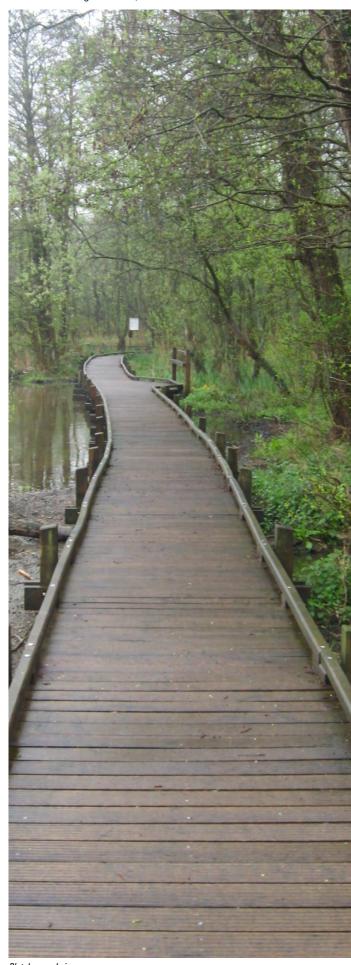
Sentier piétonnier, accessible tout public, d'une largeur de 1,30 m dans les parties courantes avec espaces de croisement et/ou regroupement.



Point d'observation

3. Sentier en platelage

En secteurs humides, un sentier en platelage bois avec planches rainurées et chasse-roue d'une largeur de 1,30 m en section courante avec des surlargeurs en 2,22 m.



Platelage en bois

4. Ouvrages divers en bois

La grange abri, clôtures, observatoire...



Observatoire

5. Signalétique

- Signaux d'éveil de vigilance normalisés pour les non-voyants.
- Bornes de guidage en relief.
- Plaques d'interprétation du site en relief.
- Plaque « Protocole » de visite pour les non-voyants.
- Signalisation routière : parking réservé aux personnes handicapées.
- Pictogrammes de réglementation en PVC.
- Avis aux promeneurs (responsabilité).
- Pictogrammes de rappel de risques en PVC.

Perspectives

Depuis le 27 mars 2009, la gestion du site a été confiée au gestionnaire Eden 62*. Un plan de gestion est en cours de rédaction. Les priorités d'intervention seront axées sur la mise en place de fauche exportatrice et du pâturage extensif*. Ces pratiques permettront de maintenir une mosaïque d'habitats diversifiés et de maintenir des milieux ouverts de faibles niveaux trophiques favorables à la biodiversité.

Au cours de l'année 2009, le marais de Condette a été classé en réserve naturelle régionale par la Région Nord-Pas-de-Calais qui a la compétence de classement depuis 2007.

Le site est en cours de labellisation Tourisme et handicap.



200, rue Marceline - Centre Tertiaire de l'Arsenal - B.P. 80818 - 59508 Douai cedex Tél : 03 27 99 90 00 - Fax : 03 27 99 90 15 - www.eau-artois-picardie.fr

CONTACTS:

COMMUNE DE CONDETTE : MAIRIE 03.21.32.88.88 SYNDICAT MIXTE EDEN 62 : HUBERT BRADANT 03.21.32.13.74

AGENCE DE L'EAU ARTOIS-PICARDIE : ESTELLE CHEVILLARD / ALEXANDRE POULAIN 03.27.99.90.31 RÉGION NORD-PAS-DE-CALAIS : ÉRIC CHÉRIGIÉ

03.28.82.74.30

TOURBIÈRE DE VRED

Commune de Vred

Maître d'ouvrage : Syndicat mixte du parc naturel régional

Scarpe-Escaut

Propriétaire : commune de Vred et Département du Nord

Gestionnaire : Syndicat mixte du parc naturel régional

Scarpe-Escaut Année : 2006



04

SURFACE

42 hectares

MONTANT DE L'OPÉRATION

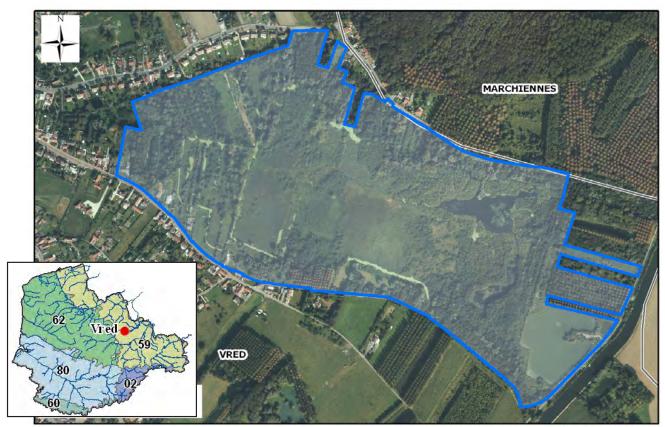
42 313€

FINANCEMENT	
Syndicat mixte du Parc naturel régional Scarpe-Escaut	21 157 €
Agence de l'eau Artois-Picardie	21 156 €

Contexte

S'inscrivant dans le système alluvial de la basse Scarpe et faisant partie de l'ensemble d'un maillage de zones humides de la vallée, la tourbière de Vred est l'une des trois dernières tourbières alcalines actives de la région Nord Pas-de-Calais. Exploitée pour la tourbe jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, elle fut ensuite utilisée à des fins agricoles (fauche et maraîchage). La réserve comporte un ensemble de fossés plus ou moins atterris qui constituaient autrefois le réseau de drainage.

Possédant une richesse faunistique et floristique exceptionnelle, la tourbière est inscrite à l'inventaire ZNIEFF*, classée en réserve naturelle régionale et en site Natura 2000*. En effet, le site compte près de 500 espèces animales, composées de mammifères, d'oiseaux (huit inscrites en annexe I de la directive Oiseaux), d'arachnides, de lépidoptères, d'odonates, de coléoptères, de mollusques terrestres et aquatiques, de reptiles et d'amphibiens avec notamment la Grenouille des champs (*Rana arvalis*) qui représente une des dernières populations du territoire national. Plus de 230 espèces végétales ont été recensées et près de 40 sont patrimoniales : Pigamon jaune (*Thalictrum flavum*), Séneçon des marais (*Senecio paludosus*), Grande Douve (*Ranunculus lingua*), Utriculaire citrine (*Utricularia australis*)... Enfin, la tourbière est composée d'un grand nombre d'habitats dont deux sont considérés comme prioritaires (annexe I de la directive Habitats).



IGN BD ORTHO®, BD CARTO®, A.E.A.P.

Sur ce site, l'objectif des travaux a été de réaliser différents équipements légers d'accueil du public qui auront pour but d'optimiser et d'organiser le développement des différents usages pédagogiques et de faciliter certains travaux de gestion.

Ils permettent notamment d'améliorer les conditions d'accès à la tourbière pour le public participant à des visites encadrées, mais également pour l'équipe technique chargée de gérer le site.

La réalisation de ce projet s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la charte 1998-2008 du Parc naturel régional Scarpe-Escaut.

Ces équipements reprennent plusieurs objectifs complémentaires du plan de gestion dont les principaux sont :

- accueillir un public diversifié tout en assurant sa sécurité par la mise en place de divers équipements,
- encadrer, sensibiliser le public et lui faire découvrir le site par le biais de la réalisation de sorties tout public, scientifique et scolaire,
- faire connaître la réserve, notamment par le biais de chantiers de volontaires, et profiter des chantiers pour réaliser des opérations d'envergure,
- utiliser des matériaux (bois) faciles à intégrer pour la confection des différents équipements, en détournant éventuellement certains sentiers, avec un souci d'intégration paysagère des équipements et des infrastructures.



Tourbière

Actions et travaux

Le comité consultatif de gestion de la Réserve naturelle régionale de la tourbière de Vred a validé le principe de réalisation d'aménagements dans le cadre du schéma général d'accueil et d'accès au site. Dans ce cadre, la réalisation et l'installation de plusieurs équipements ont été effectuées.

Une signalétique fixe a servi de support au porter à connaissance des actions.

Dans le cadre de ce projet, un comité technique a été mis en place pour suivre les travaux. Ce comité de suivi est composé de la commune, des partenaires financiers et techniques du parc.







Utriculaire citrine (Utricularia australis)

Résultats

Les travaux ont été achevés en 2008. Ces opérations ont été financées par l'apport de fonds propres du Syndicat mixte du Parc naturel régional Scarpe-Escaut et une participation financière de l'Agence de l'eau Artois-Picardie.

Les aménagements sont donc :

- un ponton pédagogique linéaire disposé le long de la berge extérieure du fossé de ceinture de la tourbière, en lieu et place d'un ancien aménagement existant;
- un abri de 10 m² environ,
- une passerelle mobile (pont roulant) pour accéder à la tourbière lors des visites organisées et pour y effectuer les opérations de gestion de restauration et de suivi du site par l'équipe technique.



Abri



Ponton pédagogique

Perspectives

Actuellement, une réflexion est en cours concernant le lancement d'une étude hydraulique. Celle-ci permettrait de s'assurer que le maintien en eau de la roselière est compatible avec l'exondation des habitations environnantes. En effet, la roselière ne présente pas un état de fonctionnement optimal du fait d'un niveau d'eau trop bas. Si les conditions le permettent, un ouvrage gérant les niveaux d'eau pourra être mis en place.

À la demande du Parc naturel régional, le Département mène une démarche d'acquisition sur les bordures de la Réserve naturelle régionale. La collectivité départementale s'est rendue propriétaire au titre de la politique des espaces naturels sensibles de 4,16 hectares de marais tourbeux en bordure de la Scarpe. Les acquisitions ont eu lieu au cours de l'année 2002 (1,26 hectare), 2004 (1,16 hectare) et 2008 (2,74 hectares). Ces parcelles intègrent la logique de gestion entreprise par le Parc naturel régional Scarpe-Escaut et intégreront un plan de gestion commun, qui actuellement fait l'objet d'une évaluation qui servira de base à un nouveau plan de gestion.



Passerelle mobile



200, rue Marceline - Centre Tertiaire de l'Arsenal - B.P. 80818 - 59508 Douai cedex Tél : 03 27 99 90 00 - Fax : 03 27 99 90 15 - www.eau-artois-picardie.fr

CONTACTS:

PARC NATUREL RÉGIONAL SCARPE-ESCAUT : GÉRALD DUHAYON 03.27.19.19.70

COMMUNE DE VRED : MAIRIE 03.27.96.69.08

AGENCE DE L'EAU ARTOIS-PICARDIE : ESTELLE CHEVILLARD /ALEXANDRE POULAIN 03.27.99.90.31

MARAIS DES CAVINS

ZONES HUMIDES Artois-Picardie

SURFACE

17 hectares

MONTANT DE L'OPÉRATION

346 000€

Commune de Bourdon

Maître d'ouvrage : Département de la Somme Propriétaire : Département de la Somme

Gestionnaire : Département (aménagements) et Conservatoire des sites naturels de Picardie

(gestion écologique)

Année: 2008

Contexte

Les lois de décentralisation de 1985 ont confié aux départements la mission de préserver la qualité des sites, des paysages et des milieux naturels (...) et de protéger et ouvrir au public des espaces naturels sensibles.

Dans ce cadre, le Département de la Somme perçoit et gère les crédits issus de la TDENS* qu'il a instaurée en 1980.

Il a par ailleurs mis en place des zones de préemption au sein des espaces naturels remarquables pour lui permettre d'être acquéreur prioritaire lors de leur mise en vente.

La politique de la nature s'inscrit dans le cadre du Schéma départemental de protection et de gestion des milieux naturels. Elle s'appuie sur un partenariat actif avec différents acteurs : l'État, le Conseil régional de Picardie, le CELRL*, les collectivités locales, le Syndicat mixte Baie de Somme-Grand Littoral picard, le Conservatoire des sites naturels de Picardie et les usagers.

Elle a permis d'atteindre des résultats significatifs, puisqu'à ce jour plus de 55 sites totalisant près de 5.500 hectares sont préservés, gérés et mis en valeur sur l'ensemble du département de la Somme.

Dans ce cadre, le Département a choisi de mener à bien des opérations exemplaires de préservation et de valorisation d'espaces naturels, notamment en vallée de la Somme.

En 2003, il a saisi l'opportunité d'acquérir le marais des Cavins sur la commune de Bourdon, d'une superficie de 17 hectares.



Suite à l'acquisition du marais des Cavins, le Département a décidé d'engager une vaste réflexion avec l'ensemble des partenaires concernés afin de déterminer la faisabilité d'une gestion cohérente et globale couplée à une valorisation par l'ouverture du site à un public élargi. Pour ce faire, un comité de pilotage a été constitué, réunissant les acteurs locaux, les représentants des chasseurs, des pêcheurs, les partenaires institutionnels, le Conservatoire des sites naturels de Picardie, le comité Handisports et les acteurs du tourisme. Une étude de faisabilité a été confiée à un cabinet spécialisé permettant de définir un schéma de gestion et d'aménagement global à l'échelle du marais.



Marais des Cavins

Actions et travaux

Cette étude a permis de définir la vocation du marais. Présentant une sensibilité écologique moindre par rapport aux marais environnants, il a été décidé que sa vocation serait davantage tournée vers l'accueil tout public y compris les personnes à mobilité réduite, ainsi que sur la valorisation du potentiel halieutique du site. Sur la base de cette stratégie générale, un projet d'aménagement a été proposé.

Les travaux d'aménagement, qui au préalable ont fait l'objet d'une déclaration au titre de la loi sur l'eau, ont été réalisés dans le respect des milieux naturels et des espèces présents sur le marais et se sont accompagnés d'actions à caractère paysager (débroussaillage, abattages ponctuels...) destinées à améliorer la physionomie du marais et son attractivité vis-à-vis du public. L'opération a fait l'objet d'un co-financement européen dans le cadre d'Interreg III A et du dossier « Nature sans frontières » porté avec le Festival de l'Oiseau, le Conservatoire des Sites Naturels et l'East Sussex County Council.



Abattage / débroussaillement

Résultats

Les travaux ont été lancés en janvier 2008 et se sont achevés en septembre 2008.

Ces aménagements sont constitués :

- d'une boucle de découverte au cœur des marais accessible aux personnes à mobilité réduite,
- de différents ouvrages (pontons, débarcadère...) permettant le maintien d'activités traditionnelles comme la pêche,
- d'équipements légers (tables pique-nique, toilettes sèches),
- d'une aire d'accueil en bord de route pour une découverte du marais à pied.



Sentier



Passerelle en hois

Perspectives

Le site a obtenu le label « Tourisme et handicap ».

Un plan de gestion écologique établi par le Conservatoire des sites naturels de Picardie permet actuellement de mettre en place des mesures de gestion conciliant l'accueil du public et la préservation du milieu naturel.

La fréquentation du marais sera évaluée grâce à l'installation de deux éco-compteurs.



200, rue Marceline - Centre Tertiaire de l'Arsenal - B.P. 80818 - 59508 Douai cedex

CONTACTS:

DÉPARTEMENT DE LA SOMME : AUDREY MERLIN

03.22.71.83.56

CONSERVATOIRE DES SITES NATURELS DE PICARDIE

CÉLINE LEEMAN : 03.22.89.63.96

MARAIS D'ARLEUX



06

SURFACE

3,6 hectares

Communes d'Arleux et d'Hamel

Maître d'ouvrage : Département du Nord Propriétaire : Département du Nord Gestionnaire : Département du Nord

Partenaire : Syndicat intercommunal de la région d'Arleux

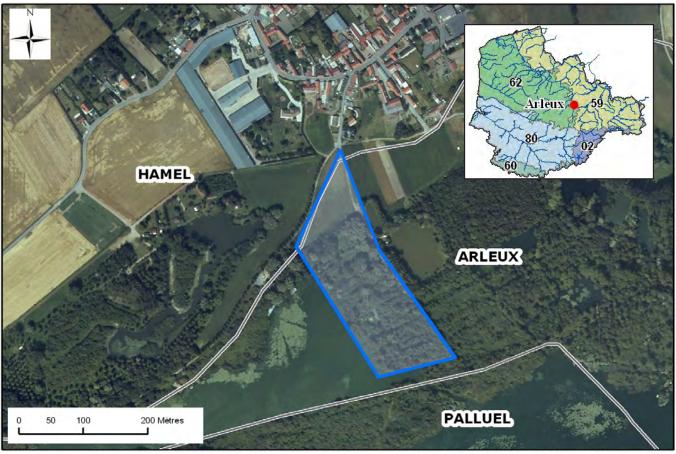
Année: 2004

Contexte

La vallée de la Sensée est une dépression alluviale entre le plateau de l'Ostrevent et le plateau du Cambrésis. Elle constitue une rupture au sein des vastes paysages de plaines occupées en grande partie par l'agriculture et un univers d'openfield. La faiblesse des pentes et les difficultés d'écoulement ont favorisé la stagnation des eaux et sont à l'origine de la formation de la tourbe et de la succession des zones humides qui marquent l'identité paysagère de la vallée.

L'exploitation de la tourbe est ainsi à l'origine de la création de dépressions où s'est accumulée l'eau, créant de nombreux étangs. Cette pratique d'exploitation s'est accrue au cours du temps, notamment au XVIIIe siècle avec l'invention du « grand louchet ». Elle était cependant sévèrement réglementée. En 1779, un décret créait ainsi « les parts de marais en vue d'assèchement » et annonçait l'interdiction du tourbage pour stopper l'extension des marais. Les tentatives d'assèchement furent toutefois interrompues par la Révolution, les guerres successives et les nombreuses inondations. Le tourbage perdura ainsi jusqu'à une époque récente. La tourbe extraite, sous forme de briques, servait à fumer l'ail cultivé dans la vallée.

Dans les marais, l'exploitation de la tourbe explique l'aspect indenté (découpé) de certaines parcelles (comme celles acquises par le Département du Nord) ainsi que l'aspect abrupt des berges, ce qui rend dangereuse leur fréquentation. Les étangs sont également profonds.



IGN BD ORTHO®, BD CARTO®, A.E.A.P.

Les marais de la Sensée ont un parcellaire complexe. La multitude des usages (pêche, chasse, loisirs) en fait un secteur difficilement accessible et appréciable pour le public « profane ». L'action du Département vise à ouvrir des espaces au public et présenter sur ce site par la même occasion l'histoire du tourbage.



Marais d'Arleux

Actions et travaux

Acquis sur une petite partie (3,6 ha) en 1997 par le Département, le marais d'Arleux a été aménagé pour permettre au public de découvrir l'histoire des paysages, la formation de la tourbe et la diversité des écosystèmes.

Aux opérations de restauration écologiques (décapage, débroussaillement, taille des saules en têtard, fauche avec exportation, création d'îlots et d'un « tremblant ») ont fait suite l'installation de cheminements, de pontons, de points d'observation ornithologique, de divers panneaux pédagogiques qui expliquent les successions végétales, l'histoire des paysages, la place de l'homme dans ces systèmes longtemps exploités ainsi que la définition et la formation de la tourbe, d'une fosse de tourbage et l'installation d'un bac à chaînes pour accéder à une île. Une plaquette d'information et des visites guidées à destination du grand public et des scolaires complètent la mise en valeur du site.



Fosse de tourbage

Résultats

Le site fait l'objet de visites guidées. Il accueille ainsi régulièrement le grand public et des scolaires dans le cadre des programmes départementaux d'animations (« Rendez-vous nature ») et d'éducation à l'environnement (« Offrons la nature aux collégiens »). Ces visites sont réalisées par le Syndicat Intercommunal de la Région d'Arleux, le Mouvement national de lutte pour l'environnement-Sensée, Rainette environnement...



Plaque d'interprétation

Perspectives

En partenariat avec les élus locaux, le Département du Nord complète ses actions foncières autour de ce premier site afin de diversifier l'offre de la découverte nature et connecter ces espaces remarquables sur les chemins de découvertes communaux et les itinéraires de randonnée inscrit au PDIPR*.

Les acquisitions foncières visent également à constituer des ensembles fonciers homogènes afin de protéger des espaces de nature de forte richesse patrimoniale.



200, rue Marceline - Centre Tertiaire de l'Arsenal - B.P. 80818 - 59508 Douai cedex Tél : 03 27 99 90 00 - Fax : 03 27 99 90 15 - www.eau-artois-picardie.fr

CONTACTS:

DÉPARTEMENT DU NORD : GUILLAUME LEMOINE

03.59.73.58.27

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA RÉGION D'ARLEUX :

03.27.89.51.74



200, rue Marceline - Centre Tertiaire de l'Arsenal - B.P. 80818 - 59508 Douai cedex Tél : 03 27 99 90 00 - Fax : 03 27 99 90 1*5* - www.eau-artois-picardie.fr

Mission Mer du Nord

200, rue Marceline - Centre Tertiaire de l'Arsenal BP 80818 - 59508 Douai cedex Tél : 03 27 99 90 76 - Fax : 03 27 99 90 15

Mission Picardie

64 bis, rue du Vivier - 80000 Amiens Tél. : 03 22 91 94 88 - Fax : 03 22 91 99 59

Mission Littoral

Centre Directionnel - 56, rue Ferdinand Buisson BP 217 - 62203 Boulogne-sur-Mer cedex Tél.: 03 21 30 95 75 - Fax: 03 21 30 95 80